



Edition provisoire

Tuesday 1 October 2024, afternoon

Compte rendu officiel des débats

Opening of the sitting No 27

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Chers collègues,

La séance est ouverte.

Sir Edward LEIGH (Royaume-Uni, CE/AD): *(Intervention sans microphone)*

Puis-je demander pourquoi, encore et toujours, ces débats ne commencent pas à l'heure ?

Pourrions-nous, s'il vous plaît, instaurer une règle selon laquelle tous les débats doivent commencer à l'heure ?

Joint debate: A shared European approach to address migrant smuggling / Missing migrants, refugees and asylum seekers – A call to clarify their fate

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je m'en réjouirais également. Je vous présente mes excuses.

C'est la première fois – la première fois – depuis mon élection en janvier dernier qu'il y a un retard de 10 minutes. Il n'y a même pas eu un retard d'une minute lors de toutes les autres sessions. J'accepte donc ce que vous avez dit, mais je vous rappelle que depuis que j'ai été élu Président de cette Assemblée, ce qui est un grand honneur, c'est la première fois – c'est la quatrième session que nous tenons – qu'il y a un retard.

J'étais avec les 11 familles de personnes venues d'Ukraine pour rencontrer le Président de cette Assemblée parce qu'elles ont des proches disparus – emprisonnés, détenus ou tués – et j'ai senti que je me devais, dans la mesure où j'ai l'honneur de vous représenter tous, de ne pas rester qu'une demi-heure avec elles. Il m'a fallu cinq minutes de plus.

Chers collègues,

Je voudrais donc vous rappeler que vous devez insérer votre carte de vote pour prendre la parole ou voter. Pour demander la parole, veuillez appuyer une fois sur le bouton « request ».

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français, en anglais, en allemand et en italien sont reproduits in extenso en français.
2. Les discours prononcés dans une autre langue sont résumés à partir de l'interprétation et sont signalés par un astérisque (*).
3. Les discours en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée parlementaire.
4. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1081 au plus tard 24 heures après la publication du compte rendu.

J'ai l'honneur d'annoncer les résultats de l'élection d'un juge à la Cour européenne des droits de l'homme pour la Pologne.

Nombre total de membres votants : 154.

Nombre de bulletins nuls ou blancs : 0.

Nombre de votes valides : 154.

Majorité absolue des suffrages exprimés : 78.

Les votes ont été exprimés comme suit :

Mme Anna ADAMSKA-GALLANT : 107.

Mme Małgorzata WĄSEK-WIADEREK : 9.

M. Adam WIŚNIEWSKI : 38.

Mme Anna ADAMSKA-GALLANT, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élue juge à la Cour européenne des droits de l'homme pour un mandat de neuf ans, qui commencera au plus tard trois mois après son élection.

Je vous propose de l'applaudir.

(Applaudissements)

Chers collègues,

L'ordre du jour appelle notre débat conjoint sur deux rapports de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous entendrons d'abord la présentation du rapport intitulé « Une approche européenne commune pour lutter contre le trafic illicite de personnes migrantes » par Lord Simon RUSSELL (Doc. 16032).

M. Julian PAHLKE présentera ensuite le second rapport intitulé « Personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile disparues – Un appel à clarifier leur sort » (Doc. 16037).

Nous aurons également le plaisir d'entendre M. Michael O'FLAHERTY, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Nous devons en avoir terminé avec l'examen de ces textes, votes inclus, à 17h30. Nous devons donc interrompre la liste des orateurs vers 16 h 50, afin de pouvoir entendre la réplique de la commission et de procéder aux votes nécessaires.

La parole est à Lord Simon RUSSELL, rapporteur, pour présenter le premier rapport. Comme vous le savez, vous disposez de 7 minutes maintenant, et de 3 minutes à la fin pour répondre au débat.

Vous avez la parole.

Lord Simon RUSSELL (Royaume-Uni, CE/AD, Rapporteur): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Chers collègues et Commissaire aux droits de l'homme, c'est un privilège pour moi de m'exprimer devant vous aujourd'hui sur certaines des questions relatives au trafic de migrants, qui alimentent la colère et le dialogue de sourds dans nos débats politiques nationaux et internationaux, en particulier en cette année d'élections.

Ce rapport vise à apporter, de manière calme et raisonnée, la contribution de l'APCE aux discussions actuelles sur le trafic de migrants en Europe.

Le trafic de migrants est par nature transnational et international. Pour le contrer, il faut une coopération transfrontalière intensive, complexe et continue entre les gouvernements et les autorités chargées de l'application de la loi. Cette coopération ne peut être efficace que si des ressources suffisantes sont disponibles et si les politiques et les pratiques sont alignées sur des normes et des définitions juridiques

communes. Pour les États souverains et les groupements d'États souverains, gérer leurs frontières et lutter contre la criminalité transnationale, y compris l'instrumentalisation, tout en adhérant à la législation internationale en matière de droits de l'homme, constitue un défi inconfortable et un exercice d'équilibriste.

Permettez-moi d'être tout à fait clair : je ne considère pas que le rôle du Conseil de l'Europe soit d'interférer, ou d'être perçu comme interférant, avec ces droits souverains. Ceux-ci relèvent de la compétence des États-nations et de l'Union européenne, à laquelle appartiennent 27 de nos États membres.

Cependant, je considère que notre rôle est de souligner et d'insister sur les principes fondamentaux des droits humains et de la primauté du droit auxquels pratiquement tous les États membres ont souscrit. L'année dernière, lors du 4e Sommet, les dirigeants européens ont réaffirmé l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de migrants. Le Comité des Ministres réfléchit actuellement à l'opportunité pour le Conseil de l'Europe d'adopter un instrument sur le trafic de migrants.

Le mois dernier, le Conseil de l'Europe a organisé la deuxième conférence internationale sur le trafic de migrants, au cours de laquelle j'ai présenté les conclusions préliminaires de mon rapport. Les représentants permanents des États membres étaient présents aux côtés de collègues de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), d'Interpol, de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération en matière de justice pénale (Eurajust) et de procureurs des États membres. Nous avons entendu parler des efforts concrets déjà entrepris ces dernières années pour structurer la réponse judiciaire et policière à cette criminalité.

Ces efforts s'inscrivent dans le cadre des initiatives renouvelées de notre partenaire, l'Union européenne, qui a entamé le processus de mise à jour de sa législation dans ce domaine. La raison d'être de ce rapport est en grande partie liée au calendrier de ces nouvelles initiatives. Le crime de trafic de migrants est clairement défini dans le droit international des droits de l'homme, dans le protocole de Palerme à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, où il est défini comme l'obtention de l'entrée illégale d'une personne dans un État partie afin d'obtenir un avantage financier ou un autre avantage matériel.

Quarante-cinq États membres ont signé ce protocole, mais les législations nationales restent très incohérentes et de nombreux pays confondent le franchissement irrégulier des frontières et le trafic de migrants. J'espère et je soutiens que si l'APCE et d'autres organes travaillent ensemble pour reconnaître et traiter ces incohérences, cela renforcera et étayera le droit tout à fait légitime des États souverains à contrôler leurs frontières, tout en sauvegardant les droits des personnes en déplacement.

Je ne pense pas que ces deux objectifs soient incompatibles et qu'ils ne puissent pas être conciliés.

Le projet de résolution et la recommandation appellent à l'adoption d'une définition commune du trafic de migrants dans les États membres, et cette définition devrait clarifier ce que le crime de trafic de migrants implique et n'implique pas. Cela permettrait d'éviter des conséquences involontaires, telles que la criminalisation de l'aide humanitaire, et de concentrer le déploiement des ressources techniques, matérielles et humaines sur des opérations d'enquête de plus en plus intensives et coordonnées contre les entreprises de trafic structuré de haut niveau et d'autres crimes transfrontaliers associés, sans transgresser les protections établies en matière de droits humains.

Je voudrais maintenant aborder un sujet difficile, conflictuel et controversé : l'instrumentalisation des mouvements migratoires par des États tels que la Russie et le Bélarus.

En tant que citoyen britannique, j'ai une conscience inconfortable de la question controversée des migrants et des réfugiés qui arrivent par la Manche. Je ne peux qu'imaginer le choc et la désillusion que l'on peut ressentir dans un État voisin lorsqu'un État voyou arme l'importation, puis l'exportation forcée, d'êtres humains à travers ses frontières. L'Assemblée a adopté en 2021 une résolution sur ce sujet, qui partait d'une très bonne intention, mais je suis sûr qu'elle n'est guère utile ou réconfortante pour les pays qui sont les destinataires de ces personnes poussées à travers les frontières. Je soutiens que ce problème ne peut être résolu et réduit par des refoulements. En fait, je soupçonne que les controverses qui résultent des refoulements et les débats qu'ils suscitent dans des organisations comme la nôtre font sourire les responsables de l'instrumentalisation et les encouragent probablement à redoubler d'efforts pour apporter encore plus de misère et d'agitation politique à leurs voisins.

Si nous voulons être crédibles et efficaces dans notre réponse aux actes criminels, nous devons être clairs et cohérents dans nos lois, nos définitions et nos principes. Les refoulements sont une réaction compréhensible de la part d'un État en première ligne, qui peut avoir l'impression de recevoir des paroles chaleureuses et de la sympathie de la part d'autres États qui, en réalité, adressent une prière de remerciement parce qu'ils ne sont pas eux-mêmes en première ligne contre l'instrumentalisation. Ce n'est qu'un piètre réconfort.

Comme je l'ai mentionné précédemment, le moment choisi pour ce rapport est tout à fait délibéré. L'UE est sur le point d'examiner une nouvelle série de mesures visant à lui permettre, ainsi qu'à ses États membres, de réagir avec plus de force et d'efficacité qu'elle ne le fait actuellement. Les membres du Conseil de l'Europe, qui sont les plus touchés par le trafic de migrants et l'instrumentalisation, sont également membres de l'UE. Je soutiens qu'il est de notre devoir de définir, de rassembler et de clarifier les multiples protections des droits humains et les droits juridiques qui ont évolué au fil du temps. C'est ce qui sous-tend ce rapport. Mais il ne nous appartient pas de dire aux États-nations ou à l'UE comment ils doivent réagir. Il nous appartient de leur rappeler qu'il y a des limites à ne pas franchir.

Nous devons collaborer avec eux et ne pas risquer d'être perçus comme des idiots interférents, bien intentionnés et idéalistes, voire comme des concurrents inutiles. J'espère que ce rapport contribuera à ce qui doit être un effort commun, et je me réjouis de participer au débat et d'écouter vos commentaires et suggestions.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Lord RUSSELL.

La parole est à au rapporteur, M. Julian PAHLKE, pour présenter ce deuxième texte.

Vous disposez de 7 minutes maintenant et de 3 minutes à la fin pour répondre au débat.

M. Julian PAHLKE (Allemagne, SOC, Rapporteur): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Avant d'être parlementaire, j'ai passé plus de quatre ans sur des navires de sauvetage en Méditerranée centrale. J'ai travaillé sans relâche avec beaucoup d'autres pour empêcher les gens de se noyer en Méditerranée. Nous avons eu des sauvetages spectaculaires où tout le monde a survécu et a été mis en sécurité. Il y a eu aussi des jours où des gens se sont noyés sous mes yeux, simplement parce qu'il n'y avait pas assez de sauveteurs dans la zone ce jour-là.

Je n'oublierai jamais le moment où nous avons retrouvé le corps d'une femme noyée qui flottait dans la mer depuis plusieurs jours. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pas pu le récupérer parce qu'il était déjà en train de se désagréger. Nous avons attendu pendant des heures un navire plus grand et mieux équipé. Si nous avons déployé tant d'efforts pour récupérer ce corps, c'est parce que nous voulions préserver ce qui restait de la dignité de cette personne ; pour qu'elle ne soit pas totalement oubliée ; pour que ses proches aient au moins une chance d'apprendre le décès de l'être aimé.

Comme cette femme, plus de 30 000 personnes ont disparu dans la seule Méditerranée centrale au cours des dix dernières années, sans compter les routes migratoires terrestres et les décès aux frontières terrestres.

C'est une question d'humanité que d'empêcher les gens de disparaître, mais aussi de préserver chaque information lorsqu'une personne disparaît ; de permettre aux familles de rechercher leurs proches, de délivrer des documents et certificats nécessaires, comme un certificat de décès. Tout cela est important.

J'ai donc le privilège de discuter avec vous du rapport et des recommandations.

Je pense que nous avons besoin d'une approche commune pour le stockage de l'ADN des victimes et, par conséquent, d'un système centralisé de comparaison pour les proches. Avec l'aide des organisations de la société civile, des humanitaires et la coopération des États, les proches devraient pouvoir s'adresser à une institution lorsqu'ils sont à la recherche de leurs proches.

Par ailleurs, les familles n'ont souvent pas accès au pays où leur parent est enterré ou où se trouve sa dépouille. Si les États amélioraient l'accès des proches aux visas pour assister aux funérailles ou rapatrier la dépouille, nous permettrions aux familles de faire leur deuil et de clore enfin un chapitre qui est resté ouvert pendant trop longtemps.

La Grèce m'a généreusement accueillie pour une visite dans le cadre de mon mandat. Leur pratique d'identification après le naufrage de Pylos était remarquable et peut servir d'exemple. En recourant à de telles pratiques, nous préserverions au moins une partie de la dignité humaine de ceux qui sont portés disparus.

Bien sûr, si un tel système était mis en place, il ne sauverait pas une vie, mais il serait nécessaire. C'est une réponse à la question, quelle est la valeur de la dignité humaine et combien de temps dure-t-elle ? Et notre réponse est que la dignité humaine est un acquis de notre civilisation et elle va au-delà de la mort.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur PAHLKE.

Je voudrais maintenant accueillir M. Michael O'FLAHERTY, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

M. Michael O'FLAHERTY va faire une déclaration.

J'ai l'honneur de vous donner la parole.

M. Michael O'FLAHERTY (Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

J'apprécie votre invitation à revenir en plénière. Je vous remercie, ainsi que tous les membres, pour votre accueil.

Depuis que j'ai pris mes fonctions de Commissaire, j'ai passé beaucoup de temps à travailler sur des questions de migration. J'ai passé une grande partie de ce temps à voir des murs – de nouveaux murs, des murs toujours plus hauts le long de nos frontières. J'ai lutté contre la répudiation du droit et suivi avec une inquiétude croissante l'ouverture de la renégociation des traités.

Il existe un élément commun à ces phénomènes : le fait de rendre nos frontières plus sûres est une grande préoccupation mais je trouve que c'est un très mauvais cap à prendre pour au moins trois raisons.

Tout d'abord, ce durcissement de la politique des frontières n'atteint pas l'objectif fixé, du moins à moyen terme, car il rend les passeurs plus dangereux, plus impitoyables et tout aussi efficaces.

Ensuite, ce modèle de sécurisation est un jeu à match nul. Une politique migratoire respectueuse des droits humains est plus prévisible, équitable et digne de confiance. Les stratégies qui conduisent à la violation du droit international sont corrosives pour l'État de droit.

À quoi ressemblerait donc une politique des réfugiés, des migrations et des frontières respectueuse ? Elle comporterait au moins cinq éléments, que je vais vous présenter très rapidement, en commençant par les thèmes des deux rapports qui vous sont présentés.

Concernant la lutte contre le trafic de migrants, une tâche essentielle, les passeurs doivent être traités comme les criminels qu'ils sont. Je voudrais néanmoins insister sur le fait que nous devons prêter attention à la cause première du trafic, à savoir l'absence de voies d'accès sûres et légales pour les migrants. Leurs demandes de protection doivent être prises en considération.

Deuxièmement, nous devons être très prudents dans les accords que nous concluons avec des États tiers pour gérer le trafic de migrants. Il suffit de regarder la situation dans laquelle certains pays se sont retrouvés en ce qui concerne les relations avec des pays tels que la Libye et la Tunisie.

Troisièmement, comme le rapporteur l'a évoqué il y a quelques instants, évitons la criminalisation de l'action humanitaire en insistant sur le fait que toute définition de la contrebande doit être celle contenue dans le Protocole de Palerme. Enfin, pour l'amour du ciel, évitons la tentation de criminaliser les personnes qui font victimes d'un trafic.

En ce qui concerne la question des migrants disparus, je suis d'accord avec M. Julian PAHLKE sur l'importance du sujet. Il a été en mesure de décrire, de manière beaucoup plus convaincante que moi, les raisons pour lesquelles il s'agit d'un sujet aussi important. Mais si vous le permettez, j'aimerais me concentrer maintenant sur la prévention. Une fois encore, des voies d'accès sûres et légales font partie intégrante de la prévention des décès en mer et ailleurs. Ensuite, nous devons renforcer les capacités de recherche et de sauvetage. Franchement, c'est une honte pour nos pays, ensemble et séparément, de ne pas avoir en Méditerranée la capacité de secourir les personnes qui se noient.

Une fois que les gens arrivent à terre, il est essentiel que nous leur donnions la possibilité de demander une protection internationale et que nous examinions leur cas individuellement. Dans ce contexte, je ne ressens pas le besoin de débattre des refoulements. Pour moi, c'est clair. Les refoulements constituent une violation intolérable et flagrante de la loi.

Quatrièmement, nous devons assurer des conditions d'accueil décentes. Nous pouvons le faire. Une grande partie des problèmes que nous rencontrons en termes de surpopulation, de mauvaises installations, de mauvais soins, est de notre propre fait parce que nous plaçons les installations d'accueil aux mauvais endroits pour des raisons tactiques. Nous les plaçons dans des endroits isolés et nous les entassons dans des lieux uniques où les ressources sont limitées. Tous ces problèmes peuvent être facilement évités.

Enfin, j'encourage vivement nos États membres à considérer la mise en place de systèmes indépendants de surveillance des droits humains aux frontières. Là où cela a été tenté, le dispositif s'est avéré utile et efficace pour réduire les allégations d'abus et, en général, renforcer le sentiment de confiance dans le système.

Le temps presse et je conclurai donc en citant le défenseur sans doute le plus puissant au monde d'une meilleure politique migratoire, le Pape François. S'exprimant récemment, il a rappelé que la migration ne peut être gérée par des lois plus strictes ou la militarisation des frontières. « Au contraire, » a-t-il dit, « il faut de la justice, de la fraternité et de la solidarité. »

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie beaucoup, Monsieur Michael O'FLAHERTY, pour votre discours perspicace.

Dans le débat, la parole est d'abord à M. Petri HONKONEN, de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

M. Petri HONKONEN (Finlande, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier nos rapporteurs, Lord Simon RUSSELL et M. Julian PAHLKE, pour leur excellent travail sur ces questions sensibles.

Au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux, je dois dire qu'il est regrettable que, si souvent dans cette Assemblée, nous parlions des conséquences, car cela signifie qu'il est déjà trop tard. Un être humain mort en Méditerranée est la fille, le fils, le mari, la sœur ou l'ami bien-aimé de quelqu'un. Le terrible phénomène que nous observons en Méditerranée est une conséquence grave de l'incapacité des États européens à mettre un terme à cette tragédie qui se déroule sous nos yeux.

Ce rapport soulève à juste titre la nécessité de déployer des efforts conjoints pour prévenir les décès, mais aussi pour clarifier le sort des personnes disparues.

La Convention européenne des droits de l'homme stipule clairement que les États membres ont le devoir de prévenir toute violation du droit à la vie et d'enquêter sur tout cas de mort non naturelle. De ce point de vue, l'Europe et les États membres de l'Union devraient mieux travailler. Construire des murs n'empêchera pas les gens de chercher refuge. Pour prévenir le phénomène de l'immigration clandestine, nous avons besoin d'une meilleure coopération internationale et d'itinéraires fonctionnels et sûrs pour ceux qui cherchent à se mettre à l'abri.

Nous devons coopérer avec les pays d'origine africaine et mieux soutenir leur développement et leur stabilité. Nous devons également améliorer l'aide et le soutien humanitaires.

Le rôle de l'Union européenne est crucial dans la mise en œuvre de ces politiques avec les États africains, mais aussi dans la mise en place d'opérations de sauvetage.

D'un point de vue libéral, il serait très souhaitable que les États membres respectent la dignité humaine et fassent tout leur possible pour résoudre le sort des personnes disparues, mais aussi pour reconnaître les corps inconnus.

Nous voyons des améliorations mais il y a encore une certaine incertitude quant à l'utilisation des technologies modernes dans ces mesures. La protection des données personnelles est importante et je me réjouis que la résolution couvre également cet aspect.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur HONKONEN.

M. Paul GAVAN, au nom de la Gauche unitaire européenne.

M. Paul GAVAN (Irlande, GUE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Au nom de la Gauche unitaire européenne, je voulais féliciter les rapporteurs de ces deux rapports.

Je tiens à saluer tout particulièrement le discours de notre nouveau Commissaire aux droits de l'homme, qui a appelé très clairement à une politique migratoire respectueuse des droits humains. C'est ce sur quoi nous devrions tous être d'accord dans cette hémicycle.

La première chose que je voudrais dire, c'est que des personnes fuyant les conflits en route vers l'Europe meurent, en particulier dans la Méditerranée, en raison du manque de voies d'accès sûres. Le fait que des rapports comme celui-ci doivent être rédigés est la preuve de notre échec collectif à protéger les êtres humains désespérés et vulnérables qui tentent de se rendre en Europe. Cet échec est aggravé par le fait que nombre de ces personnes fuient les guerres et les conséquences des guerres créées par les pays occidentaux.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je voudrais me concentrer sur le rapport de M. Julian PAHLKE. Il arrive à point nommé étant donné l'augmentation récente du nombre de décès en mer. L'année 2023 a été l'année la plus meurtrière jamais enregistrée pour les migrants, et l'Organisation internationale pour les migrations a estimé que plus de 1 000 êtres humains sont morts ou ont été portés disparus en Méditerranée centrale depuis le début de 2024.

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles les migrants disparaissent, et des raisons évidentes pour lesquelles nous devons déterminer ce qui leur est arrivé, qui sont toutes très bien exposées dans ce rapport.

Le rapport souligne à juste titre la nécessité d'harmoniser les normes en matière de signalement, d'enquête et de traitement des informations sur les migrants et les réfugiés disparus. Le soutien ou l'absence de soutien aux familles des personnes disparues est un problème majeur. Il est terrible d'entendre que certaines familles n'ont pas accès aux visas pour aider à la recherche ou à l'identification de leurs proches, ou même pour organiser leurs funérailles ou leur rapatriement.

Le fardeau financier que cela représente, ainsi que les blocages administratifs auxquels les familles sont confrontées dans leur recherche d'informations, sont à la fois déchirants et cruels.

Le rapport reconnaît également l'existence de bonnes pratiques et salue le travail du Missing Migrants Project, du réseau Family Links et de l'initiative I-Familia d'Interpol.

Selon les données recueillies par le Missing Migrants Project, 68 000 personnes sont mortes dans le monde depuis 2014. Les dépouilles de 28 000 personnes ayant perdu la vie au cours de leur migration n'ont pas été retrouvées. Plus de 30 000 de ces migrants morts ou disparus ont été enregistrés sur les routes méditerranéennes. Nous savons que les efforts de recherche et de sauvetage et la facilitation d'une migration sûre et régulière pourraient éviter un grand nombre de ces décès. Au lieu de cela, l'Europe maintient sa dangereuse politique de refoulement et d'accords douteux avec des pays qui ont des antécédents épouvantables en matière de violations des droits humains, comme la Libye et la Tunisie.

Lors d'une récente mission d'enquête à Lampedusa pour la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, j'ai entendu des témoignages d'enfants. Des garçons qui ont subi d'horribles tortures et abus de la part des autorités libyennes. La militarisation de la migration, les projets cruels d'un pacte européen sur la migration qui ne mènera qu'à des centres de détention à travers nos frontières. Nous devons et pouvons faire beaucoup mieux.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur GAVAN.

Au nom du Groupe socialiste, M. Paulo PISCO.

M. Paulo PISCO (Portugal, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Ces deux rapports, sur les disparitions de migrants et sur le trafic de migrants, traitent de domaines très complexes et sensibles, où les violations des droits humains sont permanentes, avec beaucoup de violence et de pertes de vies.

Le trafic de migrants est une activité criminelle attrayante parce qu'elle a un énorme rendement économique et qu'elle n'est pas facile à combattre, car elle se déroule souvent au-delà de nos frontières et bénéficie de la complicité d'autorités publiques et de forces de sécurité corrompues.

Mais au lieu de fermer les yeux sur les fréquentes violations barbares des droits humains, simplement parce que certains pays veulent avant tout empêcher les migrants d'arriver à leurs frontières, nous avons besoin d'une approche plus humaine pour protéger les personnes de la violence, de l'exploitation et des traitements dégradants, comme c'est le cas dans certains pays, et d'efforts politiques plus importants pour lutter plus efficacement contre le trafic de migrants.

Il n'est pas acceptable que tant de migrants perdent la vie au cours de leur voyage, sur terre et en mer, en particulier en Méditerranée, et qu'ils soient simplement abandonnés. Les pays ont le devoir moral de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour donner une dignité aux personnes qui meurent sur leur sol sans avoir pu réaliser leur rêve d'une vie meilleure et libre. C'est le sujet principal du rapport puissant et très humain de notre collègue Julian PAHLKE, que je félicite.

En ce sens, les personnes qui meurent au cours de leur voyage vers l'Europe ne devraient pas être abandonnées, et les pratiques et procédures nationales pour enquêter, récupérer et identifier leurs corps devraient être efficaces, y compris en avertissant leurs familles respectives, dans le respect du droit international humanitaire. La dignité humaine existe également dans la manière dont nous traitons les personnes décédées.

D'autre part, le rapport de Lord Simon RUSSELL, en plus de présenter une large perspective des instruments juridiques au niveau national et international pour lutter contre le trafic de migrants, aborde certains points pertinents, tels que la nécessité de protéger les frontières, mais dans le plein respect des droits de l'homme et du droit des peuples à se déplacer.

Même si les flux migratoires ne peuvent être stoppés par décret, il est de la plus haute importance de créer des voies légales, accessibles et sûres pour les migrants, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux victimes de la violence politique.

Par conséquent, il est également fondamental d'établir une coopération dans le domaine des migrations avec les pays d'origine, de transit et d'arrivée, mais, et je tiens à le souligner, avec une responsabilité claire, afin d'éviter les violations scandaleuses des droits humains comme celles qui se produisent en Libye ou en Tunisie et qui sont fréquemment dénoncées.

Les migrants ne sont pas des criminels, pas plus que les organisations humanitaires de la société civile qui contribuent à sauver des vies dans le processus d'intégration.

Les migrants sont avant tout victimes de troubles qui affectent leur vie et leur communauté, tels que la pauvreté, la guerre et la répression. C'est pourquoi ces rapports sont si importants.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur PISCO.

Au nom du Groupe du Parti populaire européen, Mme Dora BAKOYANNIS.

Madame BAKOYANNIS, vous devez appuyer sur le bouton. Avez-vous inséré votre carte ? Madame BAKOYANNIS, désolé de vous interrompre. Avez-vous inséré votre carte ? Pouvez-vous réessayer, s'il vous plaît ?

Mme Dora BAKOYANNIS (Grèce, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Désolée, chers collègues.

Il existe une règle fondamentale en matière d'affaires étrangères. La politique étrangère ne doit jamais être dictée par la politique intérieure. Réduire des intérêts nationaux plus larges à l'opportunisme d'une campagne électorale et à la politique d'un parti est le chemin le plus rapide vers des tragédies nationales. La migration est une question internationale complexe, faite de menaces et d'opportunités. En tant que telle, elle nécessite une coopération et une coordination paneuropéennes étroites.

Se bercer de l'illusion qu'une gestion efficace des migrations peut être abordée avec la dissolution du système européen de collaboration, c'est cultiver le terrain pour la montée d'idéologies radicales sur notre continent.

D'une part, l'Europe n'a besoin que de main-d'œuvre immigrée. En 2021, l'UE comptait 5 millions d'adultes en âge de travailler de moins qu'en 2011, soit 5 millions de personnes en moins en dix ans. D'ici 2050, l'Europe pourrait compter moins de deux adultes en âge de travailler pour chaque personne âgée. Aucun système d'assurance national ne peut résister à une telle pression.

D'autre part, c'est à nous, et non aux passeurs, qu'il incombera de contrôler le type de migration dont nous avons besoin. L'immigration clandestine est un problème qui doit être traitée à la source, à la frontière extérieure. J'ai écouté très attentivement ce que tout le monde a dit. Je vis chaque jour le combat des garde-côtes grecs qui tentent de sauver des vies dans la mer Égée et ce que cela signifie pour chacun d'entre eux lorsqu'un enfant est perdu, lorsqu'une femme enceinte n'a pas réussi à revenir vivante sur le rivage. C'est une situation très difficile, chers collègues.

Élever des barrières, comme nous l'entendons aujourd'hui, entre les pays de l'espace Schengen et menacer de renvoyer les migrants dans les pays de première entrée peut être à la fois dangereux et contre-productif. Les experts sont catégoriques sur le fait que ces mesures ne constituent pas une solution.

Au contraire, de telles mesures pourraient se retourner contre les électeurs lorsqu'ils se rendront compte qu'elles ne fonctionnent pas, ce qui pousserait encore plus de gens à se tourner vers les extrêmes. Permettez-moi donc d'être aussi clair que possible. Il n'y a pas d'autre solution qu'une coopération très étroite si nous voulons nous attaquer au problème.

Et tout d'abord, nous devons être honnêtes les uns envers les autres. La coopération et la collaboration signifient que tous les pays ont leur part de responsabilité. La Grèce, l'Italie, Malte ne sont pas les seuls à devoir faire face au problème de l'immigration. Nous devons nous assurer que tous les pays peuvent travailler ensemble et envoyer un message clair aux passeurs, leur indiquant qu'ils ne prendront pas les décisions, et aux immigrants, qu'il existe une voie légale pour venir travailler et prospérer en Europe. Ces deux politiques doivent aller de pair. Si ce n'est pas le cas, je crains que nous ne restions assis ici à nous rappeler ce qui aurait pu être possible mais que nous n'avons pas fait.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Au nom du Groupe des conservateurs européens, M. Norbert KLEINWÄCHTER.

M. Norbert KLEINWÄCHTER (Allemagne, CE/AD, Porte-parole du groupe): Merci Monsieur le Président, chers collègues,

Arrêtons les belles paroles.

Les migrants qui disparaissent ou qui meurent en mer sont le côté cruel de la migration de masse. Rien que l'année dernière, 1,14 million de personnes ont demandé l'asile dans l'UE, la plupart d'entre elles n'étant pas des réfugiés à proprement parler.

Le processus est toujours le même. Une communauté locale collecte de l'argent. Elle envoie un homme, l'homme paie un passeur, le passeur met l'homme dans un bateau, l'homme jette son passeport, franchit une ou plusieurs frontières illégalement, choisit un pays de destination en fonction du meilleur accès à l'argent, utilise l'argent pour financer la communauté au pays et pour financer le prochain voyage du prochain migrant, et finalement dépose une demande de regroupement familial.

Tout cela n'a rien à voir avec le fait de fuir directement un territoire où sa vie ou sa liberté serait menacée, ce qui est la définition d'un réfugié selon l'article 31 de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés.

Nous parlons de migrants, nous ne parlons pas de réfugiés.

Il s'agit d'un système dont le nombre de victimes est extrêmement élevé. Rien qu'au cours des dix dernières années, 37 000 personnes se sont noyées en mer, dans l'espoir d'une vie meilleure, parce que des sauveteurs, des passeurs leur promettent le monde, et ces personnes meurent.

C'est une honte !

Car que se passe-t-il si le navire de sauvetage n'est pas là ? Que se passe-t-il si, comme il y a trois jours, devant les îles Canaries, les gens sont tellement excités de voir le navire de sauvetage que le petit bateau chavire ? Des gens meurent.

Et quiconque fait partie de la route migratoire, qu'il s'agisse d'un passeur ou d'un sauveteur, porte sur ses mains le sang de nombreux migrants morts.

Et M. Julian PAHLKE, vous ne devriez pas être fier de ce que vous avez fait avant de devenir un homme politique. Vous étiez sur ces soi-disant navires de sauvetage, sur cette soi-disant assistance humanitaire qui fait en réalité partie de la route migratoire des passeurs et qui aide directement à l'entrée illégale à nos frontières et qui est à l'origine de la mort de centaines de personnes qui se noient en mer.

Que pouvons-nous donc faire pour les migrants disparus ?

La solution ne peut certainement pas consister à faire venir des parents pour identifier les victimes, comme le suggère le rapport. Non. En fait, comment trouver l'identité d'une personne qui a jeté son passeport ? Car, surprise, ils ne viennent pas d'un territoire où leur vie est en danger. Ce sont simplement des migrants. Nous ne pourrions donc jamais identifier ces migrants disparus.

Et nous n'irons pas plus loin si nous protégeons les passeurs et si nous soulignons toujours à quel point nous devons protéger les migrants. S'ils sont des criminels et que quiconque franchit une frontière illégalement, et surtout plusieurs frontières illégalement, est un criminel, alors nous, en tant que Conseil de l'Europe, avec l'État de droit, ne pouvons pas protéger ces personnes.

Nous devons maintenant veiller à ce qu'aucun voyageur clandestin n'atteigne nos côtes. Nous devons cesser de payer et de protéger ceux qui se moquent de nos frontières, de notre souveraineté et de notre besoin de sécurité et d'autodétermination. C'est la seule réponse aux migrants disparus et au trafic de migrants.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur KLEINWÄCHTER.

La parole est à Mme Sandra ZAMPA.

Mme Sandra ZAMPA (Italie, SOC): Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voudrais exprimer mon appréciation pour l'excellent travail réalisé par mes collègues Julian PAHLKE et Lord Simon RUSSELL sur des questions dramatiques, telles que la disparition de migrants et la nécessité d'une approche commune pour lutter contre le trafic de migrants.

Nous devons multiplier les efforts déjà entrepris pour connaître le sort des disparus en mettant en place un plan d'action correctement financé, dans le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire, à commencer par la nécessité d'identifier les corps, où qu'ils soient retrouvés, et de leur donner une sépulture. Une leçon qui accompagne notre civilisation depuis l'Antiquité et qui nous vient d'Antigone, héroïne de la tragédie grecque de Sophocle.

Enterrer les morts est le premier impératif éthique des vivants, et c'est un devoir déchirant de se rappeler qu'à Lampedusa, il n'y a plus de place dans le cimetière, où les enterrements ont lieu dans le respect des rites des différentes confessions. Et puis, il y a la nécessité de lutter contre les trafiquants en respectant toutefois les droits et, notamment, en procédant au cas par cas, en distinguant ceux qui profitent ou tirent profit de la traite de ceux qui aident sans but lucratif. Qu'ils en soient remerciés. Et à ceux qui se retrouvent contraints, peut-être, de conduire des bateaux délabrés. Un beau film italien nominé aux Oscars, *Moi capitaine*, raconte l'histoire d'un garçon contraint de conduire un bateau. Souvent, ce sont des mineurs, souvent ce sont des femmes victimes de chantage, comme c'est le cas des deux Iraniennes. Elles s'appellent Marjan JAMALI, détenue avec son fils et récemment assignée à résidence en Italie, ou Maysoon MAJIDI, emprisonnée depuis plus d'un an pour complicité, deux femmes qui ont fui l'Iran.

Je demande que le Conseil de l'Europe se joigne également à ceux qui demandent leur libération. Nous ne pouvons pas faire deux fois des migrants des victimes. Notre objectif est de protéger les droits de l'homme. C'est la raison d'être de ce Conseil et, en ce moment, nous devons vraiment relever le défi que le présent nous lance. Ce défi, c'est de travailler ensemble pour donner un avenir à ceux qui en cherchent un et pour les intégrer dans notre société, certainement pour les défendre et pour protéger leur vie et leur dignité.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame ZAMPA.

La parole est à M. Ioannis OIKONOMOU.

M. Ioannis OIKONOMOU (Grèce, PPE/DC)*: Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je m'exprimerai en grec et je voudrais évoquer le problème des migrations qui est un problème extrêmement grave.

Nous savons qu'un certain nombre de pays changent de cap en matière de politique d'immigration et reviennent sur les engagements pris dans le cadre de l'espace Schengen.

Les crises, les guerres en Afrique, en Asie, les régimes autoritaires ou dictatoriaux, tout cela a conduit à l'augmentation des flux migratoires. Je pense qu'il y a aussi des raisons économiques, comme on l'a dit, des personnes qui partent et émigrent à la recherche d'un meilleur avenir économique.

Je ne pense pas que nous devrions permettre aux passeurs ou aux organisations terroristes de prendre le dessus. Nous ne devrions pas permettre à ce modèle commercial lucratif qu'est le trafic de migrants de prendre le dessus.

L'Europe est soumise à une pression sans précédent et je pense que les migrants d'aujourd'hui se trouvent dans une situation difficile lorsqu'ils arrivent en Europe, lorsqu'ils posent le pied dans les pays européens, ils ont du mal à s'intégrer par rapport aux générations précédentes de migrants, je pense que leur vie est beaucoup plus dure.

L'Europe vit elle aussi des temps difficiles. Je pense que nos économies sont sous pression dans un certain nombre de pays. Les citoyens européens déclarent que l'une des principales causes de leurs difficultés est l'immigration, ou la migration.

Il est certain que nous devons nous pencher sur les causes réelles de ce phénomène. Je pense que nous devrions trouver des moyens efficaces d'éviter leur arrivée en Europe. Il est trop tard lorsqu'ils arrivent en Europe, le long des côtes grecques, italiennes et maltaises. Nous ne sommes plus en mesure de gérer ces flux migratoires. Ce que nous devons faire, c'est coopérer avec les pays d'origine. Nous devons mettre en place un plan d'envergure, à l'instar du plan Marshall, pour coopérer avec les pays d'origine de ces migrants.

Nous entendons de plus en plus parler de « migration choisie », en d'autres termes, la capacité des pays à choisir des travailleurs qualifiés qui représenteraient une valeur ajoutée pour l'économie. Mais je pense que nous nous heurtons à un phénomène intéressant. Les vrais talents, ceux qui sont qualifiés, ne sont plus attirés par l'Europe, mais par le Canada, l'Amérique du Nord. Nous ne sommes donc pas en mesure d'attirer les talents.

La Grèce, mon propre pays, est sous pression. Nous essayons d'endiguer les refoulements, de sauver des vies, et nous continuerons à le faire.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur OIKONOMOU.

La parole est à M. Marco DREOSTO.

M. Marco DREOSTO (Italie, CE/AD): Merci, Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La récente victoire électorale du FPÖ en Autriche, la progression des partis conservateurs dans toutes les nations européennes, de la France à l'Allemagne, de l'Espagne aux Pays-Bas, en passant bien sûr par l'Italie, ont un plus petit dénominateur commun : les citoyens exigent plus de sécurité. La stratégie des portes ouvertes à tout prix, des politiques migratoires décidées par les ONG, du commerce lucratif des coopératives de migrants, des trafiquants d'êtres humains impunis, touche à sa fin. La gauche s'en rend également compte, mais très tardivement.

Le Premier ministre britannique Keir STARMER, en visite à Rome, a applaudi la décision de l'Italie d'établir un centre à l'extérieur de ses frontières pour les migrants, en attendant que leurs demandes d'asile soient traitées. Le chancelier socialiste allemand Olaf SCHOLZ a même suspendu l'accord de Schengen afin de répondre aux citoyens allemands qui réclament plus de sécurité.

Bref, tout le monde semble se réveiller. Mais malheureusement, il y a encore des personnes en Italie qui semblent aller à l'encontre de cette direction et de ce réveil. Je voudrais dénoncer dans cet hémicycle, où nous discutons des droits fondamentaux, des droits de l'homme, comment un ministre de la République italienne subit injustement un procès contre lui pour avoir agi dans le plein respect du mandat reçu des citoyens italiens. Ce ministre est Matteo SALVINI, qui risque jusqu'à 15 ans de prison pour avoir empêché temporairement, pensez, six jours, le débarquement d'un bateau de migrants, en demandant à l'Europe, cette Europe de la solidarité, de partager la responsabilité de l'accueil, en vain, évidemment.

Il était de son devoir de défendre les frontières italiennes et de veiller à ce que les flux migratoires soient gérés de manière sûre et ordonnée, dans la pleine souveraineté de notre pays et dans l'intérêt national. Matteo SALVINI a fait ce que beaucoup avant lui n'avaient fait que promettre. Protéger notre pays des flux migratoires incontrôlés qui ont souvent conduit à des tragédies humaines, comme on l'a dit ici, à des tragédies en mer et à de graves problèmes sociaux. Nous sommes ici aujourd'hui, comme toujours, pour dire que Matteo SALVINI n'est pas seul. Il est du bon côté de l'histoire, du côté de ceux qui ont le courage de faire des choix difficiles pour le bien commun, même au prix d'être attaqués, poursuivis, arrêtés.

Les Italiens, comme le montrent les récents sondages, sont avec lui, et je suis sûr qu'en défendant les frontières italiennes, Matteo SALVINI a également défendu les frontières européennes. Et dans cet important forum international où nous nous trouvons, avec tant d'amis et de collègues étrangers, je vous invite à réfléchir attentivement aux implications de ce procès politique injuste et à évaluer cette situation avec objectivité et honnêteté intellectuelle.

Cette honnêteté intellectuelle qui fait manifestement défaut en Italie.

Je vous remercie.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour votre intervention.

Monsieur KERN, vous avez la parole.

Appuyez sur le bouton.

M. Claude KERN (France, ADLE): Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues,

Je veux remercier nos collègues Lord Simon RUSSELL et M. Julian PAHLKE pour leurs rapports très éclairants sur les drames que peuvent vivre les personnes migrantes à la merci des passeurs.

Le travail forcé, l'exploitation sexuelle et la mort attendent parfois les migrants qui quittent leur pays sous la houlette de passeurs qui leur promettent une vie meilleure. Mon pays connaît ce type de drames, alors que plusieurs migrants ont trouvé la mort en tentant de franchir la Manche sur de petites embarcations pour rejoindre le Royaume-Uni.

Face à cette situation dramatique, nous devons agir pour lutter avec la plus grande fermeté contre le trafic illicite de migrants, sans bafouer leurs droits.

C'est l'une des vertus du rapport de notre collègue Lord RUSSELL que de clarifier le cadre juridique applicable ainsi que certains concepts, mais aussi de mettre en évidence les éventuels manques dans le système conventionnel du Conseil de l'Europe. Il comprend bien une convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, mais pas sur le trafic illicite de personnes migrantes. Peut-être une action doit-elle être envisagée en ce domaine afin de renforcer la coopération internationale, en lien avec la volonté affichée à Reykjavik par les chefs d'État et de gouvernement de lutter contre la traite et le trafic de personnes migrantes au moyen de la coopération internationale, tout en continuant à protéger les victimes et à respecter les droits de l'homme des migrants et des réfugiés.

Même si le contrôle de leurs frontières est évidemment un droit souverain des États, la lutte contre le trafic illicite de personnes migrantes nécessite une coopération internationale renforcée et donc une réelle cohérence entre les États membres de notre Organisation, comme cela a été le cas avec l'établissement, en décembre 2021, du Réseau de procureurs du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants.

Compte tenu de l'ampleur des enjeux, il faut certainement aujourd'hui aller au-delà, en veillant à ce nécessaire équilibre entre fermeté vis-à-vis des passeurs et respect du droit des migrants.

Une coopération accrue entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne m'apparaît indispensable pour permettre une action plus efficace, notamment pour établir des règles communes permettant de geler ou de saisir les avoirs tirés du trafic de migrants.

Au sein de nos États respectifs également, la coopération entre les différentes administrations doit permettre de gagner en efficacité dans la lutte contre le trafic de migrants.

Enfin, la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination des mouvements migratoires doit être renforcée. Cela implique bien sûr une coopération policière et judiciaire mais également le développement effectif de voies de migrations sûres et légales. Celles-ci permettront de protéger les migrants face aux passeurs mais également de rendre le trafic de migrants moins lucratif.

En conséquence, je voterai les projets de résolution et de recommandation qui nous sont soumis aujourd'hui.

Merci.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour votre intervention.

Lord TOUHIG, vous avez la parole.

Lord Don TOUHIG (Royaume-Uni, SOC): Merci, Madame la Présidente.

Peu d'entre nous, assis dans cette salle aujourd'hui, pourraient contester le fait que notre cadeau le plus précieux est nos enfants. Ils représentent notre avenir. Nous les aimons, nous les chérissons et nous prenons soin d'eux. Pourtant, chaque année en Europe, un nombre incalculable d'enfants réfugiés et migrants disparaissent.

Comme le souligne M. Julian PAHLKE dans son excellent rapport, le sort de ces enfants disparus est trop souvent ignoré, alors que leur vulnérabilité et leur exploitation par des criminels sont extrêmement élevées.

Ces enfants réfugiés ont non seulement besoin de notre protection, mais ils y ont droit en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Pourtant, sur notre continent, la santé et le bien-être de ces enfants non accompagnés sont compromis.

Des milliers d'enfants réfugiés souffrent. Ils sont victimes d'abus, de trafic, et certains s'automutilent. Madame la Présidente, il est prouvé que certains d'entre eux se sont même suicidés.

Pour les soutenir, nous devons nous opposer à ceux qui utilisent une rhétorique toxique sur l'immigration, faisant preuve d'intolérance et de préjugés, ce qui constitue une violation des droits humains fondamentaux. Nous ne devons pas permettre que l'avenir des réfugiés, en particulier des enfants migrants, soit compromis par des prises de position politiques.

En Grande-Bretagne, au cours de l'année écoulée, environ 4 000 enfants migrants non accompagnés ont été placés dans des hôtels, une pratique qui était illégale à l'époque. Plus de 200 d'entre eux ont disparu, dont un âgé de 10 ans. Un dénonciateur travaillant dans un hôtel a rapporté avoir vu des jeunes être ramassés dans la rue à l'extérieur de l'établissement et emmenés dans des voitures, devenant ainsi victimes de trafic et d'abus.

Beaucoup de ces enfants arrivent sur les côtes britanniques à bord de bateaux organisés par des bandes criminelles, dont le seul but est de maximiser leurs profits. Ceux qui traversent la Manche recherchent simplement une vie meilleure. Pourtant, de nombreuses personnes, pas seulement des intolérants ou des extrémistes, mais des citoyens ordinaires, ont été convaincues que les « boat people » sont le problème, alors qu'en réalité ce sont les victimes.

Le véritable problème, ce sont les trafiquants criminels qui les exploitent.

Chers collègues, il existe un manque de coordination sur notre continent pour faire face à cette situation. Dans son rapport, mon ami Lord Simon RUSSELL souligne certains des défis auxquels nous sommes confrontés dans la lutte contre les trafiquants d'immigrés. J'en mentionnerai deux.

Premièrement, les trafiquants tirent des profits considérables d'une activité florissante. Deuxièmement, l'Europe souffre de problèmes de gestion des frontières, de contrôle et de collaboration.

Il conclut en soulignant la nécessité d'une plus grande coopération et d'un travail commun. Chers collègues, si nous ne parvenons pas à convaincre les nations européennes de collaborer, les trafiquants criminels continueront à agir sans entrave, et des dizaines de milliers d'enfants migrants, dont beaucoup sont non accompagnés, seront abandonnés, leur espoir de vie anéanti.

Nous savons où les trafiquants se procurent les bateaux, les moteurs, et même l'essence nécessaire à leur fonctionnement. Et pourtant, nous ne faisons rien. En travaillant ensemble, en mobilisant nos services de renseignement et notre capacité à suivre, tracer et perturber ces trafiquants, et en utilisant nos forces de police et militaires, nous pouvons démanteler ces réseaux criminels.

Chers collègues, qu'attendons-nous ?

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour votre intervention.

Madame Aysu BANKOĞLU, vous avez la parole.

Mme Aysu BANKOĞLU (Türkiye, SOC): Madame la Présidente,

Je souhaite exprimer ma sincère gratitude aux deux rapporteurs pour leurs rapports approfondis sur les questions des migrants disparus et du trafic de migrants.

Les migrants, souvent contraints par des passeurs, voyagent dans des conditions surpeuplées et périlleuses. Les itinéraires risqués qu'ils empruntent peuvent conduire à des tragédies, où de nombreux migrants sont portés disparus ou perdent la vie. En tant que député de Türkiye, un pays profondément touché par cette crise, j'aimerais souligner plusieurs points essentiels.

La Türkiye accueille actuellement environ 8 millions de migrants, ce qui en fait le premier pays d'accueil de réfugiés au monde. Cette situation entraîne d'importants défis économiques, politiques et sociaux. De par sa position géographique, la Türkiye sert de porte d'entrée majeure pour les migrants cherchant à rejoindre l'Europe. Les conflits en cours en Syrie et en Afghanistan ont poussé d'innombrables personnes, y compris des femmes et des enfants, à entreprendre des voyages dangereux à la recherche de sécurité et d'un avenir meilleur.

Malgré nos mesures de sécurité aux frontières et nos efforts de régulation, celles-ci ne suffisent pas à réduire le trafic de migrants. Étant donné la persistance des conflits et des crises humanitaires, la nécessité d'un cadre juridique international pour lutter contre le trafic et protéger les droits des victimes n'a jamais été aussi pressante.

Il est crucial de garder à l'esprit que le trafic est une conséquence, et non une cause. Les gens migrent parce qu'ils fuient leur pays, poussés par des conflits, des persécutions, de la violence et une instabilité économique. Ainsi, toute stratégie internationale de lutte contre le trafic de migrants doit également s'attaquer à ces causes sous-jacentes.

En nous concentrant sur des mesures préventives, telles que la promotion de la paix, de la stabilité et du développement dans les régions touchées par les conflits, nous pouvons réduire le désespoir qui pousse les individus à confier leur vie aux passeurs.

De plus, lorsqu'il s'agit de lutter contre le trafic de migrants, nous devons toujours défendre le principe selon lequel toute personne, quel que soit son statut migratoire, mérite de bénéficier des droits humains fondamentaux. La rhétorique anti-migrants et xénophobe alimente le populisme et le racisme, qui doivent être fermement rejetés, notamment par les décideurs.

En conclusion, les défis posés par le trafic de migrants et les droits humains reflètent à la fois la détermination de ceux qui recherchent une vie meilleure et notre responsabilité collective de protéger leur dignité et leurs droits. Travaillons ensemble pour construire un monde où la migration est un choix, et non une nécessité, et où chacun peut vivre dans la sécurité et la dignité.

Je vous remercie.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour votre intervention.

Monsieur Nicos TORNARITIS, vous avez la parole.

M. Nicos TORNARITIS (Chypre, PPE/DC): Chers collègues,

Comme cela a été souligné lors du Sommet de Reykjavik l'année dernière, le trafic de migrants est un crime transfrontalier qui exige une coopération étroite, tant au niveau régional qu'international.

Dans le cadre de nos efforts pour élaborer une politique globale en matière de migration et d'asile, il est important de s'attaquer aux causes profondes de la migration et aux principales raisons qui poussent les gens à s'engager dans des groupes criminels ou des activités illégales.

Il est important de créer davantage de voies légales et d'itinéraires sûrs afin de réduire le nombre de migrants qui entreprennent des voyages dangereux, dont l'issue est souvent tragique.

Comme le mentionne le rapport de Lord Simon RUSSELL, Chypre est un bon exemple de la valeur ajoutée d'une approche globale qui inclut la collaboration entre toutes les parties prenantes nationales concernées. En raison de sa situation géographique en Méditerranée orientale, Chypre est confrontée à un nombre élevé de migrants en quête d'asile et d'accès à d'autres pays de l'Union européenne.

Il s'agit notamment des centaines de migrants irréguliers arrivant par la mer, avec l'aide d'organisations de passeurs. En outre, les immigrants illégaux sont acheminés par la Türkiye, qui continue d'occuper 37 % de l'île, depuis les zones occupées jusqu'aux zones contrôlées par le gouvernement, en passant par la zone tampon.

En tant que pays qui continue à faire face à ses propres problèmes humanitaires de personnes disparues, Chypre comprend parfaitement l'importance de connaître le sort des personnes disparues et de mettre fin aux souffrances de leurs proches.

La question des migrants disparus – le plus souvent perdus en mer, en particulier les enfants en bas âge – ne peut être laissée sans réponse. Une action collective urgente doit être entreprise.

Enfin, je voudrais remercier et féliciter les deux rapporteurs pour leur travail productif.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour votre intervention.

Monsieur Mustafa CANBEY, vous avez la parole.

M. Mustafa CANBEY (Türkiye, NI): Madame la Présidente,

Chers collègues,

Nous examinons aujourd'hui ce rapport sur l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de migrants.

En raison de sa situation géographique, la Türkiye a été une porte d'entrée pour des millions de migrants et en accueille actuellement plus de quatre millions. Ces derniers bénéficient non seulement d'un hébergement, mais aussi de services de base tels que l'éducation et la santé, et leur intégration dans la vie sociale est assurée.

Le trafic de migrants fait partie de la criminalité organisée et ne peut être résolu par les efforts d'un seul pays. C'est pourquoi la Türkiye renforce la coopération internationale pour assurer la sécurité des frontières et lutter contre ce trafic. En tant que membre du Centre d'application de la loi de l'Europe du Sud-Est (SELEC), nous coopérons efficacement avec les pays de la région dans la lutte contre la criminalité transfrontalière.

Cependant, un problème crucial qui doit être abordé dans cette lutte est celui des migrants disparus. Des milliers de migrants perdent la vie ou sont portés disparus au cours de leur voyage d'espoir. Le sort de ces migrants reste souvent inconnu, et les familles de la plupart d'entre eux restent sans nouvelles.

Nous devons élaborer des politiques plus efficaces pour lutter contre ce problème et mettre en place un réseau de solidarité internationale. Des actions communes doivent être menées dans toute l'Europe pour retrouver et identifier les migrants disparus et établir un contact avec leurs familles.

Il est également essentiel d'établir des itinéraires de migration sûrs et légaux afin de rendre non rentable le modèle commercial des passeurs, qui mettent en danger la vie des migrants.

Au lieu de se concentrer uniquement sur la sécurité des frontières, il convient d'adopter des politiques plus globales qui protègent les droits des migrants et soutiennent l'aide humanitaire.

Je vous remercie.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour votre intervention.

M. Joseph O'REILLY, vous avez la parole.

M. Joseph O'REILLY (Irlande, PPE/DC): Madame la Présidente,

Je tiens tout d'abord à féliciter mon ami et collègue Lord Simon RUSSELL, rapporteur, ainsi que M. Julian PAHLKE, co-rapporteur. Je tiens également à saluer les remarques de notre Commissaire aux droits de l'homme, M. Michael O'FLAHERTY, qui sont nées d'un intérêt passionné dans ce domaine.

Je me contenterai d'exposer d'emblée quelques chiffres brutaux, ce qui mérite d'être fait chaque fois que nous abordons cette question. Depuis 2014, l'Organisation internationale pour les migrations a recensé 60 000 personnes décédées au cours de migrations, un cinquième d'entre elles voyageant à travers l'Afrique, un cinquième sur la mer Méditerranée. Pour la seule année 2023, 1 851 personnes sont portées disparues sur les routes d'Afrique, 3 129 en mer Méditerranée dont des enfants tentent de rejoindre leur famille. L'UNICEF recense 15 000 enfants disparus.

La traite des êtres humains est une caractéristique majeure de cette région, où les enfants font l'objet d'un trafic. Je voudrais saluer deux de mes compatriotes, Mme Annette KENNEDY et Mme Ann Marie RYAN, en Irlande, qui font un travail pionnier en s'attaquant au problème de la traite des êtres humains.

Au cours des trois premiers mois de l'année 2023, 3 300 mineurs non accompagnés sont arrivés en Europe, soit 71 % de l'ensemble des enfants. Ces chiffres nous rappellent la gravité de la situation.

Voyons maintenant comment nous devons réagir. Nous devons répondre par des partenariats internationaux, des coopérations avec les pays d'origine et des itinéraires de transit légaux convenus. Je pense que c'est essentiel.

Bien sûr, nous devons coopérer au niveau international avec la police et arrêter les passeurs. Mais la coopération sur les itinéraires et avec les pays d'origine est cruciale.

Nous devons nous attaquer aux causes profondes des migrations dans les pays d'origine, qu'il s'agisse de troubles sociaux, de pauvreté ou de divers problèmes de libertés civiles.

Nous devons également offrir des voies d'accès légales. Ce qui m'amène à dire que l'Europe a pratiquement besoin de toutes ces personnes. Nous manquons de main-d'œuvre. Je disais aujourd'hui à notre secrétaire de délégation, Madame LAWLER, que rien que dans ma ville ou mon village, je peux citer un certain nombre de restaurants et de bars qui ne peuvent pas ouvrir une semaine entière, faute de main-d'œuvre. L'Europe a besoin de ces personnes comme travailleurs.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains existe depuis février 2024 et a été ratifiée par 46 pays. Nous devons agir sur cette convention par tous les moyens possibles.

En conclusion, bien que la police soit cruciale pour arrêter les passeurs, l'accent doit être mis sur les voies légales, l'élimination des causes des migrations et la création d'opportunités d'emploi. Nous devons orienter ces personnes vers des emplois qui existent dans les services sociaux, dans l'hôtellerie, dans les industries à travers l'Europe. Le besoin de personnel est là.

Je pense qu'il est temps d'aborder cette question de manière globale.

Je vous remercie.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour votre intervention.

Madame MOSHENETS, vous avez la parole.

Mme Olena MOSHENETS (Ukraine, ADLE): Je remercie les rapporteurs pour leur travail sur des questions qui sont en effet préoccupantes et importantes.

« Alors que je défends le sommeil paisible des enfants ukrainiens sur la ligne de front, ma propre fille a disparu sans laisser de traces. » Tels sont les mots du défenseur de l'Ukraine et père de Valeria, neuf ans, qui cherche à fuir la guerre en Allemagne avec sa mère depuis 2022.

En juin, elle a disparu sur le chemin de l'école. La police a retrouvé le corps de la fillette dans une zone boisée. Il ne s'agit pas d'un cas isolé.

En mars de cette année, la police allemande a retrouvé le corps d'une Ukrainienne qui vivait dans un foyer de réfugiés. Elle est décédée des suites de violences. Sa fille, qui venait de naître, est actuellement prise en charge par le bureau local de protection de la jeunesse.

Nous remercions les forces de l'ordre des pays d'accueil européens pour leur efficacité dans la recherche des personnes disparues.

Plus de 4 millions de citoyens ukrainiens bénéficient d'un statut de protection temporaire dans les pays européens. La majorité d'entre eux sont des femmes et des enfants, un groupe vulnérable à l'exploitation et à la traite des êtres humains.

Les troupes russes dans leurs villes et les missiles russes au-dessus de leurs têtes les ont forcés à fuir leurs maisons. Aujourd'hui, ils sont confrontés à des barrières linguistiques et à un accès limité aux marchés du travail locaux, et ils ont du mal à trouver un logement à long terme. Ils sont donc des cibles faciles pour les criminels.

Les Ukrainiens sont également vulnérables sur leur propre territoire. La Russie a déporté plus de 19 000 enfants ukrainiens des territoires qu'elle occupe temporairement et environ 2 000 jeunes Ukrainiens sont portés disparus.

Le gouvernement russe a recours à des stratagèmes encore plus honteux consistant à kidnapper des enfants sous couvert de soi-disant soins. Il s'avère que la déportation se traduit par l'évacuation ou la réhabilitation en russe. Les mandataires du Kremlin lancent cette activité criminelle sur la base de l'hospice pour enfants Odouvanchyky. Sous prétexte de fournir une assistance aux enfants atteints de maladies graves (y compris le cancer), aux orphelins et aux enfants privés de soins parentaux, l'ennemi a créé une base pour l'installation future de jeunes Ukrainiens en Russie.

Nous remercions les pays européens de protéger les réfugiés ukrainiens et soutenons l'introduction de dispositions visant à renforcer la sécurité des migrants dans les pays d'accueil. Nous devons travailler ensemble pour prévenir les actes criminels.

Je vous remercie vivement.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour votre intervention.

Il nous faut maintenant interrompre l'audition des orateurs.

Les orateurs inscrits qui, présents pendant le débat, n'ont pu s'exprimer, peuvent transmettre dans les 4 heures leur intervention dactylographiée au Service de la séance pour publication au compte rendu. Ce texte ne doit pas dépasser 400 mots et doit être transmis par voie électronique.

J'appelle la réplique de la commission.

Lord Simon RUSSELL, vous avez la parole.

Lord Simon RUSSELL (Royaume-Uni, CE/AD, Rapporteur): Je vous remercie.

Vous serez ravis de l'apprendre, Mesdames et Messieurs, mais je n'ai pas grand-chose à ajouter. J'ai toutefois quelques observations à formuler.

Je pense que si les efforts déployés au fil des ans par des organisations comme la nôtre pour élaborer une législation et des normes en matière de droits humains pour les réfugiés et les migrants se traduisaient par le même degré d'effort, de coopération et de ressources de la part des États-nations et des groupes d'États-nations en matière de prévention, nous ne nous trouverions pas dans la situation actuelle.

Je pense que c'est un défi pour chaque homme politique de vos pays d'encourager les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, à prendre cette question au sérieux.

J'en appelle également à vous tous, en particulier après avoir entendu, lors d'une réunion qui s'est tenue plus tôt dans la journée, l'exemple de deux hommes politiques d'un pays donné qui se sont ouvertement chamaillés et disputés devant une commission. Ceci, je le crains, est tout à fait inacceptable. Je pense que nous sommes ici pour parler et nous concentrer sur les droits humains. Nous ne sommes pas ici pour discuter ou débattre des luttes politiques que nous menons chez nous. Il faut laisser cela chez soi et ne pas l'introduire dans cette Assemblée. C'est mon avis personnel.

J'ai entendu des gens parler de la nécessité de mettre en place des itinéraires sûrs, de travailler avec les pays d'origine. Si quelqu'un a des idées brillantes sur la manière de s'asseoir avec les talibans et de travailler avec eux à la mise de voies de sortie sûres, je serais très intéressé de les entendre. Je serais également intéressé par la même approche vis-à-vis du Gouvernement iranien, du Gouvernement soudanais – ce qu'il en reste – et du Gouvernement syrien. Je ne suis pas certain que cette approche soit réaliste et efficace.

Tant que les États-nations ne prendront pas conscience de la réalité et que, au-delà des clivages politiques, les pays ne travailleront pas ensemble, quelles que soient leurs opinions politiques, pour prendre la prévention au sérieux, ce problème persistera et continuera à s'aggraver. Il suscitera d'ailleurs certaines des émotions que nous avons entendues chez un ou deux orateurs. Je dois avouer que je me demandais ce qu'ils avaient mangé au petit-déjeuner, car cela avait manifestement eu un effet assez fâcheux sur leur tempérament. Je comprends les points de vue et la passion qui en découle, mais je crains que cela ne nous mène nulle part.

Nous devons travailler ensemble. Nous devons aider l'Union européenne et les autres organisations à faire ce qu'elles ont à faire, et non pas nous mettre en travers de leur chemin. C'est ce que je vous demande à tous.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour votre intervention.

Monsieur Julian PAHLKE, vous avez la parole.

M. Julian PAHLKE (Allemagne, SOC, Rapporteur): Merci, Madame la Présidente.

J'aimerais remercier toutes celles et ceux qui se sont exprimées sur les deux rapports pour vos paroles aimables, votre reconnaissance et la décence dont vous avez fait preuve en ce qui concerne les deux sujets, le trafic de migrants et les personnes disparues.

Au cours de ce débat, j'ai été accusé, évidemment, pour ce que j'ai fait avant de devenir membre du Parlement – raison pour laquelle je me suis présenté ici –, à savoir que j'ai secouru des personnes en Méditerranée. On m'a accusé d'avoir fait quelque chose de mal. Pour être honnête, je trouve cela assez drôle parce que le parti d'où vient cette accusation m'a dénoncé à la police en Allemagne. Et la police a classé l'affaire peu de temps après. Le parti a donc prouvé que le sauvetage en mer n'est pas un crime et qu'il ne fait pas l'objet d'une enquête policière.

(Applaudissements)

Je trouve toujours cela émouvant d'être ici. Je m'exprime en tant que jeune Allemand car j'ai hérité de l'histoire du pays dans lequel je vis. Je ne suis pas responsable de l'Histoire, mais je crois que j'ai la responsabilité de protéger les conséquences des années d'horreur que notre pays a fait subir au continent. L'une de ces conséquences est l'institution de la Convention européenne des droits de l'homme et de notre Cour.

Je crois que la force de la démocratie réside dans la protection des minorités. C'est pourquoi je suis extrêmement reconnaissant envers cette Assemblée de soutenir les deux rapports, celui de Lord Simon RUSSELL et le mien, et de travailler ensemble pour préserver la dignité de ceux qui sont morts au cours du voyage, pour les identifier et préserver la dernière parcelle de dignité qui leur reste.

Je vous remercie de votre soutien.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour votre intervention.

Monsieur le président de la commission, Monsieur GONCHARENKO, désirez-vous répondre ?

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Chers collègues, je prends la parole au nom de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées. Nous commencerons par le rapport de Lord RUSSELL qui aborde la question du trafic de migrants, car c'est l'une des priorités du Conseil de l'Europe aujourd'hui et, je pense, pour les années à venir.

Des discussions sont en cours pour convenir d'une stratégie commune. Au cours des dix dernières années, le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) a élaboré un plan d'action sur le trafic de migrants et a contribué à développer des initiatives telles que le Réseau européen des procureurs sur le trafic de migrants. Des discussions ont aussi été engagées avec l'Union européenne, en particulier avec Eurojust, sur cette question.

Dans cette discussion, il est non seulement bienvenu mais aussi nécessaire que les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et des parlements nationaux soient au courant de cette coopération et puissent faire part de leur contribution. En fin de compte, ce sont aussi les parlements qui votent les budgets, allouent les ressources et permettent le déroulement d'un débat politique.

Je félicite donc Lord RUSSELL pour son excellent travail de formulation de recommandations concrètes expliquant comment le Conseil de l'Europe peut aider les États membres à traiter cette question collectivement.

Si nous voulons lutter efficacement contre ces actes criminels, nous devons nous mettre d'accord sur ce qu'est ce crime et sur ce qu'il n'est pas. La cohérence est la clé d'une politique efficace et d'une réponse judiciaire à ce crime. La même logique a été défendue avec éloquence par M. Julian PAHLKE sur la question des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile disparus.

Permettez-moi de souligner, chers collègues, à quel point les auditions tenues ici en commission se sont révélées humbles et puissantes sur cette question au cours des deux dernières années. Qu'il s'agisse d'organisations internationales, de personnes enterrant des migrants décédés ou de familles cherchant désespérément à obtenir des informations sur leurs proches disparus, la nécessité d'élaborer des politiques et de prendre des mesures publiques est là. Les efforts sont nombreux.

Il s'agit également d'un impératif moral pour cette Assemblée. Nous pouvons être en désaccord sur de nombreux points, y compris sur la question de savoir si les migrants doivent venir sur notre territoire ou non, mais il y a une chose sur laquelle nous ne pouvons pas être en désaccord, c'est la nécessité de traiter les gens avec dignité, y compris les morts.

Je félicite M. PAHLKE d'avoir examiné tant de facettes de cette réalité tragique et d'avoir proposé des idées novatrices pour contribuer aux efforts déjà déployés dans le monde entier pour résoudre ce problème.

Là encore, l'une des principales recommandations susceptibles d'améliorer la coopération entre les États est de s'accorder sur une définition commune. Une telle définition est le premier pas vers la reconnaissance de la réalité, aussi triste soit-elle. Des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile sont portés disparus en Europe le long des routes migratoires. Le Conseil de l'Europe peut et doit faire quelque chose à ce sujet.

Chers collègues, je voudrais encore féliciter les deux rapporteurs pour leurs textes opportuns, fondés sur une préparation minutieuse, un travail d'enquête précis et les auditions de notre commission. Je tiens à remercier le secrétariat de notre commission pour le brillant travail accompli et je vous demande, chers collègues, de soutenir les deux projets de résolution au nom de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées.

Je vous remercie.

Mme Magdalena BIEJAT (Pologne, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Joseph Beppe FENECH ADAMI (Malte, PPE/DC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Pavlo BAKUNETS (Ukraine, CE/AD): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Iva DIMIC (Slovénie, PPE/DC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Elvira KOVÁCS (Serbie, PPE/DC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Regina BASTOS (Portugal, PPE/DC): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

Merci, Monsieur Président.

Je voudrais féliciter et remercier les rapporteurs pour ces importants rapports.

Nous défendons une politique fondée sur une volonté commune et dotée des moyens et instruments pour apporter une réponse juste, rapide et équilibrée aux défis auxquels l'Europe est confrontée face à l'afflux de migrants ou de réfugiés.

La criminalité organisée qui implique ces mouvements migratoires doit être combattue par nous tous de manière solidaire et complémentaire, en tenant compte de sa nature transnationale, en parvenant à garantir en même temps le droit des États à contrôler leurs frontières et le droit de circulation des personnes.

Le grand défi réside précisément dans cette action commune, en raison des différentes approches des États européens face au phénomène migratoire.

Les approches individuelles finissent par ne pas être aussi efficaces.

Agir sur la base d'une politique qui tienne compte des valeurs de diversité entre les peuples, qui garantisse le respect des droits de l'homme et des règles fondamentales du droit international et, en même temps, contribue à garantir la liberté et la sécurité dans l'Europe.

Nous sommes évidemment favorables à une politique migratoire qui combat les réseaux d'immigration clandestine et persécute tous ceux qui gagnent au détriment de la souffrance de ceux qui envisagent d'atteindre le territoire européen à la recherche d'une vie meilleure pour eux-mêmes et leurs proches.

Le nouveau Pacte sur la migration et l'asile peut contribuer à cet objectif.

Nous sommes favorables à une politique humaniste de contrôle des frontières qui protège la dignité humaine.

Promouvoir la coopération avec les pays d'origine et de transit des flux migratoires pour détruire dès le départ le « modèle économique » de ces réseaux criminels, est essentiel.

Malgré les efforts de chaque pays pour lutter contre ce crime, le problème persiste.

Les différences dans les systèmes juridiques, les structures institutionnelles et les barrières linguistiques, outre les ressources limitées, le manque de données fiables et le partage insuffisant d'informations entre les organismes chargés de l'application de la loi, entravent les efforts de coopération, la détection, les enquêtes et les poursuites efficaces contre les groupes criminels impliqués.

Pour lutter contre le trafic de migrants, il est crucial de s'attaquer également à d'autres crimes commis en parallèle par des groupes criminels organisés, comme la corruption et le blanchiment d'argent.

La simple construction de barrières ou le renforcement des contrôles aux frontières ne suffiront pas à résoudre ce problème et ne feront que contribuer à restreindre les droits fondamentaux de tous ceux qui sont les plus vulnérables.

Il est clair et évident que la lutte doit être menée contre les criminels et non contre les migrants.

Car il est clair et évident que nous ne pouvons pas oublier la protection des droits des migrants, qui finissent souvent par être exposés à une série de violations des droits humains tout au long du chemin vers leur destination.

Merci.

Mme Sally-Ann HART (Royaume-Uni, CE/AD): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Vote: A shared European approach to address migrant smuggling / Missing migrants, refugees and asylum seekers – A call to clarify their fate

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour votre intervention.

La discussion générale est close.

Nous en venons à l'examen du premier rapport intitulé « Une approche européenne commune pour lutter contre le trafic illicite de personnes migrantes » (Doc. 16032).

Sur ce premier rapport, la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a présenté un projet de résolution sur lequel 7 amendements ont été déposés et un projet de recommandation sur lequel aucun amendement n'a été déposé.

Nous allons commencer par l'examen du projet de résolution.

J'ai été informée par le président de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées que les 7 amendements ont été rejetés à une majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Est-ce bien le cas, Monsieur le président ?

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées): Oui, c'est le cas.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Si personne ne s'y oppose, je considère ces amendements comme rejetés définitivement.

S'il y a une objection, nous devons vérifier qu'elle a le soutien requis de 10 personnes. Y a-t-il une objection ?

Est-ce que vous pouvez vous lever, s'il vous plaît ?

La demande du président de la commission est donc rejetée. Les amendements n° 1 à 7 seront donc discutés selon les modalités habituelles. Ils seront appelés dans l'ordre dans lequel ils s'appliquent au texte, tel que publié dans le recueil des amendements.

Nous allons commencer par l'amendement n° 2. La parole est à M. Emanuelis ZINGERIS pour soutenir l'amendement n° 2 au nom de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées.

Monsieur ZINGERIS, vous avez la parole.

Qui soutient l'amendement n° 2 ? Si l'amendement n'est pas soutenu, il n'est pas mis aux voix.

Je reprends : quelqu'un pour soutenir l'amendement n° 2 ?

Nous allons passer à l'amendement n° 3.

La parole est aussi à M. Emanuelis ZINGERIS pour soutenir l'amendement, ou quelqu'un d'autre si vous le voulez.

S'il n'y a personne pour soutenir l'amendement n° 3, nous allons passer au suivant.

M. Norbert KLEINWÄCHTER (Allemagne, CE/AD): Madame la Présidente.

L'amendement 3 est de moi, M. Norbert KLEINWÄCHTER, et il demande de supprimer le paragraphe 4. Ce dernier suggère d'étendre nos actions à des situations où le droit humanitaire international n'est pas applicable. Or, la Convention des droits de l'homme est une loi internationale, et nous ne pouvons pas élargir

notre portée au-delà de celle de la loi humanitaire internationale dans son ensemble. Par conséquent, l'intégralité de ce paragraphe n'a pas de sens et doit être supprimée. Sans cela, il risque d'être perçu comme absurde. Je vous demande donc de voter en faveur de la suppression du paragraphe 4.

Je vous remercie.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour votre intervention.

Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

Oui, vous avez la parole.

M. Julian PAHLKE (Allemagne, SOC, Rapporteur): Cet amendement n'a évidemment aucun sens. En effet, en examinant le texte de la loi, on constate qu'il s'agit d'un article très court. Cependant, lorsque l'on considère l'interprétation de cet article par le tribunal, il apparaît comme étant très large. Il insufflé une dimension vivante à la loi, permettant une interprétation continue. La Cour, qui fait partie de cette institution, adopte une position très claire à ce sujet. Je vous demande donc de bien vouloir rejeter cet amendement.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La commission a rejeté cet amendement à une majorité des deux tiers.

Nous allons procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

L'amendement n° 3 n'est pas adopté.

Nous poursuivons avec l'amendement n° 1.

La parole est à M. Emanuelis ZINGERIS pour le soutenir, ou quelqu'un d'autre.

Personne ne soutient l'amendement ?

Si personne ne le soutient, nous allons passer au suivant, l'amendement n° 7.

La parole est aussi à M. Emanuelis ZINGERIS.

Merci.

M. Norbert KLEINWÄCHTER (Allemagne, CE/AD): Madame la Présidente, vous venez d'appeler l'amendement 7, n'est-ce pas ?

C'est mon amendement, je vais donc le présenter *[en français]*.

Donc, dans le projet de résolution, supprimer les troisième et quatrième phrases. C'est le contraire de ce qui est écrit qui est vrai.

Selon la Convention de Genève, les réfugiés doivent fuir vers la prochaine zone de sécurité pour être reconnus. Ce n'est qu'à ce moment-là que leur entrée illégale sur un territoire étranger ne peut pas être sanctionnée. Il n'en va pas de même pour les personnes qui arrivent en Europe en provenance d'Afrique centrale. Étant donné que de nombreux réfugiés arrivent déjà à la frontière depuis un territoire sûr, les emprisonner et les expulser est légal et conforme aux droits de l'homme. Ce paragraphe, le paragraphe 10, est donc tout simplement faux.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

Monsieur PAHLKE ?

M. Julian PAHLKE (Allemagne, SOC, Rapporteur): Il est évident que ce rapport a été rédigé en tenant compte du droit des Nations Unies. Et les Nations Unies sont très claires. Elles autorisent les gens à traverser plusieurs pays parce qu'il y a de nombreuses raisons pour lesquelles les gens fuient. C'est aussi parce qu'ils fuient les bombes qui sont larguées dans de nombreux pays qu'ils peuvent ne pas être en sécurité dans un pays situé entre les deux.

Pour avoir une vision cohérente du droit, nous devons rejeter cet amendement parce qu'il n'a aucun sens.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour l'intervention.

La commission a rejeté cet amendement à une majorité de deux tiers.

Nous allons procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

L'amendement n° 7 n'est pas adopté.

Nous allons passer à l'amendement n° 4. La parole est aussi à M. Emanuelis ZINGERIS pour le soutenir.

Monsieur KLEINWÄCHTER, vous avez la parole.

M. Norbert KLEINWÄCHTER (Allemagne, CE/AD): Madame la Présidente,

Je suis désolé, ce sont mes amendements donc je vais prendre la parole.

M. Norbert KLEINWÄCHTER (Allemagne, CE/AD): L'amendement 4 propose de supprimer le paragraphe 5, car son contenu est tout simplement erroné.

Il affirme que l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme stipule que « les États membres ont le devoir de prévenir les violations du droit à la vie ». C'est exact. Cependant, il poursuit en disant que « les États membres doivent enquêter sur tout cas de mort non naturelle ou d'homicide illégal ». Cette affirmation est inexacte. Il suffit de consulter le texte de la Convention pour le constater. Nous ne pouvons pas inclure dans nos rapports des affirmations inexactes concernant la Convention. Étant donné que nos travaux reposent sur cette base juridique, je demande donc la suppression de ce paragraphe.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

Monsieur PAHLKE, vous avez la parole.

M. Julian PAHLKE (Allemagne, SOC, Rapporteur): Il est clair que l'interprétation de la Cour européenne des droits de l'homme, diffère totalement. Il n'existe donc pas de zone grise entre les deux. Nous devons nous concentrer sur ce qui est mentionné dans le rapport, à savoir que les cas de mort non naturelle doivent faire l'objet d'une enquête. Il est dans l'intérêt de tous de garantir que ces cas soient examinés afin d'en déterminer la cause et, le cas échéant, d'identifier les responsables. C'est ainsi que fonctionnent les systèmes judiciaires à travers le monde.

C'est pourquoi je vous demande de rejeter cet amendement.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Excusez-moi.

Vous devez appuyer sur le bouton et mettre la carte.

M. Bob De BRABANDERE (Belgique, CE/AD): Je crois que vous avez fait une erreur, Madame la Présidente.

Vous annoncez les amendements au rapport RUSSELL et en même temps, M. KLEINWÄCHTER et M. PAHLKE répondent aux amendements sur l'autre rapport. Il y a donc une confusion totale.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Un moment, s'il vous plaît.

Excusez-nous mais c'est une erreur de M. Norbert KLEINWÄCHTER.

Nous, on a suivi ce que dit le Règlement.

Oui. Allez-y, vous avez la parole.

M. Serhii SOBOLIEV (Ukraine, PPE/DC): Chers collègues,

Je ne comprends pas ce que nous faisons.

Nous avons deux rapports.

Vous annoncez les amendements d'un rapport en utilisant le nom de M. Emanuelis ZINGERIS, qui est le premier de tous ces amendements.

Mais maintenant nous avons un rapport, un autre, où il est annoncé l'auteur, le véritable auteur de ce rapport. Alors, s'il vous plaît, cherchez exactement de quel rapport nous discutons maintenant. Et nous n'avons pas de réponses... faites une pause, s'il vous plaît ! Et trouvez le vrai rapport !

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Un moment, s'il vous plaît. Un moment.

M. Serhii SOBOLIEV (Ukraine, PPE/DC): Faites une pause, s'il vous plaît, et trouvez le vrai rapport.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Excusez-moi mais nous avons commencé la séance, j'ai dit que nous passions à l'examen du premier rapport intitulé « Une approche européenne commune pour lutter contre le trafic illicite de personnes migrantes » (Doc. 16032).

Je l'ai annoncé avant de commencer à parler sur les amendements.

M. Bob De BRABANDERE (Belgique, CE/AD): M. Emanuelis ZINGERIS et vous donnez ensuite la parole à M. Norbert KLEINWÄCHTER.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Mais je donnais la parole...

On recommence ?

Excusez-nous, on va recommencer et on va essayer de le faire petit à petit.

Je reprends.

Nous en venons à l'examen du premier rapport : « Une approche européenne commune pour lutter contre le trafic illicite de personnes migrantes » (Document 16032).

Sur ce premier rapport, la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a présenté un projet de résolution sur lequel il y a 7 amendements et un projet de recommandation sur lequel aucun amendement n'a été déposé.

Les 7 amendements ont donc été rejetés par la commission à une majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Est-ce bien le cas, Monsieur le président ? Oui ?

Si personne ne s'y oppose, on a dit, on considère ces amendements comme rejetés définitivement.

S'il y a une objection... Oui, vous vous êtes opposés, vous vous êtes levés, il y avait plus de 10 personnes et donc on commence par l'amendement n° 2.

L'amendement n° 2, c'est M. Emanuelis ZINGERIS ou M. Serhii SOBOLIEV qui doit le défendre.

Est-ce que M. Emanuelis ZINGERIS est ici ?

Monsieur SOBOLIEV, vous avez la parole. Merci.

M. Serhii SOBOLIEV (Ukraine, PPE/DC): Ce n'est pas l'amendement que j'ai avancé. Il s'agit de notre acte, qui indique clairement qu'il n'y a pas dix personnes dans cet hémicycle s'opposant à la décision de la commission de rejeter l'amendement à la majorité des deux tiers. Par conséquent, si personne ne conteste, vous pouvez procéder sans annoncer ces amendements. Si je me trompe, je vous prie de vérifier.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Oui, il faut passer amendement par amendement parce que justement, il y a eu une opposition.

Alors on doit les voter un par un et quelqu'un peut défendre l'amendement et, s'il y a des oppositions, le faire.

Mais on doit faire ce procédé, amendement par amendement.

M. Norbert KLEINWÄCHTER (Allemagne, CE/AD): ... confus mais en fait, l'opposition était sur l'autre rapport. Vu que ce n'était pas annoncé, effectivement, on n'a pas protesté à la négation des amendements du rapport RUSSELL.

Donc RUSSELL passe sans amendements parce que la commission a déjà dit à deux tiers « non ».

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Bon, d'accord, merci, excusez-nous.

On va passer au vote sur le projet de résolution sur le Doc. 16032, relatif à « Une approche européenne commune pour lutter contre le trafic illicite de personnes migrantes ».

Le scrutin est ouvert.

Le projet de résolution contenu dans le Doc. 16032 est adopté.

(Applaudissements)

Nous allons maintenant examiner le projet de recommandation.

M. Paul GAVAN (Irlande, GUE): Dans la confusion, nous pensions voter sur l'un des amendements et non sur la résolution.

Permettez-moi de rappeler que nous souhaitons soutenir cette résolution donc le vote n'est peut-être pas allé dans le bon sens.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Bon, on va refaire... vu la confusion, on va refaire le vote sur le projet de résolution, « Une approche européenne commune pour lutter contre le trafic illicite de personnes migrantes » (Doc. 16032).

Excusez-nous et merci.

Le scrutin est ouvert.

Le projet de résolution contenu dans le Doc. 16032 est adopté.

(Applaudissements)

Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de recommandation contenu dans le Doc. 16032. Je vous rappelle que la majorité requise est celle des deux tiers des suffrages exprimés.

Le scrutin est ouvert.

Le projet de recommandation contenu dans le Doc. 16032 est adopté.

(Applaudissements)

Bon, nous continuons.

Nous passons maintenant au second rapport intitulé : « Personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile disparues – Un appel à clarifier leur sortie » (Doc. 16037).

Sur ce second rapport, la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a présenté un projet de résolution sur lequel 7 amendements ont été déposés et un projet de recommandation sur lequel aucun amendement n'a été déposé.

Nous commençons par le projet de résolution.

J'ai été informée par le président de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées que les 7 amendements ont été rejetés par la commission à une majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Est-ce bien le cas, Monsieur le président ?

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées): Oui.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Si personne ne s'y oppose, je considère ces amendements comme rejetés définitivement.

S'il y a une objection, nous devons vérifier qu'elle a le soutien requis de 10 personnes.

Y a-t-il une objection ? Il y en a plus de 10.

La demande du président de la commission est rejetée.

Les amendements n° 1 à 7 seront donc discutés selon les modalités habituelles. Ils seront appelés dans l'ordre dans lequel ils s'appliquent au texte, tel que publié dans le recueil des amendements.

Amendement n° 3.

La parole est à M. Norbert KLEINWÄCHTER.

M. Norbert KLEINWÄCHTER (Allemagne, CE/AD): Merci, Madame la Présidente. La demande porte donc sur la suppression du paragraphe 4. Ce paragraphe dit que l'obligation légale de traiter le défunt avec dignité devrait s'étendre aux situations où le droit international humanitaire n'est pas applicable. En fait, la Convention des droits de l'homme est une loi internationale. Nous ne pouvons pas étendre notre validité au-delà de la validité du droit humanitaire international. Tout ce paragraphe n'a donc aucun sens. Il est complètement faux sur le plan juridique et doit être supprimé.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

Monsieur PAHLKE, vous avez la parole.

Oui, vous pouvez vous exprimer contre, si vous voulez.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées): C'est le rapporteur, il s'exprimera lorsque vous demanderez la position du rapporteur.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Vous pouvez parler.

M. Julian PAHLKE (Allemagne, SOC, Rapporteur): En ce qui concerne l'amendement n° 3, il est évident que la loi est quelque chose de très vivant, quelque chose qui peut être changé.

Je ne fais qu'ouvrir la voie à la discussion, une discussion qui est soutenue par de nombreux juristes, par de nombreux experts dans ce domaine. C'est parce qu'elle est un acquis de la civilisation, que la dignité définit ce que nous sommes en tant qu'êtres humains. Nous pensons que cette dignité doit s'appliquer également lorsque quelqu'un est mort, afin de préserver toujours certaines valeurs.

C'est pourquoi je vous demande de rejeter fermement cet amendement.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci pour votre intervention.

La commission a rejeté cet amendement à une majorité des deux tiers.

Nous allons procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

L'amendement n° 3 n'est pas adopté.

Nous allons maintenant passer à l'amendement n° 4.

La parole est à M. Norbert KLEINWÄCHTER.

M. Norbert KLEINWÄCHTER (Allemagne, CE/AD): Merci, Madame la Présidente.

La demande porte sur la suppression du paragraphe 5. Il dit que l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme stipule que les États membres ont le devoir de prévenir les violations du droit à la vie. C'est exact. Et d'enquêter sur tout cas de mort non naturelle ou d'homicide illégal. C'est faux. Vous n'avez qu'à lire l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme et vous verrez que ce qui figure dans cet article est tout simplement faux et devrait donc être supprimé, car nous sommes l'organe qui se fonde sur la Convention européenne des droits de l'homme et nous ne devrions pas mettre des choses fausses dans nos rapports. Cet article est très mal fait et nous devrions le supprimer. Je vous remercie de votre attention.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

Si vous voulez parler contre l'amendement, vous le pouvez Monsieur PAHLKE.

Vous avez la parole.

M. Julian PAHLKE (Allemagne, SOC, Rapporteur): En ce qui concerne l'amendement n° 4, certains membres de cette Assemblée vivent dans leur propre monde et leur propre réalité. Je pense que nous ne pourrions jamais leur porter secours.

La Cour européenne des droits de l'homme est très explicite sur cette affaire et sur l'interprétation de l'article 2. Elle dit que chaque État membre doit enquêter sur les cas de mort non naturelle. Je pense que c'est dans notre intérêt à tous, car c'est tout à fait logique. Après tout, un procureur veut évidemment protéger les vivants, et il s'agit d'une procédure tout à fait normale pour tous les procureurs de nos États membres et de nos systèmes judiciaires.

Je vous demande donc de rejeter cet amendement.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La commission a rejeté cet amendement à une majorité des deux tiers.

Nous allons procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

L'amendement n° 4 n'est pas adopté.

Nous allons continuer avec l'amendement... Oui ?

M. Bob De BRABANDERE (Belgique, CE/AD): Je m'interroge mais M. PAHLKE s'exprime t-il en tant que rapporteur ou s'exprime t-il pour défendre l'amendement ou le rejeter ?

J'ai du mal à suivre.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): En tant que rapporteur, il peut s'exprimer contre l'amendement.

Nous allons donc passer à l'amendement n° 5.

La parole est à M. Norbert KLEINWÄCHTER. Merci.

M. Norbert KLEINWÄCHTER (Allemagne, CE/AD): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Cet amendement n° 5 demande de supprimer le paragraphe 8, qui affirme que nous devrions créer un accès effectif à des voies de migration légales et sûres, y compris pour le regroupement familial. Cela devrait être une priorité. Tout comme la fourniture d'une assistance humanitaire le long des routes de migrations.

Ce paragraphe en réalité appelle donc à une sorte de bateau de sauvetage porté par l'État, comme s'il s'agissait d'une partie intégrante du business du trafic des migrants. Nous ne voulons plus que des gens meurent, nous ne pouvons donc pas participer à ce système. C'est inhumain.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

Monsieur PAHLKE ?

M. Julian PAHLKE (Allemagne, SOC, Rapporteur): Dans le rapport, j'appelle à des itinéraires légaux, sûrs et prévisibles, comme le stipule, par exemple, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui est un instrument des Nations Unies. Cela me semble donc tout à fait logique. Je crois également que le regroupement familial est une question qui devrait nous tenir à cœur à tous. J'ai l'impression que la famille, en tant que valeur et construction, est également quelque chose de très précieux pour les conservateurs et les membres de l'extrême droite. Par conséquent, je vous prie de rejeter cet amendement.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La commission a rejeté cet amendement à une majorité des deux tiers.

Nous allons procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

L'amendement n° 5 n'est pas adopté.

Nous allons maintenant passer à l'amendement n° 6.

La parole est à M. Norbert KLEINWÄCHTER.

Vous avez la parole, merci.

M. Norbert KLEINWÄCHTER (Allemagne, CE/AD): Oui, Madame la Présidente.

Je suis heureux de renvoyer le compliment à M. Julian PAHLKE : il est un militant pro-traffic.

Justement les réfugiés...un instant...

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): S'il vous plaît, Monsieur, vous pouvez attendre.

Moi, je pense qu'on doit respecter la parole de chacun. Tout le monde a le droit de parler, mais vous devez le faire et ne pas vous interrompre les uns les autres, s'il vous plaît. Et on doit parler avec du respect. Sinon, on ne peut pas continuer à travailler sur cet amendement.

Je vous demande, s'il vous plaît, de parler avec respect et qu'on ne s'interrompe pas les uns les autres.

Merci.

M. Norbert KLEINWÄCHTER (Allemagne, CE/AD): Merci, Madame la Présidente.

Ce paragraphe dit que les refoulements sont illégaux, qu'ils peuvent conduire à des disparitions et qu'ils doivent cesser immédiatement.

Cela va à l'encontre de la réalité. Selon la Convention de Genève, les réfugiés doivent aller vers la zone sûre la plus proche, et les migrants, qui ne sont pas des réfugiés, peuvent être expulsés et incarcérés.

C'est légal, selon le droit humanitaire, selon la Convention de Genève, selon la Convention des droits de l'homme.

Votre paragraphe dit le contraire et doit donc être supprimé.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

Monsieur FRIDEZ, vous avez la parole.

M. Pierre-Alain FRIDEZ (Suisse, SOC): Merci, Madame la Présidente.

On est là dans une grande confusion.

Si on veut que ces gens ne soient ni refoulés, ni en danger, il faut des voies sûres, ce qui est proposé. En fait, dans l'histoire des refoulements, on doit effectivement accepter les gens qui sont migrants, évaluer leur situation, mais pas les renvoyer en mer avec les risques que l'on connaît.

Et si on doit faire des opérations de recherche et de sauvetage en mer, c'est en fait le droit de la mer qui le demande. On doit secourir les gens en difficulté. Donc s'il y avait des voies sûres de migrations, on n'aurait pas ces problèmes et on pourrait traiter les gens correctement.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La commission a rejeté cet amendement à une majorité des deux tiers.

Nous allons procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

Ah, excusez-moi, vous vouliez parler ?

Excusez-moi. Quelqu'un a déjà parlé contre. Normalement, on ne peut pas le faire. Quelqu'un a déjà parlé contre.

Le scrutin est ouvert, maintenant. On procède au vote.

Excusez-moi, Monsieur GONCHARENKO, la position a déjà été défendue par M. Pierre-Alain FRIDEZ.

[Une personne à côté lui dit que M. Oleksii GONCHARENKO peut donner sa position] Vous pouvez donner la position, en tout cas, si vous voulez.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées): Merci. Quelques secondes seulement.

Madame la Présidente,

Le problème est que notre procédure est la suivante : une personne parle pour, une personne parle contre, puis nous devons écouter la position du rapporteur. M. Julian PAHLKE. En tant que rapporteur, il peut donc exprimer s'il est pour ou contre. Il suffit qu'il indique sa position, sans longs discours. Vous devez également préciser la position de la commission. C'est tout. C'est ainsi que je vois les choses, et nous pouvons terminer rapidement, car il n'y a pas beaucoup d'amendements ici. En effet, il n'y a pas beaucoup d'amendements.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Excusez-moi, Monsieur GONCHARENKO, mais quelqu'un... On a fait l'amendement et quelqu'un a parlé pour et quelqu'un contre. Et on ne peut pas faire deux... Sinon, on devrait retourner la parole à l'autre côté pour qu'il y ait une autre personne qui parle. On fait un contre, un pour, mais c'est ça. Merci.

La commission a donc rejeté cet amendement à une majorité des deux tiers et nous allons procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert. C'est l'amendement n° 6.

L'amendement n° 6 n'est pas adopté.

Nous allons maintenant passer à l'amendement n° 2.

La parole est à M. Emanuelis ZINGERIS ou qui veut soutenir l'amendement.

Allez-y, vous avez la parole.

M. Norbert KLEINWÄCHTER (Allemagne, CE/AD): Puisqu'il supprime une partie de ma demande de suppression, je reprends cet amendement. Bien sûr, la phrase est complètement erronée – les refoulements sont des pratiques illégales, etc.

C'est ce que j'ai expliqué précédemment. Il n'y a donc pas de problème à supprimer cette seule phrase et l'amendement 2 devrait être adopté, bien sûr.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Quelqu'un demande-t-il la parole en contre ?

Monsieur PAHLKE, vous avez la parole.

M. Julian PAHLKE (Allemagne, SOC, Rapporteur): Merci, Madame la Présidente.

Les refoulements conduisent manifestement à la disparition de personnes.

Regardez ce qui se passe en Libye lorsque des personnes sont renvoyées dans le pays et finissent dans ce que des diplomates allemands ont décrit comme des « camps de concentration » [sic]. Je ne suis pas le seul à citer ce rapport.

C'est également indiqué dans le rapport 2022/62 du 12 octobre – il y a deux ans, exactement deux ans. Et je suis un peu confus parce que Mme BILOZIR, qui soutient également cet amendement, a voté cette résolution et ce rapport.

Par conséquent, je pense que nous devrions le rejeter à l'unanimité.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Oui ?

M. Paweł JABŁOŃSKI (Pologne, CE/AD): Madame la Présidente,

Je souhaite soutenir ce que M. Oleksii GONCHARENKO a dit précédemment et vous renvoyer à l'article 34.9, qui est très clair.

Une personne s'exprime pour, une autre potentiellement contre. Ensuite, l'avis de la commission peut être exprimé soit par le président de la commission, soit par le rapporteur.

Les lignes directrices précisent très clairement que la position de la commission ne peut être exprimée qu'en faveur ou contre, en un seul mot.

C'est ce que M. Julian PAHLKE peut dire dans ce débat, car il est le rapporteur. Le règlement l'indique très clairement.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Excusez-moi mais la personne susceptible de parler contre peut être le rapporteur.

Quelqu'un s'exprime pour l'amendement, quelqu'un s'exprime contre l'amendement, et nous obtenons une vision des deux côtés. C'est une bonne chose pour poursuivre. Et la commission a déjà pris position.

Cela suffit. C'est un qui s'exprime pour et un contre.

M. Paweł JABŁOŃSKI (Pologne, CE/AD): Madame la Présidente, je comprends et c'est normal. C'est normal, c'est vrai. Mais si l'on est rapporteur, le rôle est différent dans cette Assemblée, et il devrait être limité à ce rôle. Simplement, nous nous référons à l'article 34.9.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Excusez-moi mais le rapporteur a déjà pris position dans la commission. Il peut s'exprimer...

On continue.

La commission a rejeté cet amendement à une majorité des deux tiers.

Nous allons procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

L'amendement n° 2 n'est pas adopté.

Nous allons passer à l'amendement n° 7.

La parole est à M. Norbert KLEINWÄCHTER. Merci.

M. Norbert KLEINWÄCHTER (Allemagne, CE/AD): Merci, Madame la Présidente.

Cet amendement demande de supprimer les troisième et quatrième phrases du paragraphe 10, qui dit en substance que « *la détention des immigrants ne devrait être qu'une mesure de dernier recours et pour la période la plus courte possible, en attendant l'adoption d'une procédure de retour, et cetera, et cetera* ».

Et il cite de manière erronée l'article 31 de la Convention relatif au statut des réfugiés. C'est tout simplement le contraire. Selon la Convention de Genève, les réfugiés doivent fuir vers la prochaine zone de sécurité pour être reconnus. Ce n'est qu'à ce moment-là que leur entrée illégale sur un territoire étranger ne peut être sanctionnée. Ce que vous affirmez ici est donc tout simplement faux et doit être supprimé.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

Monsieur PAHLKE, vous avez la parole.

M. Julian PAHLKE (Allemagne, SOC, Rapporteur): Bien entendu, il ne s'agit pas d'une interprétation de la loi. Certains députés dans cette Assemblée veulent laisser des gens derrière les barreaux *ad vitam eternam*.

Ce que nous condamnons, c'est ce que dit ce texte donc je vous demande de le rejeter.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La commission a rejeté cet amendement à une majorité des deux tiers.

Nous allons procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

L'amendement n° 7 n'est pas adopté.

Nous passons maintenant à l'amendement n° 1.

La parole est à M. Emanuelis ZINGERIS ou quelqu'un d'autre. Monsieur SOBOLIEV ? Quelqu'un veut soutenir l'amendement ?

C'est l'amendement n° 1. Si personne ne le soutient, il n'est pas mis aux voix.

D'accord. Nous passons donc.

Nous allons procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le Doc. 16037. Une majorité simple est requise.

Le scrutin est ouvert.

Le projet de résolution contenu dans le Doc. 16037 est adopté.

(Applaudissements)

Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de recommandation contenu dans le Doc. 16037.

Je vous rappelle que la majorité requise est celle des deux tiers des suffrages exprimés.

Le scrutin est ouvert.

Le projet de recommandation contenu dans le Doc. 16037 est adopté.

(Applaudissements)

C'est bon...?

Current affairs debate: Deteriorating situation of human rights, rule of law and democracy in Azerbaijan

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Chers collègues, l'ordre du jour appelle un débat d'actualité sur la « Détérioration de la situation des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie en Azerbaïdjan ».

Le temps de parole est limité à 3 minutes pour tous les membres, à l'exception du premier orateur, choisi par le Bureau, qui dispose de 7 minutes.

Le débat s'achèvera vers 18 h 30.

La parole est à Mme Lise CHRISTOFFERSEN, qui dispose de 7 minutes et de 3 minutes pour répondre au débat.

Juste avant, je donne la parole à M. Piero FASSINO pour une déclaration personnelle.

Piero, nous vous écoutons.

M. Piero FASSINO (Italie, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Non, seulement pour m'excuser et pour dire que dans le dernier vote sur la résolution qu'on a approuvée, je me suis trompé. Je suis en faveur et pas contre.

Merci.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur FASSINO.

Chers collègues, la parole est à Mme Lise CHRISTOFFERSEN.

Vous avez la parole.

Mme Lise CHRISTOFFERSEN (Norvège, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Et chers collègues,

Le 24 janvier, notre Assemblée a décidé de ne pas ratifier les pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise. L'Assemblée s'inquiétait notamment du manque de coopération dans la procédure de suivi et de l'absence d'invitation à observer l'élection présidentielle anticipée du 7 février. Elle a également évoqué la situation des droits humains dans le Haut-Karabakh.

Malheureusement, à l'approche de la COP29, les récents développements vont dans le mauvais sens.

Les autorités azerbaïdjanaises ont décidé de ne pas inviter l'Assemblée à observer les élections législatives anticipées du 1er septembre. Le 26 août, le ministère des Affaires étrangères a déclaré persona non grata les 76 membres de notre Assemblée qui avaient voté en faveur de la non-ratification de la délégation azerbaïdjanaise. L'interdiction ne sera levée que si la participation de leur délégation à l'Assemblée est rétablie.

Par ailleurs, la manière dont se sont déroulées les élections législatives du 1er septembre soulève à nouveau des inquiétudes quant au respect des normes démocratiques. Le code électoral ne répond pas aux normes internationales, notamment aux recommandations du BIDDH (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme), de la Commission de Venise et aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Comme l'a souligné le BIDDH, l'élection s'est déroulée dans un environnement politique et juridique restrictif qui a abouti à un concours dépourvu de compétition. Le jour de l'élection, les médias indépendants ont fait état de nombreux cas de violence à l'encontre de candidats indépendants, de vote carrousel en faveur de candidats pro-gouvernementaux, de bourrage d'urnes, d'électeurs non enregistrés et de graves irrégularités dans le décompte des voix.

Le parti au pouvoir, le Nouveau parti d'Azerbaïdjan, a remporté 68 des 125 sièges du Milli Majlis, les autres sièges étant occupés par des candidats dits indépendants. Le principal parti d'opposition, le Front populaire d'Azerbaïdjan, n'a pas participé à l'élection, pour la septième fois consécutive. Le taux de participation n'a été que de 37,3 %, le chiffre le plus bas de toutes les élections.

En outre, l'élection du 1er septembre s'est déroulée dans un contexte de répression continue des voix dissidentes, caractérisé par des restrictions accrues de la liberté d'expression, de réunion et d'association, avec une répression continue des activistes politiques, des critiques, de la société civile et des représentants des médias.

Quelques mois avant les élections, les autorités ont arrêté des dizaines de journalistes, tels que ceux de Toplum TV, Abzas Media et Channel 13, qui avaient une expérience professionnelle dans la couverture des élections. Turan, l'un des rares médias indépendants restants, est exposé à une pression constante.

Les autorités ont également arrêté des militants de la société civile ayant une expérience de la surveillance des élections. Comme notre président l'a souligné hier, le lauréat du prix Václav Havel, Anar MAMMADLI, est de nouveau en prison, de même qu'Akif GURBANOV, l'un des candidats présélectionnés pour le prix de cette année.

D'autres arrestations ont eu lieu cet été. Fin juillet, au cours de la phase de nomination et d'enregistrement des candidats, Emin IBRAHIMOV, critique du gouvernement et ancien diplomate, a été arrêté pour hooliganisme. Selon certains rapports, il a été soumis à la torture électrique. De plus, un chercheur Talysh, Iqbal ABILOV, qui réside au Bélarus, a été placé en détention provisoire pour trahison et haine ethnique.

Le 21 août, Bahruz SAMADOV, analyste politique et candidat au doctorat à l'université Charles de Prague, a été appréhendé par le service de sécurité de l'État pour « trahison », alors qu'il tentait de quitter le pays.

En août, de nouvelles accusations graves ont été portées contre six journalistes et l'économiste Farid MEHRALIZADA dans le cadre de l'affaire « Abzas Media ». Ces nouvelles accusations ont porté la peine maximale potentielle à 12 ans d'emprisonnement.

La situation générale des droits humains en Azerbaïdjan reste désastreuse. Les groupes locaux de défense des droits humains ont signalé qu'au moins 303 personnes ont été emprisonnées pour des motifs politiques.

En outre, nous sommes confrontés à la situation non résolue des prisonniers de guerre et des captifs civils arméniens qui sont toujours détenus en Azerbaïdjan, comme le mentionne notre Résolution 2483 de 2023, ainsi qu'à la crainte d'un nettoyage ethnique et culturel après que l'Azerbaïdjan a pris le contrôle du Haut-Karabakh.

Il convient également de noter que, depuis la fin du mois de janvier 2024, les autorités ont refusé de tenir des entretiens de haut niveau à Bakou avec le CPT, le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants du Conseil de l'Europe. En juin dernier, elles ont également refusé d'accepter sa visite ad hoc. De plus, aucune des recommandations clés du CPT concernant les allégations de torture et de mauvais traitements n'a été mise en œuvre. Le 3 juillet, le CPT a fait une déclaration sans précédent sur le manque persistant de coopération de la part des autorités azerbaïdjanaises et a décidé de publier son rapport sur la visite ad hoc de 2022 dans le pays.

En conclusion, tous ces développements sont très déplorables – le niveau de suppression semble sans précédent – et compliquent encore plus la coopération avec l'Assemblée et le Conseil de l'Europe.

Nous devons condamner fermement le manque de coopération avec l'Assemblée et le CPT. Mais nous devons aussi espérer que ces développements négatifs ne conduiront pas à une rupture permanente des relations avec les autorités azerbaïdjanaises. Nous devrions être prêts à dialoguer et à soutenir les autorités dans les mesures qu'elles prennent pour défendre les valeurs fondamentales auxquelles elles ont souscrit lorsqu'elles ont adhéré au Conseil de l'Europe. Toutefois, s'il n'y a pas d'amélioration en ce qui concerne notre coopération mutuelle et la situation générale dans le pays, nous devons rester vigilants et défendre nos valeurs.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne, M. Paul GAVAN.

M. Paul GAVAN (Irlande, GUE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne, je souhaite exprimer notre vive inquiétude face à l'escalade de l'autoritarisme en Azerbaïdjan, qui atteint des niveaux d'oppression toujours plus graves envers ses citoyens, ainsi que le traitement inacceptable réservé aux anciens habitants du Haut-Karabakh. La posture belliqueuse et menaçante de ce régime à l'égard de son voisin, l'Arménie, est également alarmante.

Les élections dites présidentielles et parlementaires de cette année se sont déroulées d'une manière qui ferait rougir même les dirigeants de la Corée du Nord. Le Président ALIYEV a remporté cinq élections consécutives depuis sa succession à son père, M. Heydar ALIYEV, en 2003. Un référendum en 2009 a aboli la limite du nombre de mandats présidentiels, et la création du poste de Vice-Président en 2016 a conduit à la nomination immédiate de l'épouse du Président.

En somme, nous faisons face à une dictature cruelle, gérée comme une dynastie familiale mafieuse, responsable du nettoyage ethnique du Haut-Karabakh et de l'oppression de ses propres citoyens. M. Ilham ALIYEV et ses complices font passer les Sopranos pour des travailleurs sociaux.

La situation des droits humains et de la démocratie en Azerbaïdjan a encore empiré ces dernières années, avec la détention de militants des droits humains, de personnalités de l'opposition et de journalistes indépendants, souvent sur la base d'accusations politiquement motivées. Plus de 100 000 citoyens du Haut-Karabakh ont subi un nettoyage ethnique.

Les arrestations arbitraires, les détentions prolongées, les passages à tabac, la torture et les disparitions forcées sont devenus des méthodes systématiques d'oppression. Cette année, le nombre de prisonniers politiques a triplé, le régime cherchant à réduire au silence toute voix dissidente à l'approche de la COP29 en novembre. Il est désolant de constater que les puissances mondiales continuent de confier cet événement à certains des pires régimes de la planète, où l'argent semble l'emporter sur les droits humains.

À la lumière de ces actions, il est clair que l'Assemblée a eu raison de refuser de ratifier les pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise en début d'année. Nos valeurs doivent être ancrées dans la démocratie, les droits humains et la primauté de l'État de droit. En revanche, le régime azerbaïdjanais repose sur la ploutocratie, la torture et le règne de la terreur.

Il est temps d'envisager une procédure conjointe complémentaire entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire concernant les violations graves et répétées par l'Azerbaïdjan de ses obligations envers cette Organisation.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Paul.

Mme Azadeh ROJHAN du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

Mme Azadeh ROJHAN (Suède, SOC, Porte-parole du groupe): Monsieur le Président,

Ces dernières années, nous avons vu le Gouvernement d'Azerbaïdjan éroder systématiquement les fondements de la liberté, des droits humains et de l'État de droit en Azerbaïdjan. Une situation très préoccupante qui s'aggrave rapidement.

Commençons par l'état des élections en Azerbaïdjan. Elles ne sont ni libres ni équitables, les partis d'opposition sont constamment harcelés et de nombreux candidats indépendants sont disqualifiés ou emprisonnés sous de fausses accusations.

En démocratie, les élections sont censées refléter la volonté du peuple. Pourtant, en Azerbaïdjan, les élections sont devenues un outil permettant au régime de maintenir son emprise sur le pouvoir.

La liberté d'expression, l'un des droits les plus fondamentaux de toute société, est quasiment inexistante.

Les journalistes sont réduits au silence, les médias sont contraints de fermer et ceux qui osent s'exprimer sont arrêtés.

En outre, le système judiciaire en Azerbaïdjan est profondément défectueux. Il fonctionne sous le contrôle direct du gouvernement, ce qui laisse peu de place à l'équité et à l'indépendance.

Les prisonniers politiques, dont plusieurs ont été nommés ici aujourd'hui, se voient régulièrement refuser un procès équitable et des rapports font état de tortures et de traitements inhumains dans les prisons. Cette Assemblée a rapidement appelé l'Azerbaïdjan à libérer les prisonniers politiques. Pourtant, le gouvernement continue de faire la sourde oreille à ces demandes.

La situation est devenue encore plus préoccupante lorsque nous examinons le comportement récent de l'Azerbaïdjan sur la scène internationale, y compris à l'égard de cette assemblée et du CPT. Le gouvernement a bloqué les tentatives de l'Assemblée d'envoyer des observateurs, refusant d'autoriser les reporters et les observateurs électoraux à entrer dans le pays.

Et maintenant, la décision d'imposer des interdictions d'entrée à 76 membres de cette Assemblée. Il s'agit d'une violation flagrante des obligations de l'Azerbaïdjan en tant que membre de cette organisation. De telles actions rendent encore plus difficile la position actuelle de l'Azerbaïdjan au sein du Conseil de l'Europe.

L'Azerbaïdjan doit comprendre que des changements sont nécessaires pour que le pays puisse retrouver ses lettres de créance auprès de cette Assemblée. À ce jour, il est difficile de voir quand cela pourrait se produire.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Azadeh.

M. Niklaus-Samuel GUGGER, du Groupe du Parti populaire européen.

M. Niklaus-Samuel GUGGER (Suisse, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je m'exprime au nom du groupe PPE et nous affirmons clairement que l'Azerbaïdjan doit immédiatement réfléchir à la manière dont il entend se comporter en tant que membre du Conseil de l'Europe.

Je commencerai par un exemple personnel, qui a également été discuté en détail en Comité des Ministres. J'ai été mis sur une liste noire avec 75 autres députés de l'APCE en raison de mon vote sur les lettres de créance de la délégation azerbaïdjanaise de l'APCE en janvier 2024. Cependant, je suis le seul à avoir été pris en exemple. Lorsque j'ai voulu entrer à Bakou en tant que participant à la délégation d'observation électorale de l'OSCE pour les élections présidentielles du 3 février, j'ai été refoulé de manière désagréable et mon passeport diplomatique m'a été retiré. Et ce, bien que j'aie été officiellement accrédité comme observateur électoral suisse de l'OSCE. Lorsque j'ai protesté à Bakou, l'agent de sécurité m'a montré une liste de noms de personnes qui ne sont pas les bienvenues en Azerbaïdjan. La Suisse a immédiatement réagi formellement en demandant une réponse à l'Azerbaïdjan et en posant des questions concernant une éventuelle liste noire. Par la suite, l'Azerbaïdjan a nié à plusieurs reprises l'existence d'une telle liste et a justifié mon expulsion par mon engagement en faveur de la réouverture humanitaire du corridor de Latchine.

Pour rappel, six affaires interétatiques impliquant l'Arménie et l'Azerbaïdjan en rapport avec le Haut-Karabakh sont actuellement pendantes devant la Cour européenne des droits de l'homme. Ces affaires portent sur des allégations de violations généralisées de la Convention européenne des droits de l'homme. Puis, en août – c'est vraiment une escalade – le ministère azerbaïdjanais des Affaires étrangères a officiellement admis, après six mois, qu'une liste noire existait bel et bien et que les députés de l'APCE qui ont voté contre les lettres de créance de la délégation en janvier 2024 sont donc indésirables en Azerbaïdjan.

Pour clarifier les choses, j'ai voté ainsi, non pas parce que je suis un ennemi de l'Azerbaïdjan, mais parce que je suis attaché à l'application des valeurs du Conseil de l'Europe. Ces valeurs ont depuis longtemps du mal à s'imposer en Azerbaïdjan, comme l'a par exemple constaté le comité CPT dans une déclaration publique de juin 2024 sur les conditions dans les prisons azerbaïdjanaises.

Dans un monde en constante évolution, l'importance des droits humains reste plus que jamais irremplaçable. Le Conseil de l'Europe, qui joue un rôle central en Europe depuis sa création en 1949, a inscrit les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit au cœur de sa mission, et nous les porterons clairement haut en tant que PPE.

C'est pourquoi nous demandons, premièrement, la levée de la liste noire et de l'interdiction d'entrée qui en découle pour 76 membres de l'APCE ; deuxièmement, la fin de la discrimination, de la persécution politique et des restrictions à la liberté de la presse. Ce serait une véritable preuve de la volonté du Gouvernement azerbaïdjanais de s'engager positivement dans les valeurs et les propositions de cette institution.

Merci.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Sir Christopher CHOPE, au nom du groupe des Conservateurs européens et de l'Alliance démocratique.

Il y a un problème avec le microphone.

Sir CHOPE, pouvez-vous appuyer sur le bouton ?

Sir Christopher CHOPE (Royaume-Uni, CE/AD, Porte-parole du groupe): Monsieur le Président,

Je partage le point de vue de l'orateur précédent en disant qu'il est important que nous soutenions la mise en œuvre des valeurs du Conseil de l'Europe. Je trouve donc dommage que nous ne puissions pas dialoguer avec les parlementaires azerbaïdjanais au cours de ce débat et plus largement au sein de cette Assemblée.

Et si je partage nombre des préoccupations exprimées par Mme Lise CHRISTOFFERSEN dans ses remarques liminaires, je ne pense pas que nous devions faire de l'Azerbaïdjan et de ses membres les victimes d'une discrimination injuste. Je pense que nous devrions les accueillir sous notre grande tente, de la même manière que nous continuons à accueillir la Türkiye sous notre grande tente, en dépit du fait que la Türkiye est coupable – bien plus coupable, à mon avis, et selon le Comité des Ministres – d'un refus flagrant de se conformer aux décisions de justice de la Cour européenne des droits de l'homme, et en particulier dans l'affaire Kavala, de refuser de se conformer aux exigences de l'article 46.4 du Comité des Ministres.

Comment se fait-il que certains membres de cette Assemblée pensent que nous devrions traiter le cas de la Türkiye moins sérieusement que celui de l'Azerbaïdjan ? Nous ne devrions certainement pas être impliqués dans le soutien d'une politique de deux poids, deux mesures. N'oublions pas non plus que nous sommes en décalage avec la communauté internationale. La communauté internationale a soutenu la présidence azerbaïdjanaise de la COP29. Cent-vingt membres des États non alignés des Nations Unies ont soutenu

l'Azerbaïdjan en tant que président de cette Organisation pendant quatre ans. Nous savons que notre propre Secrétaire Générale, ainsi que la Commissaire aux droits de l'homme, se sont rendus en Azerbaïdjan il y a moins de 12 mois, poursuivant une fois de plus le dialogue plutôt que la confrontation.

Et j'implore mes collègues de dire : pourquoi ne pas essayer d'accueillir la délégation azérie, à la fois les membres du Gouvernement et de l'opposition, au sein de cette Assemblée afin que nous puissions perpétuer le dialogue ? Car ce n'est que par le dialogue que nous améliorerons la situation des habitants de l'Azerbaïdjan. Et ce n'est que par le dialogue que nous pourrions promouvoir efficacement les valeurs de cette Organisation.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): M. Claude KERN, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

M. Claude KERN (France, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Neuf mois après avoir pris la décision de suspendre les droits de la délégation de l'Azerbaïdjan au sein de notre Assemblée, nous nous retrouvons pour débattre de la détérioration de la situation des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie en Azerbaïdjan.

En janvier, alors que je représentais le président de la commission de suivi, je soulignais dans l'hémicycle que la commission de suivi s'était penchée à plusieurs reprises sur la situation en Azerbaïdjan au cours des mois précédents, notamment à l'occasion des dernières visites des corapporteurs.

Mon collègue M. Mogens JENSEN avait dressé un constat implacable sur les graves violations des principes de la démocratie, de la prééminence du droit, du respect des droits humains et des libertés fondamentales.

La commission de suivi avait regretté le manque de coopération de la délégation azerbaïdjanaise dans le processus de suivi et avait été particulièrement déçue par le fait que les corapporteurs sur l'Azerbaïdjan n'aient pas eu accès aux personnes détenues pour des raisons politiques.

En janvier, lorsque nous avons refusé de ratifier les pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise, nous avons laissé la porte ouverte en indiquant que cette décision pourrait être revue si jamais nous constatons une amélioration importante dans les domaines mentionnés par notre rapporteur.

Malheureusement, il n'y a pas eu une amélioration, mais bien une détérioration de la situation en Azerbaïdjan et je déplore la décision du ministère des Affaires étrangères de l'Azerbaïdjan déclarant *personæ non græ* les 76 membres de notre Assemblée – dont je fais partie – qui ont voté contre la ratification des pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise en janvier dernier.

Le Président ROUSOPOULOS s'est exprimé de manière très claire et très ferme au mois d'août. Je veux l'en remercier et le citer, car je partage chacun des termes qu'il a employés : « Il s'agit d'un signal plus que regrettable qui ne fait que rendre plus difficile la position actuelle de l'Azerbaïdjan au sein du Conseil de l'Europe. Les États membres se sont engagés à respecter les normes de la démocratie : mettre sur liste noire celles et ceux qui ont voté selon leur conscience ne peut que se retourner contre eux ».

La dernière campagne électorale pour l'élection présidentielle a été un simulacre de démocratie, sur fond de répression toujours plus forte des médias indépendants et des éventuels opposants. La répression s'est également abattue pendant la campagne pour les élections parlementaires qui viennent d'avoir lieu. Les missions d'observation électorale de l'OSCE ont été très critiques dans les deux cas.

Amnesty International soulignait, début septembre, que « les nouvelles arrestations et détentions alarmantes visant des personnes ayant émis des critiques à l'égard du gouvernement ne doivent pas être négligées. La communauté internationale doit les condamner avec la plus grande fermeté. Ces deux dernières semaines, pendant la campagne électorale, deux personnalités ont été arrêtées pour des motifs fallacieux, et d'autres ont été menacées et harcelées ».

Je n'oublie pas non plus le chaud-froid permanent que souffle l'Azerbaïdjan sur le processus de négociation en cours avec l'Arménie en vue de parvenir à une paix juste et durable en Caucase du Sud, ni les entreprises hostiles que mène l'Azerbaïdjan en direction de la France, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Que cherche vraiment l'Azerbaïdjan ? Adhère-t-il encore aux valeurs du Conseil de l'Europe ? C'est la question fondamentale que nous devons nous poser avec lucidité, en espérant que ce débat le conduise à revenir sur le chemin de la démocratie, de l'État de droit et du respect des droits humains.

Merci.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Nous vous remercions.

La parole est à Mme Aurora FLORIDIA.

Mme Aurora FLORIDIA (Italie, SOC): Je m'excuse du retard.

Merci, Monsieur le Président.

Chères et chers collègues,

Je me tiens devant vous aujourd'hui pour aborder une question qui touche aux fondements mêmes de cette institution, pilier des valeurs démocratiques et des droits humains.

À la suite d'un vote en janvier 2024 au sein de cette Assemblée, au cours duquel la majorité d'entre nous s'est opposée à la ratification des pouvoirs de la délégation de l'Azerbaïdjan, en septembre, le Gouvernement azerbaïdjanais a déclaré 76 de nos membres personæ non gratæ leur interdisant ainsi l'entrée dans le pays.

La date de cette décision semble avoir été délibérément choisie, l'Azerbaïdjan devant accueillir en novembre une Conférence des Nations Unies sur le changement climatique. Le Gouvernement azerbaïdjanais a clairement fait savoir que si le mandat de leur délégation au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe n'était pas rétabli, les parlementaires qui s'y sont opposés ne pourraient pas participer au Sommet sur le climat. Cet ultimatum, qui mêle représailles diplomatiques et négociations mondiales sur le climat, crée un dangereux précédent. Il porte atteinte non seulement à nos valeurs démocratiques, mais aussi à l'intégrité de la coopération internationale sur des questions essentielles telles que le changement climatique.

Il est tout aussi troublant de constater qu'il y a deux poids, deux mesures qui s'applique. Alors que ceux d'entre nous qui défendent les solutions au changement climatique et les droits humains sont interdits, l'Azerbaïdjan n'a imposé aucune restriction de ce type à la participation des lobbyistes des combustibles fossiles à la COP29. En fait, leur influence s'accroît malgré la nécessité urgente d'éliminer progressivement les combustibles fossiles et de passer à une énergie durable. Cette divergence mine la crédibilité de la COP29 et menace de faire dérailler une action climatique significative.

Je rappelle qu'il y a quelques mois à peine, notre Assemblée a discuté de l'importance d'intégrer le droit humain à un environnement sûr, propre, sain et durable, en soulignant la nécessité de renforcer le cadre juridique protégeant ce droit. Il est essentiel de garantir un présent et un avenir durables pour les générations à venir. Au contraire, les parties prenantes qui devraient faire l'objet d'un contrôle bénéficiant d'une plateforme ouverte en Azerbaïdjan, tandis que les représentants élus engagés dans la défense des principes démocratiques et des droits humains sont réduits au silence et interdits.

Cela soulève de sérieuses questions sur l'avenir de la gouvernance climatique. Comment pouvons-nous assurer une transition juste et équitable si des voix critiques remettent en question un pays comme l'Azerbaïdjan, où les droits humains, l'État de droit et la démocratie semblent se détériorer et être réduits au silence, alors que ceux qui représentent les puissants intérêts des combustibles fossiles restent incontestés ?

À l'approche de la COP29, nous devons exiger non seulement des actions sur le changement climatique, mais aussi la protection des droits humains dans le pays hôte. La justice climatique est inséparable de la défense des principes démocratiques et étroitement liée à la poursuite de la justice sociale. Par conséquent, le dialogue et les efforts diplomatiques avec l'Azerbaïdjan doivent être renforcés afin d'établir des garanties solides en matière de droits humains pour toutes les personnes touchées par le conflit de longue date.

N'oubliez pas qu'il est temps de s'attaquer efficacement à la crise climatique.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Nous vous remercions.

Mme Biljana PANTIĆ PILJA.

Mme Biljana PANTIĆ PILJA (Serbie, PPE/DC): Merci.

Chères et chers collègues,

La discussion sur ce sujet sans les collègues d'Azerbaïdjan n'a pas beaucoup de sens. En principe, nous nous opposons à l'exclusion de tout État membre des travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ou de toute autre organisation. D'un autre côté, l'adhésion de certaines entités ou territoires à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est encore pire. Mais je m'en tiendrai au sujet.

Je pense que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe devrait servir de plateforme de dialogue sur une base égalitaire et inclusive et devrait donner la priorité à la promotion de cette idée. Malheureusement, cette discussion ne contribuera pas à un tel dialogue. Soyons honnêtes : sans la participation de la délégation azerbaïdjanaise, une telle initiative peut difficilement atteindre ses objectifs déclarés. Au lieu de favoriser un dialogue constructif, elle risque d'intensifier les tensions et de saper les résultats obtenus.

Je voudrais souligner que la décision de ne pas ratifier les pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en janvier était inutile et contre-productive. Insister sur cette solution ne peut que conduire à des accusations mutuelles et à une plus grande aliénation. Cette décision porte atteinte au rôle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en tant que plateforme de dialogue constructif. Le retour au dialogue et le rétablissement de la participation de la délégation azerbaïdjanaise à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sont nécessaires, surtout si l'on garde à l'esprit la situation actuelle en Europe et dans le monde.

Nous avons besoin d'un dialogue constructif et mutuellement respectueux au lieu de l'exclusion et du monologue. Avec son histoire récente, la Serbie est le meilleur exemple de l'importance et de l'importance du dialogue, et nous avons appris cette leçon de votre part.

S'il vous plaît, ne vous écartez pas de cette voie.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Armen GEVORGYAN.

M. Armen GEVORGYAN (Arménie, CE/AD): Monsieur le Président,

Je pense que notre Organisation est unique en ce sens qu'elle se positionne comme un bastion de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit d'une part, et qu'elle entre continuellement dans des compromis avec des membres qui bafouent constamment ces valeurs fondamentales. Je voudrais attirer l'attention de mes collègues du Royaume-Uni et de la Serbie sur le fait que le cas de l'Azerbaïdjan au sein du Conseil de l'Europe est un exemple frappant d'un membre qui non seulement n'a pas réussi à devenir plus démocratique et plus ouvert depuis son adhésion, mais qui a même réussi à se transformer en un régime plus autoritaire et, en fait, en une monarchie familiale.

La retenue stratégique du monde démocratique à l'égard de l'Azerbaïdjan et les efforts pseudo-démocratiques visant à établir des relations proactives ont permis à l'Azerbaïdjan de transformer notre région en une zone d'instabilité, de conflits et de grandes tragédies humaines. Les dirigeants de Bakou poussent les autres États, y compris ceux de notre région, à nouer des relations en manipulant leurs réserves d'hydrocarbures, en recourant à la force et en se rapprochant de la Türkiye sur le plan ethnoreligieux. Tout cela n'a rien à voir avec les valeurs défendues par cette Organisation.

Chères et chers collègues,

Il y a quelques mois, Bakou a accueilli un soi-disant congrès des mouvements d'indépendance des territoires colonisés par la France. Soyons clairs : ne s'agit-il pas d'un défi direct à la sécurité démocratique en Europe ? L'Azerbaïdjan n'est pas seulement un fournisseur de gaz naturel, il encourage également le séparatisme et la résistance armée. Le régime azerbaïdjanais accueille la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique COP29 à Bakou pour légitimer les deux récentes élections non démocratiques, ainsi que l'horrible nettoyage ethnique de toute la population arménienne du Haut-Karabakh, où ce peuple vit depuis des millénaires.

L'Azerbaïdjan est un important producteur de pétrole et de gaz dans la mer Caspienne, ce qui lui permet d'endommager considérablement les fonds marins de cette région. Les fonds provenant de l'exportation du pétrole et du gaz sont dépensés pour consolider la dictature et pour construire des armes afin de menacer d'autres pays et de mener des guerres.

Il ne reste que quelques semaines avant la COP29 et des centaines de prisonniers politiques se trouvent toujours à Bakou, dont de nombreux Arméniens, des prisonniers de guerre, ainsi que les dirigeants du Haut-Karabakh.

Monsieur le Président,

L'Azerbaïdjan est un facteur de risque pour de nombreuses organisations et initiatives internationales. Il discrédite toutes les initiatives démocratiques en matière de droits humains et d'État de droit auxquelles il a participé. Je pense que le moment est venu pour nous de réévaluer sérieusement le rôle de l'Azerbaïdjan dans cette Organisation.

Permettez-moi de conclure en appelant tous les parlementaires de l'Assemblée à déployer les meilleurs efforts auprès de leurs gouvernements et à exhorter l'Azerbaïdjan à libérer tous les prisonniers politiques et les otages arméniens avant la COP29.

Merci.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Mme Blerina GJYLAMETI est l'oratrice suivante, mais je crois qu'elle n'est pas là. Alors je continue avec Mme Elvira KOVÁCS.

Mme Elvira KOVÁCS (Serbie, PPE/DC): Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est l'organe politique européen qui jouit de la plus grande légitimité démocratique, puisqu'il reflète la composition des parlements de la quasi-totalité des pays européens. Par conséquent, réduire ce champ d'action comporte toujours le risque d'affaiblir sa propre légitimité. C'est peut-être le cas de la décision prise en janvier dernier de ne pas ratifier les pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise. Avec une telle décision, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sape sa propre légitimité, ainsi que sa crédibilité en tant que plateforme pour un dialogue significatif, puisqu'au moins 10 millions de citoyens d'un pays européen ne sont plus représentés dans ses rangs et restent sans voix.

Aujourd'hui, l'Azerbaïdjan est un pays clé dans l'ordre international fondé sur le droit, la paix et la sécurité. Sa culture représente une tesselle indissociable de la mosaïque culturelle européenne et ses ressources naturelles sont d'une importance vitale pour le bien-être de notre continent. L'Azerbaïdjan est situé dans une région où les valeurs du Conseil de l'Europe ne sont pas universellement acceptées comme la forme de vie optimale.

Je pense que le refus d'accorder des pouvoirs à la délégation azerbaïdjanaise au sein de l'organe du Conseil de l'Europe dans lequel les citoyens sont le plus directement représentés était une erreur. Au contraire, à l'heure où le continent européen et le monde entier sont confrontés à d'énormes défis, le Conseil de l'Europe a besoin d'une plus grande cohésion et de la plus grande légitimité démocratique possible. Je suis convaincue que la pleine participation de la délégation azerbaïdjanaise à nos travaux influencerait la polarisation des valeurs européennes et des procédures démocratiques au sein de cette importante population.

J'espère que nous pourrions convenir que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe devrait fonctionner comme une plateforme de dialogue sur une base égalitaire et inclusive, et qu'elle devrait donner la priorité à la promotion de cette idée. En bref, je voudrais soutenir et appeler à un retour au dialogue et à la reprise de la participation de la délégation azerbaïdjanaise à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Tous les efforts doivent être canalisés dans cette direction. Ce qu'il faut, c'est un dialogue constructif et mutuellement respectueux, avec la participation de tous. Et cela n'est possible au sein de cet organe que si leurs pouvoirs sont ratifiés.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à Mme Zeynep YILDIZ.

Mme Zeynep YILDIZ (Türkiye, NI): Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est confrontée à deux risques fondamentaux. Le premier est de se cantonner à la continentalité et le second est de ne pas respecter l'égalité de traitement entre ses États membres. Le Conseil de l'Europe a été créé dans le but de « réaliser une union plus étroite entre ses membres », comme le prévoit son Statut fondateur.

Vous vous souvenez peut-être que lorsque le Karabakh était sous occupation arménienne, nous avons prononcé de nombreux discours affirmant que le Karabakh faisait partie de l'intégrité territoriale internationalement reconnue de l'Azerbaïdjan. Pourquoi, alors, ne sommes-nous pas capables d'adopter la même position lorsque le même État membre prend des mesures visant à protéger sa propre intégrité territoriale et à permettre le retour des Azerbaïdjanais déplacés dans leur patrie après trente ans ? Nous devons accepter qu'il y a une différence dans notre approche.

Quand comprendrons-nous que stigmatiser les États membres par des mesures de double standard réduit progressivement l'APCE et la confine à un champ d'action continental étroit ? Nous devrions discuter du retour de nos collègues azerbaïdjanais en approuvant leurs pouvoirs et en leur souhaitant la bienvenue au sein de l'APCE. Mais au contraire, nous constatons que le moyen de dialogue est fragile. En leur absence, avec beaucoup de ressentiment, on essaie de juger l'Azerbaïdjan. Et ce n'est pas juste.

Cette situation montre que nous nous éloignons des approches rationnelles qui constituent le fondement de notre institution. Nous prévoyons que le fait de discuter de questions concernant l'Azerbaïdjan ici, alors que les Azerbaïdjanais sont absents et incapables de se défendre ou de partager leurs points de vue, ne contribuera pas à élever le niveau démocratique des États membres.

Par conséquent, ce que nous devons faire maintenant, c'est inviter l'Azerbaïdjan à revenir à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à rétablir un moyen de dialogue démocratique et multilatéral, plutôt que de montrer l'Azerbaïdjan du doigt et se livrer à des exécutions extrajudiciaires contre l'Azerbaïdjan en son absence.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a pour fonction de résoudre les conflits, pas de les créer, et au lieu de repousser l'Azerbaïdjan, nous devrions l'accueillir pour préserver la composition pluraliste de l'APCE.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Zeynep.

La parole est à Mme Elisabetta GARDINI.

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Très souvent, voire presque toujours, les rappels des instances internationales sur la situation des droits humains et le respect de l'État de droit en Azerbaïdjan se focalisent sur la situation de la minorité arménienne. On le voit, par exemple, avec la décision de la Cour internationale de justice de novembre 2023, ou avec les propos tenus en janvier dernier par la Commissaire aux droits humains du Conseil de l'Europe alors en poste, qui mettait précisément l'accent sur la situation des Arméniens déplacés.

En outre, je rappelle qu'en mai dernier, le Président Ilham ALYEV a signé un décret d'amnistie concernant 150 prisonniers, tandis que la tolérance religieuse a toujours été la règle en Azerbaïdjan, où des églises catholiques et orthodoxes, des mosquées et des synagogues sont construites aux frais de l'État pour garantir l'égalité de traitement de toutes les religions, comme en témoigne également l'appréciation exprimée par le Pape lors de sa visite dans le pays.

Vous voyez donc que toutes les situations ne doivent pas être considérées exclusivement d'un seul point de vue, mais nécessitent une approche globale. En outre, je n'échappe pas à l'impression que la question de la protection de l'État de droit et des droits humains en Azerbaïdjan est perçue précisément à la lumière des tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui, en outre, sont maintenant à un stade qui permet un optimisme prudent.

A cet égard, je voudrais rappeler la rencontre du secrétaire d'État Antony BLINKEN avec le ministre des Affaires étrangères arménien et le ministre des Affaires étrangères azerbaïdjanais, le 26 septembre dernier, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le secrétaire d'État Antony BLINKEN a félicité les deux ministres pour les progrès accomplis par l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur la voie d'une paix durable et digne, et les a encouragés à continuer à progresser pour finaliser un accord dès que possible. Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères italien Antonio TAJANI a également rencontré ces deux ministres lors de réunions séparées à New York et les a invités à reprendre un dialogue constructif pour trouver une solution diplomatique, en offrant également la médiation de Rome et en proposant d'évaluer le modèle réussi du Tyrol du Sud.

Nous nous associons donc aux souhaits ainsi exprimés avec autorité, en espérant que les deux pays sauront s'associer tout en ayant une attitude constructive.

Je souhaite également que la COP29, qui se tiendra à Bakou à partir de la fin novembre, soit l'occasion pour le pays de réaffirmer son engagement en faveur du droit international, en démontrant l'existence d'une société civile libre et indépendante. J'espère également qu'après les élections parlementaires de septembre, la délégation azerbaïdjanaise se présentera dès que possible à cette Assemblée, qui, j'en suis sûre, les évaluera avec respect et dans un esprit d'inclusion.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Elisabetta.

Monsieur SCHWABE, vous avez la parole.

M. Frank SCHWABE (Allemagne, SOC): Monsieur le Président, chers collègues,

Nous devons savoir que nous ne discutons pas du conflit entre deux pays.

C'est ce que le gouvernement, le soi-disant Gouvernement de l'Azerbaïdjan, veut dire. Non, il ne s'agit pas de cela. Il ne s'agit pas non plus de critiquer le peuple azerbaïdjanais. Ce sont des gens très courageux et honnêtes.

Il s'agit d'un gouvernement qui n'a aucune légitimité pour être un gouvernement, parce que toutes les élections, quoi que nous ayons vu, sont des élections falsifiées.

Telle est la vérité, telle est la situation du pays. Nous avons des valeurs et des règles. Et même si vous n'adhérez pas aux valeurs de cette Organisation, vous devez adhérer aux règles. Si nous commençons à permettre à des pays de ne pas s'engager à respecter les règles et à suivre les règles de cette Organisation, ce sera la fin de cette Organisation. Nous avons 46 pays membres, et nous avons des situations différentes dans beaucoup de pays membres qui en ont parlé, mais nous sommes 40, 45.

Et c'est une différence avec la Türkiye, qui autorise et respecte les règles fondamentales de cette Organisation lorsqu'il s'agit de la question de la surveillance du pays.

Et voici ce que l'Azerbaïdjan a fait : ils nous empêchent, et je veux le rappeler, c'est un débat, ils nous empêchent d'aller dans le pays. Ils nous empêchent d'observer les élections. Ils emprisonnent de plus en plus de personnes, trois fois plus qu'il y a peut-être un an et demi. Telle est la situation.

Et la question est de savoir si nous pouvons permettre à un pays, à un gouvernement d'agir de la sorte ou si nous ne pouvons pas le faire. Parce qu'une fois de plus, lorsque nous commençons et que nous disons qu'il ne faut pas s'arrêter, d'autres pays suivront. J'en suis malheureusement tout à fait certain.

L'Azerbaïdjan ne nous a pas répondu sur ce qu'il faisait. Il a répondu par des accusations d'islamophobie. Il a répondu en emprisonnant de plus en plus de personnes, y compris le lauréat du prix des droits de l'homme Anar MAMMADLI et d'autres. Telle a été la réponse de l'Azerbaïdjan.

Et maintenant, entre-temps, ils ne nous ont pas réinvités à la prochaine soi-disant élection. Ils nous ont également interdit de participer à ces élections. Il semble que nous ne soyons pas ouverts à ce sujet. Mais nous savons maintenant qu'ils ont banni 76 membres de cette Organisation. Comment devrions-nous travailler ensemble, comment devrions-nous coopérer lorsqu'un pays agit à la fin de cette manière ?

Permettez-moi de citer Leyla YUNUS. Leyla YUNUS, l'une des personnes courageuses qui ont dû quitter le pays, qui ne peuvent plus être dans le pays.

Elle m'a écrit une lettre la semaine dernière :

« En février 2023, il y avait 93 prisonniers politiques en Azerbaïdjan. Mais Ilham ALIYEV, le Président, a alors lancé une vaste campagne de répression dans le pays. En conséquence, le nombre de personnes arrêtées et condamnées, torturées et soumises à de nombreuses violations des droits de l'homme a considérablement augmenté. La nouvelle liste des prisonniers politiques établie le 23 septembre 2024 comprend 319 personnes ».

Voilà ce qui se passe et ce qui s'est passé le mois dernier. Et maintenant, nous devons prendre une décision. Permettons-nous à l'Azerbaïdjan de changer les valeurs et les règles de cette Organisation ? Ou demandons-nous à l'Azerbaïdjan de s'engager à respecter les valeurs de cette Organisation et, à la fin, de s'engager à respecter les règles de cette Organisation ? Si le pays et le Gouvernement sont prêts à le faire, ils sont les bienvenus dans cette Assemblée.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Joseph O'REILLY.

M. Joseph O'REILLY (Irlande, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

L'ONG Freedom House a désigné l'Azerbaïdjan comme l'un des États les plus autoritaires au monde. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a émis de sérieuses réserves quant aux récentes élections et a indiqué que ces élections avaient donné lieu à l'établissement d'une monarchie familiale.

Les arrestations arbitraires, les détentions indéfinies, les passages à tabac et les faits de torture sont devenues monnaie courante. Trois cent vingt personnes sont emprisonnées pour des motifs politiques.

Au cœur de tout cela, il y a un fait : la conférence COP29 va avoir lieu à Bakou où l'on s'efforce de dégager les rues, d'éliminer toutes les protestations. Il s'agit de présenter Bakou sous son meilleur visage. Il faut que tout respire le calme avant l'arrivée des délégations internationales.

Les prisonniers de guerre arméniens ont été maltraités et ne sont toujours pas libérés. Comme il est choquant que le lauréat et qu'un finaliste du prix Václav Havel se retrouvent derrière les barreaux, comme il est choquant de ne toujours pas avoir la paix aux frontières.

Nous estimons que nous ne pouvons pas ouvertement condamner la détérioration de la situation des droits humains, l'absence de vraie société civile. Nous sommes une organisation internationale censée protéger les droits humains, l'État de droit, la démocratie. Ici, nous parlons d'une absence de droit, d'ordre, nous parlons d'un effondrement complet des droits humains.

Malheureusement, l'Azerbaïdjan doit rester hors les murs de cette instance, il faut que nous continuions à condamner sans relâche ce qui se passe en Azerbaïdjan, nous devons trouver une issue satisfaisante et nous devons permettre l'établissement d'une société normale dans ce pays.

Je pense que M. Frank SCHWABE a fort bien exprimé les choses lorsqu'il a dit que nous n'avons aucun problème avec la population de l'Azerbaïdjan : ce sont des hommes, des femmes qui essaient de vivre leur vie de la meilleure façon possible mais qui sont victimes d'un régime dictatorial. Je renvoie à ce que disait mon éminent collègue irlandais, M. Paul GAVAN, qui a évoqué la Corée du Nord et la série des *Sopranos*. Voyez avec quoi nous comparons l'Azerbaïdjan ! Je pense donc, en conclusion, que nous devons condamner sans équivoque ce qui se passe dans ce pays.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie, Monsieur O'REILLY.

Chers collègues, je dois maintenant interrompre la liste des orateurs. Les interventions des députés inscrits sur la liste des orateurs qui ont assisté à ce débat mais n'ont pu s'exprimer peuvent être remises au Service de la séance pour publication au compte rendu. Je rappelle que les textes dactylographiés peuvent être déposés, si possible par voie électronique, au plus tard 4 heures après l'interruption de la liste des orateurs.

La parole est à Mme Lise CHRISTOFFERSEN pour 3 minutes.

Mme Lise CHRISTOFFERSEN (Norvège, SOC): Merci, Monsieur le Président, et merci à tous les orateurs de ce débat d'actualité.

Comme je l'ai entendu au cours du débat, les orateurs au nom des groupes politiques, ainsi que d'autres orateurs, partagent manifestement les mêmes inquiétudes quant à la détérioration de la situation des droits de l'homme en Azerbaïdjan. C'est un bon point de départ pour poursuivre les efforts visant à aider l'Azerbaïdjan à s'engager dans la bonne direction.

Je constate que les avis divergent quant à leurs références, mais personne n'a encore fermé la porte à de nouvelles tentatives d'établissement d'un nouveau dialogue. Et nous n'allons pas décider aujourd'hui.

La tâche de rapporteur est vraiment difficile ces jours-ci, sans les invitations et les refus d'organiser les réunions que nous avons demandées. Il a été choquant de constater que des journalistes et des militants des droits de l'homme que nous avons rencontrés auparavant ont été arrêtés et maltraités lors de notre dernière visite. L'un d'entre eux est Ulvi HASANLI, le directeur d'*Abzas Media*.

Pour l'instant, nous devons baser notre travail sur des informations provenant d'autres sources, notamment la société civile, les organisations de défense des droits de l'homme et les journalistes. Notre dernière réunion a eu lieu aujourd'hui, avec des organisations de défense des droits de l'homme, des représentants des médias et l'avocat d'Akif GURBANOV.

Et maintenant, que va-t-il se passer ?

Il est difficile de dire où cela va se terminer, mais je pense que pour le bien du peuple d'Azerbaïdjan, nous devrions essayer d'établir un dialogue plus fructueux où toutes nos institutions, l'Assemblée, le Comité des Ministres et le Secrétaire Général agissent d'une manière plus coordonnée.

J'ai noté que notre nouveau Secrétaire Général a déjà pris quelques initiatives.

Le message que la société civile adresse aujourd'hui au Conseil de l'Europe est assez clair. Il ne sert à rien de libérer quelques prisonniers politiques. Un plan d'action contraignant doit être mis en place afin de modifier les lois restrictives sur les partis politiques, les ONG et les médias.

Nous devons garder cela à l'esprit.

Et pour conclure, quoi qu'il arrive d'ici janvier, il va sans dire que toutes les tentatives de renouer et d'améliorer le dialogue doivent se fonder sur les principes du Conseil de l'Europe.

Je vous remercie de votre attention.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Mustafa CANBEY (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Jone BLIKRA (Norvège, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Khatia TSILOSANI (Géorgie, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Meryem GÖKA (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Pelin YILIK (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Seda GÖREN BÖLÜK (Türkiye, NI): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Au début de mon intervention, je voudrais rappeler certaines des fonctions de l'Assemblée parlementaire : l'Assemblée fournit une plate-forme démocratique pour le débat, surveille les élections et ses commissions jouent un rôle important dans l'analyse des questions d'actualité. Je voudrais souligner que le débat actuel sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Azerbaïdjan est incomplet et partial en l'absence de la délégation azerbaïdjanaise, car nous n'avons pas la possibilité d'entendre la voix de nos collègues azerbaïdjanais et d'évaluer objectivement les développements politiques actuels dans le pays.

Nous considérons cette Assemblée comme une plateforme de dialogue, où les membres de tous les Etats membres peuvent toujours participer, exprimer leurs points de vue sur la base du principe de respect mutuel et développer la coopération. C'est l'essence même de la démocratie. Au lieu d'empêcher les différents points de vue d'être partagés ici, nous devrions donner la priorité au dialogue politique et veiller à ce que toutes les parties soient pleinement représentées au sein de cette Assemblée.

Maintenant ce débat porte sur un Etat membre non représenté. Cet environnement est clairement politiquement biaisé et unilatéral. Nous n'avons pas d'interlocuteur à qui faire part de nos attentes concernant la situation dans le pays, et nous n'avons pas non plus la possibilité d'obtenir des réponses de la part de nos collègues azerbaïdjanais.

Chers parlementaires,

Nos collègues azerbaïdjanais pensent qu'ils ont été réprimandés par certains partis de cette Assemblée en réaction à la restauration de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. Ils n'ont pas tort, car bien que notre Assemblée les ait accusés de nettoyage ethnique, les rapports de l'ONU ont nié l'existence d'un tel délit lors de l'opération militaire. Par conséquent, nous devons donner à nos collègues azerbaïdjanais membres de l'APCE la possibilité de travailler ensemble, de coopérer et de négocier. J'invite mes collègues à évaluer les résultats potentiels d'une telle approche constructive. C'est la tâche principale de notre Assemblée, qui a été créée pour permettre le dialogue entre les pays membres.

Je vous remercie.

Current affairs debate: Situation in the Middle-East: escalation of violence and mounting humanitarian crisis, particularly in Gaza

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame CHRISTOFFERSEN

Chères et chers collègues,

Je vous rappelle qu'à l'issue d'un débat d'actualité, l'Assemblée n'est pas appelée à se prononcer sur un texte. Mais le Bureau peut renvoyer la question à la commission compétente pour rapport.

Nous avons donc besoin d'une minute pour passer au point suivant de l'ordre du jour de cet après-midi, qui est un débat d'actualité sur la situation au Proche-Orient, et j'appelle les responsables à prendre place. Mme Saskia KLUIT est ici. Oui, vous devez venir devant.

Comme je l'ai dit, l'ordre du jour appelle un débat d'actualité « Situation au Proche-Orient : escalade de la violence et aggravation de la crise humanitaire, notamment à Gaza. » Le temps de parole est limité à 3 minutes pour tous les membres, à l'exception du premier orateur, choisi par le Bureau, qui dispose de 7 minutes. Le débat s'achèvera vers 19 h 30.

La parole est à Mme Saskia KLUIT. Saskia, vous avez 7 minutes maintenant et 3 minutes à la fin pour répondre au débat. Vous avez la parole.

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC): Merci, Monsieur le Président.

C'est une lourde responsabilité que d'ouvrir ce débat et de solliciter votre attention urgente sur la situation qui évolue actuellement et qui s'aggrave d'heure en heure. Nous assistons à une escalade extrême de la violence au Proche-Orient. Avec l'escalade de la puissance des opérations militaires d'Israël au Liban, au Yémen, en Syrie, les prochains jours seront cruciaux.

Il s'agit d'un conflit aux racines très profondes, avec des blessures de part et d'autre. Nous sommes divisés, mais même si c'est difficile, nous devons essayer aujourd'hui de trouver un terrain d'entente et une voie à suivre fondée sur les droits humains. Je salue la poursuite des travaux de la sous-commission sur le Proche-Orient en vue de trouver des solutions politiques, même si c'est très difficile.

Et je rappelle, mes amis, qu'il est de notre responsabilité collective non seulement de prendre des positions politiques, mais aussi, et surtout, de promouvoir la paix, les droits humains et la sécurité dans cette région. C'est pourquoi j'aimerais vous demander aujourd'hui d'aller au-delà de nos différences et de nos positions politiques. Je souhaite que nous puissions débattre et nous concentrer sur l'aspect humanitaire de ce conflit et sur les droits humains que nous défendons.

Pour commencer, il est important de rappeler que notre Assemblée a condamné avec la plus grande fermeté les attaques du Hamas. Ces crimes hideux commis au cours de cette attaque représentent une violation totale des droits humains et de la dignité humaine, dont les auteurs doivent être tenus pour responsables. Nous devons demander et continuer à demander le retour immédiat des otages et appeler le Hamas à permettre à la Croix-Rouge d'accéder immédiatement aux otages. Les corps des otages sans vie doivent être immédiatement rendus, dans la dignité, à leurs proches. Et nous envoyons un soutien indéfectible à toutes les familles des otages.

Chères et chers collègues,

Un an après les terribles événements du 7 octobre, les opérations militaires d'Israël se poursuivent sans relâche à Gaza et en Cisjordanie et se sont étendues au Yémen, à la Syrie et, ce matin, ont physiquement franchi les frontières du Liban avec une offensive terrestre en faveur d'Israël. Au Liban, la récente escalade a déjà mis à rude épreuve la situation humanitaire. Des milliers de personnes sont portées disparues ou sont mortes, un million de personnes ont déjà fui, dont 100 000 vers la Syrie, et je m'inquiète beaucoup de leur sécurité et de leur bien-être. Je suis extrêmement préoccupée pour leur sécurité et leur bien-être. Je suis de tout cœur avec elles. Nous devons être solidaires du peuple libanais aujourd'hui et lui exprimer notre soutien en ces temps difficiles.

Nous sommes ici pour défendre les droits humains et la dignité humaine. Nous devons donc parler haut et fort du plus fondamental de ces droits, à savoir le droit de vivre. La protection de ce droit est le fondement de notre travail au sein de ce Conseil, en particulier, et peut-être avant tout, en période de conflit et de guerre. Je vous invite donc à nouveau à centrer ce débat sur les besoins vitaux et urgents des personnes ordinaires qui souffrent et meurent au Proche-Orient.

Tout d'abord, j'appelle nos propres États, les États membres du Conseil, à donner immédiatement la priorité à la paix, à la désescalade au Liban et dans d'autres régions, et à la protection des civils et des travailleurs humanitaires dans ce conflit. Telle est notre tâche dans ce conflit. Mais même en ce moment d'escalade, il est clair que la situation à Gaza n'a pas de comparaison dans la région. Il est de la plus haute importance que nous empêchions la situation de s'étendre à d'autres zones du Proche-Orient. Imaginez l'impact de 45 000 bombes sur une zone très densément peuplée.

Comme vous le savez, je suis la rapporteure sur la situation humanitaire des femmes et des enfants à Gaza, en Cisjordanie et en Israël et j'espère achever mon rapport l'année prochaine. J'aimerais partager avec vous certaines des informations que nous avons obtenues lors des auditions que nous avons organisées au cours des deux derniers mois, car ce sont les effets auxquels nous pourrions être confrontés sur un terrain beaucoup plus vaste et nous devrions nous battre pour les empêcher.

Les habitants de Gaza n'ont aucun moyen de s'échapper. Ils sont assiégés. Ils sont pris au piège. La population de Gaza est constamment en mouvement pour éviter le danger, alors qu'en fait, elle ne peut pas l'éviter. Aucun endroit n'est sûr. Neuf personnes sur dix, soit environ deux millions de personnes, sont déplacées de leur domicile. Chaque mois, tout le monde est forcé de fuir. Un million de Libanais sont déjà en fuite. Dans la région, nous sommes donc confrontés à trois millions de personnes qui ne sont plus chez elles.

Nous avons entendu à maintes reprises que 41 000 personnes ont perdu la vie, 95 000 ont été blessées, dont 70 % de femmes et d'enfants. La liste des victimes identifiées à Gaza contient déjà 215 pages de noms d'enfants. Au moins 250 travailleurs humanitaires et sanitaires ont été tués, la plupart en service. Mais ce que la majeure partie des gens ne réalisent pas, c'est qu'en raison de l'effondrement du système de santé, le nombre de victimes est bien plus élevé. L'estimation la plus sûre est que 120 000 personnes sont mortes de maux et de maladies qui auraient pu être facilement évités, comme les femmes qui subissent une césarienne et qui meurent à cause de la pénurie de pénicilline. Leurs bébés meurent à cause de la pénurie de lait.

Les enfants de Gaza vivent traumatisme sur traumatisme. Ils perdent leur maison, leur école, leurs amis, leur famille. Environ 17 000 enfants ne sont plus avec leurs parents. Nombre d'entre eux ont été contraints d'assumer le rôle de parent. Ils doivent s'occuper de leurs frères et sœurs, ce qui les conduit souvent à être exploités ou à subir des violences sexuelles. Chaque jour, dix enfants sont amputés d'un membre. Ainsi, pendant que nous parlons ici cette semaine, 50 enfants auront perdu un membre.

Monsieur le Président,

Lorsque nous nous retrouverons en janvier, si rien n'a changé, nous pourrions remplir cette salle d'enfants ayant perdu un bras ou une jambe, voire les deux. En outre, 177 000 femmes sont menacées par différentes maladies qui ne sont pas traitées. La faim et une mauvaise alimentation sont des facteurs dangereux lorsque l'on est enceinte.

Le système de santé s'est effondré en raison de la destruction généralisée de l'infrastructure médicale, mais aussi du manque de fournitures, de biens essentiels, et ce en raison de restrictions administratives et physiques, ce qui constitue une grave violation du droit international. En conséquence, la population n'a plus accès à des médicaments ordinaires.

Je vais essayer d'accélérer, mais il y a beaucoup de choses à dire.

Les organisations humanitaires travaillent jour et nuit et continuent à travailler malgré les tirs, les bombardements et les intimidations. Ce sont de véritables héros, et je pense que nous devrions leur témoigner du respect pour leur travail quotidien. Mais ce n'est pas seulement une question humanitaire si nous attaquons les travailleurs humanitaires. Il s'agit également d'un problème moral et illégal.

Nous devons défendre la sécurité des travailleurs. Car si nous permettons que le droit et les règles humanitaires soient violés par les parties à un conflit, où la démocratie joue un rôle important, que valent nos droits humains ? Que vaut notre ordre des droits humains si nous ne nous battons pas pour lui dans ce conflit ? Nous ne pouvons pas accepter une crise humanitaire de cette ampleur provoquée par l'homme, car elle deviendra la nouvelle norme et d'autres personnes seront blessées dans d'autres conflits.

Nous devons donc faire pression pour une désescalade immédiate et un cessez-le-feu permanent et inconditionnel. C'est la première étape essentielle. En attendant le cessez-le-feu, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Nous devons demander à Israël et aux parties au conflit de veiller à ce que les opérations militaires ne détruisent pas davantage de vies civiles ou d'infrastructures.

Et nous devons appeler d'urgence Israël et toutes les parties au Proche-Orient à respecter pleinement les frontières internationales, le droit humanitaire et les règlements qui ont été mis en place pour répondre exactement à la situation dont nous parlons aujourd'hui. Cela signifie qu'il ne faut pas attaquer les civils ou les structures humanitaires. Le personnel humanitaire doit se voir garantir des conditions de travail sûres dans toutes les situations. Et nous devrions avoir des points d'accès sûrs pour les zones de conflit et de désescalade, en particulier à Gaza. Ils doivent être ouverts à tout moment pour le travail sanitaire et humanitaire.

J'attends un débat sur cet aspect du conflit, Monsieur le Président, car nous devrions rester silencieux lorsque les enfants dorment, mais pas lorsqu'ils meurent.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame KLUIT.

Pour les collègues qui se demanderaient pourquoi deux minutes supplémentaires ont été ajoutées, c'est parce que Mme KLUIT l'a demandé et qu'elle aura moins de temps pour répondre.

J'ouvre donc la liste.

Au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts, M. Pierre-Alain FRIDEZ.

M. Pierre-Alain FRIDEZ (Suisse, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Le Proche-Orient s'est embrasé et le mot qui me vient à l'esprit aujourd'hui est celui d'« apocalypse ». Le feu couvait depuis des décennies, avec des incendies réguliers mais limités, dans le contexte d'une situation géopolitique d'une complexité inimaginable, avec des haines qui se transmettent de génération en génération.

Le 7 octobre 2023, cette haine a conduit à des crimes effroyables que nous devons dénoncer fermement. Mais aujourd'hui, nous constatons les conséquences de la loi du talion appliquée sans limites, avec la fuite en avant d'un gouvernement. À Gaza, tout d'abord, la stratégie de l'armée israélienne était double : libérer des centaines d'otages détenus par le Hamas et porter un coup fatal au Hamas ; décapiter ses forces dirigeantes et rendre la force militaire du Hamas inopérante. La méthode : bombarder assez systématiquement et envahir cette petite bande de terre surpeuplée par 2 millions d'habitants – une population très jeune, qui vit depuis toujours dans l'équivalent d'une prison à ciel ouvert.

Et nous constatons, un an après, les résultats de cette stratégie d'attrition : un territoire ravagé à 80 %, des infrastructures détruites, notamment les hôpitaux, un peuple assoiffé, affamé, et un nombre incalculable de morts et blessés, parmi lesquels combien d'enfants et de femmes ? Et combien de mutilés ? Le Hamas parle de plus de 40 000 morts. Certaines voix, par exemple celle de Guillaume ANCEL, un spécialiste militaire français, avancent des chiffres supérieurs, dont encore beaucoup de cadavres sous les décombres. Gaza aujourd'hui, c'est l'horreur absolue. Un territoire ravagé dans lequel tente de survivre une population prisonnière et désespérée, avec l'aide et le secours humanitaire qui arrivent au compte-gouttes.

Un manque d'eau, un manque de nourriture, des soins médicaux impossibles malgré les besoins énormes. Il n'y a plus de médicaments, il n'y a plus d'antibiotiques, il n'y a pas d'anesthésiants. Les blocs opératoires ne sont pas légion. Il n'y a plus de matériel. On ne compte pas les infections, les épidémies. La polio serait de retour. Ce constat dramatique est celui des témoins médicaux des ONG.

Aujourd'hui, nous devons réclamer pour Gaza deux priorités : un cessez-le-feu immédiat et l'aide humanitaire. Mais maintenant, la guerre se déplace au nord d'Israël, au Liban. Avec quelles conséquences ? On peut craindre le pire, notamment pour les civils, à nouveau. Les règles du droit humanitaire international, les Conventions de Genève sont foulées aux pieds.

Je terminerai par deux remarques. Les drames d'aujourd'hui portent les germes d'une soif intarissable de haine et de vengeance qui va se transmettre de génération en génération pour longtemps. Ensuite, débiter une guerre est le plus facile : le plus difficile, c'est de construire la paix, surtout une paix durable.

Aujourd'hui, nous nous éloignons de plus en plus de ces issues et de cette paix. Aujourd'hui, c'est l'heure de l'horreur et de la souffrance. La réponse aujourd'hui ? Le cessez-le-feu immédiat et, bien entendu, la libération de tous les otages encore détenus.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Au nom du Groupe du Parti populaire européen, le président du groupe, M. Pablo HISPÁN.

M. Pablo HISPÁN (Espagne, PPE/DC, Porte-parole du groupe)*: Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La violence au Moyen-Orient atteint des niveaux que nous n'avons jamais connus jusqu'à présent. Dans quelques jours, ce sera le premier anniversaire des attaques terroristes contre Israël.

Ces attentats ont fait des centaines de morts et plus de 200 otages. Depuis 1945, Israël n'avait pas subi d'agression aussi terrible.

Aujourd'hui, près d'un an plus tard, 100 Israéliens sont toujours otages, ce qui montre bien l'inhumanité du groupe terroriste Hamas. Le Hamas savait que la réaction à son agression serait implacable. Des attaques sans précédent se heurteraient à une réponse sans précédent. Une fois de plus, le pire ennemi du peuple palestinien est le Hamas. Nous connaissons tous la suite de l'histoire.

Israël a lancé une opération militaire d'une ampleur inégalée à ce jour. Il y a aujourd'hui des milliers de morts à Gaza et la destruction n'a pas d'équivalent dans l'histoire. Le drame humanitaire est indéniable et touche les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants.

Personne ne peut rester indifférent à cette réalité qui nous bouleverse tous, encore et encore, et qui est inacceptable.

D'autre part, nous avons assisté à des déplacements de population sans précédent. La population palestinienne en a souffert, la population israélienne en souffre, en particulier celle qui vit dans le nord du pays, et la population libanaise en souffre. Des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont été déplacés. Beaucoup ont tout perdu. Des milliers de civils vivent dans la terreur, jour après jour, à cause des bombes, des roquettes et des drones qui ne font aucune différence, ni aucune distinction entre les objectifs civils et militaires.

Il est inacceptable de qualifier l'une ou l'autre de ces personnes de victime collatérale. Peu importe qu'il s'agisse de Palestiniens, d'Israéliens ou de Libanais. Cette escalade est indéniable et ne semble pas pouvoir être arrêtée.

Ce qui se passe au Liban ajoute un nouveau chapitre d'horreur à cette guerre. Le monde civilisé demande la fin de ce conflit, ce qui ne sera possible qu'à la table des négociations où tous les acteurs de la région, y compris l'Iran, reconnaissent le droit d'Israël à vivre en paix avec des frontières sûres ainsi qu'un État palestinien viable, avec des frontières reconnues et souhaitant la paix avec tous ses voisins, y compris Israël, une région qui pourrait mettre fin à tant de décennies de haine et de guerre.

Malheureusement, la peur et la haine continuent de vaincre les espoirs et les souhaits de paix, mais la paix viendra tant que nous exhorterons les parties à mettre fin aux hostilités, à arrêter l'escalade, à respecter tous les civils et à libérer les otages. Sans aucun doute, il y a là une opportunité pour la paix et l'humanité.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Pablo.

Au nom du Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique, M. Lőrinc NACSA.

M. Lőrinc NACSA (Hongrie, CE/AD, Porte-parole du groupe): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Chères et chers collègues,

Nous avons fermement condamné l'attaque terroriste du Hamas contre Israël le 7 octobre dernier. Nous reconnaissons le droit d'Israël à l'autodéfense. Et Israël a le droit de garantir la sécurité de ses citoyens à long terme.

Notre position constante depuis le début de cette guerre repose sur les piliers suivants : premièrement, nous devons veiller à ce que nulle part dans le monde il n'y ait d'attaque terroriste aussi brutale que celle qui a eu lieu en Israël le 7 octobre de l'année dernière ; deuxièmement, il faut empêcher une nouvelle escalade du conflit et le déclenchement d'une guerre régionale ; troisièmement, la population civile doit être protégée et quatrièmement, tous les otages doivent être libérés immédiatement sans conditions préalables.

Nous sommes profondément préoccupés par la récente escalade au Liban. Cette confrontation peut déboucher sur une guerre régionale plus large et risque de déstabiliser davantage le pays. C'est pourquoi nous soulignons qu'il importe d'éviter une nouvelle escalade et soutenons les efforts visant à trouver une solution durable.

Nous appelons à la mise en œuvre de la Résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il est essentiel de maintenir le dialogue avec les pays de la région par la voie diplomatique. Nous pensons que la paix et la sécurité dans la région arabe sont étroitement liées à la sécurité de l'Europe. Nous devons donc faire tout ce qui est en notre pouvoir pour accroître la stabilité et atténuer les conflits dans le voisinage méridional de l'Europe. Les conflits au Moyen-Orient menacent directement l'Europe sous la forme de migrations et de terrorisme.

Nous restons déterminés à faire en sorte que le Liban reçoive toute l'aide nécessaire pour faire face aux défis actuels, qu'il s'agisse de l'impasse politique, de la montée en puissance des acteurs non étatiques ou du lourd fardeau que le grand nombre de réfugiés syriens fait peser sur les communautés et les autorités locales. Nous soutenons le renforcement des institutions de l'État au Liban, y compris les forces armées libanaises, afin d'aider le pays à surmonter son instabilité politique.

Bien que les négociations prometteuses sur l'extension des accords d'Abraham aient été retardées par les attaques terroristes, nous y restons attachés afin de normaliser les relations entre Israël et les pays arabes de la région.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Lőrinc.

Au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, Mme Carla MOONEN.

Mme Carla MOONEN (Pays-Bas, ADLE, Porte-parole du groupe): Imaginez une région du Moyen-Orient où règne la paix. Un endroit où les dirigeants recherchent activement des solutions diplomatiques, s'engagent dans des négociations sérieuses et accordent la priorité au bien-être de tous les citoyens. Un endroit où les gens peuvent rester en toute sécurité dans leurs maisons et leurs communautés.

Imaginez Gaza, où 600 000 enfants peuvent retourner en toute sécurité dans leurs écoles. Un endroit où les besoins fondamentaux tels que la nourriture, l'eau potable et les soins médicaux sont accessibles à tous. Un endroit où les infrastructures vitales et les maisons sont restaurées.

Imaginez cela et ce qui est nécessaire pour que les citoyens d'Israël et de Gaza puissent vivre en paix et en sécurité, à l'abri de la peur et des conflits.

Que devons-nous faire pour atteindre cet objectif ?

De mon point de vue, et de celui de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE), nous devons tout d'abord condamner tous les actes de terrorisme et de violence, quelle qu'en soit l'origine. Nous devons rejeter fermement l'extrémisme de tous bords.

Deuxièmement, il est essentiel que tous les prisonniers soient libérés, y compris ceux qui ont été enlevés en Israël. Nous devons ramener tout le monde chez soi.

Troisièmement, nous devons mettre un terme aux débordements de violence qui affectent tous les pays voisins, dont le Liban. La fin de la guerre doit être notre objectif commun.

En outre, les libéraux européens croient fermement en la nécessité d'une solution à deux États. Nous devons soutenir un cadre dans lequel Israël et un futur État palestinien coexistent pacifiquement, avec des frontières reconnues et dans le respect mutuel. La nécessité d'une solution à deux États n'a jamais été aussi claire. Une fois la stabilité atteinte, nous devrions investir dans la coopération économique et le développement des territoires palestiniens.

Hier, nous avons entendu Vladimir KARA-MOURZA, lauréat du prix des droits de l'homme Václav Havel. Il nous a rappelé que ce que nous décidons à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe compte ailleurs dans le monde. Cela signifie que je vous invite tous à faire preuve de courage pour apporter de la lumière dans cette obscurité et pour plaider en faveur d'un avenir où Israéliens et Palestiniens pourront coexister pacifiquement.

Et cela signifie concrètement que nous devons prendre les mesures nécessaires, telles que des résolutions, au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Il y a urgence et j'espère vraiment qu'un jour notre rêve se réalisera. Mais cela ne peut se produire que si nous sommes courageux et que nous prenons des mesures.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Carla.

M. George LOUCAIDES, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

M. George LOUCAIDES (Chypre, GUE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Soixante-quinze ans d'occupation illégale de la Palestine par Israël et de nettoyage ethnique continu. Soixante-quinze ans de violations du droit international et des droits de l'homme et de punitions collectives infligées au peuple palestinien. Des décennies de régime d'apartheid en Cisjordanie et de prison à ciel ouvert à Gaza.

Un an de génocide continu à Gaza et le meurtre de dizaines de milliers de civils, dont une majorité de femmes et d'enfants. Un an de destruction presque complète de Gaza. Un an de militarisation de l'accès à l'eau, à l'énergie, à la nourriture et aux soins de santé. Un an d'assassinats de plus de 120 journalistes et de près de 200 travailleurs humanitaires. Une année également d'escalade de la violence israélienne en Cisjordanie.

Les crimes commis par Israël et les souffrances du peuple palestinien qui en découlent sont sans fin.

Chers collègues,

En tant qu'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, nous avons condamné à juste titre l'attaque brutale du Hamas qui a conduit au meurtre de civils innocents le 7 octobre et exigé la libération immédiate des otages.

Il est décourageant de constater qu'à ce jour, nous n'avons pas fait preuve de détermination et de sensibilité à l'égard du génocide qui se déroule quotidiennement sous nos yeux à Gaza. En fait, la seule résolution de cette Assemblée exigeant un cessez-le-feu immédiat a été adoptée à la condition que le Hamas soit complètement démantelé, ce qui revient à demander à Israël de poursuivre la guerre indéfiniment. C'est ce que nous avons fait.

De même, lors de cette session, la plupart des groupes politiques et le Bureau n'ont pas voulu tenir un débat d'urgence sur la situation humanitaire à Gaza, ni adopter une nouvelle résolution dont le contenu pouvait être potentiellement déstabilisant.

Nous l'avons déjà dit, chers collègues. La façon dont cette Assemblée a traité Gaza constitue, malheureusement, une page sombre de son histoire, affectant la crédibilité de cette Organisation conçue pour protéger et sauvegarder les droits humains. Malheureusement, la politique du deux poids deux mesures et l'hypocrisie prévalent.

Afin de restaurer la crédibilité et la dignité de cette Organisation et de servir la paix et la stabilité dans la région, nous devons :

Appeler un chat un chat, faire respecter le droit international et condamner clairement sa violation ;

Exiger la protection des droits humains du peuple palestinien et l'impunité *de facto* d'Israël ;

Appeler à un cessez-le-feu immédiat et durable, tant à Gaza qu'au Liban ;

Condamner toutes les actions qui aggravent et étendent la guerre à l'ensemble de la région, alors qu'Israël a déjà commencé son invasion terrestre au Liban ;

Exiger qu'Israël respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban ;

Veiller à ce que les résolutions de l'ONU sur la Palestine et le Moyen-Orient soient mises en œuvre.

Merci, chers collègues.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur LOUCAIDES.

Je donne maintenant la parole à Mme Meirav BEN ARI.

Mme Meirav BEN ARI (Israël): Merci, Monsieur le Président.

J'ai eu beaucoup de mal à me concentrer sur toutes les choses que j'ai entendues ici. J'avais préparé un discours, mais c'est une perte de temps.

J'ai eu beaucoup de mal à me concentrer parce que quand vous parlez des droits de l'homme, ma famille, toute ma famille, est dans un abri alors que 102 missiles iraniens ont été lancés sur Israël et personne, personne n'en parle. Et dans le même temps, huit personnes ont été assassinées à Tel Aviv par une organisation terroriste, à cause d'une attaque terroriste : huit personnes qui rentraient du travail ont été assassinées à côté de leur maison.

Des millions d'Israéliens sont maintenant dans des abris parce que l'Iran a tiré des missiles sur Israël. Pourquoi ? Y a-t-il un seul soldat israélien en Iran ? Non, parce que le Hamas et le Hezbollah, que vous n'avez même pas mentionnés, sont les mandataires de l'Iran et contrôlent la région. Mais Israël ne les laissera pas faire, parce qu'Israël mène votre guerre, pour le monde libéral démocratique.

Et vous devez comprendre que vous pouvez dire tout ce que vous voulez, c'est la réalité actuelle en Israël. Vous pouvez vivre tranquillement ici, et je ne souhaite à aucun d'entre vous de vivre ce que je vis actuellement, alors que toute ma famille est attaquée, que tout mon peuple est attaqué. Et pourquoi ?

Vous pouvez sortir, comme le représentant des droits de l'homme en Türkiye. Vous devez avoir honte. Vous parlez des droits de l'homme. Où avez-vous trouvé les chiffres pour Gaza...

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Désolé de vous interrompre. Je voudrais vous demander de ne pas utiliser des expressions dégradantes pour les autres. Vous avez le droit de dire ce que vous voulez, mais s'il vous plaît...

Mme Meirav BEN ARI (Israël): J'ai été claire...

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je comprends la situation que vit votre pays et surtout votre situation personnelle actuelle, mais n'utilisez pas de telles expressions.

Mme Meirav BEN ARI (Israël): Il est très difficile de parler des droits humains sans mentionner le Hezbollah, qui est une organisation terroriste. Sans même mentionner l'attaque brutale, l'attaque du 7 octobre, qui s'est déroulée il y a un an, et des habitants d'Israël qui sont toujours assis dans leurs chambres fortes et dont la vie est en danger.

Je vous tends la main et je veux vous dire que si vous voulez entendre l'autre côté de l'histoire, je suis là. Je viens ici tous les quatre mois pour parler d'Israël. Mais vous devez aussi écouter et comprendre qu'Israël est avide de paix et souhaite la paix au Moyen-Orient.

Mais si nous voulons la paix, nous devons détruire le Hamas et le Hezbollah, car ce sont des organisations de terreur. Ils ne connaissent pas les droits humains. Ils ne les comprennent pas. Vous avez un allié en Israël. J'ai également dit tout cela au président.

Vous pouvons nous allier pour apporter la paix au Moyen-Orient et non la terreur. Je vous remercie.

Et je suis désolée si j'ai été un peu... Les temps sont durs en Israël. Vous pouvez voir sur votre site web que tout le monde est attaqué. Je suis désolée.

(Légers applaudissements)

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La parole est à M. Bernard SABELLA.

M. Bernard SABELLA (Palestine): Merci, Monsieur le Président.

Chers membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,

Permettez-moi de commencer par de la sagesse.

Il n'y a pas de vainqueur dans la guerre, mais tous sont gagnants dans la paix.

La situation actuelle au Moyen-Orient est le résultat d'une guerre permanente et d'un conflit non résolu entre les Arabes et les Juifs en Palestine et en Israël.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza est catastrophique : 155 000 femmes enceintes ont vécu et continuent de vivre l'enfer à cause de la guerre ; 650 000 élèves sont privés d'une scolarité normale ; plus de 400 enseignants ont été tués pendant la guerre. La santé mentale et le soutien psychologique sont nécessaires, non seulement pour les Israéliens mais aussi pour les Palestiniens.

De nombreux rapports, de la Banque mondiale à l'université de Cambridge en passant par d'autres institutions très respectées, ont fait état de la dévastation et des conditions horribles dans lesquelles vivent 1,9 million de Palestiniens déplacés, dont la plupart sont des enfants et des femmes.

Il n'y a d'espoir que dans l'arrêt de la guerre. Nous devons cesser cette guerre et élaborer un plan pour mettre fin à l'occupation israélienne de la bande de Gaza et du reste des territoires occupés.

La communauté internationale et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, parmi les organisations les plus sérieuses qui veillent au respect des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie, sont appelées à agir.

Les souffrances vont continuer et ce dont nous sommes témoins à Jérusalem, à Tel Aviv, dans tout Israël et dans certaines parties du territoire palestinien, c'est que la guerre continue, que nous sommes désespérés et qu'il n'y a pas de leadership en faveur de la paix du côté israélien.

Si Israël veut la paix, il doit pouvoir compter sur des dirigeants qui œuvrent pour la paix et non pour des guerres incessantes dans tout le Moyen-Orient.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur SABELLA. Je vous remercie beaucoup.

La parole est à Mme Aurora FLORIDIA.

Mme Aurora FLORIDIA (Italie, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Il n'est pas facile de prendre la parole après ces deux discours. Mon cœur est lourd. Il est lourd pour la situation tragique en Israël et il est lourd pour la situation tragique à Gaza. Nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour discuter de la situation politique complexe, terrifiante et tragique à Gaza et en Israël et pour prendre position pour l'un ou pour l'autre.

Aujourd'hui, au Conseil de l'Europe, berceau des droits humains, il est essentiel que notre Assemblée se concentre sur la crise des droits humains et la catastrophe humanitaire à Gaza, que vivent en particulier les femmes et les enfants. C'est l'objet de ce rapport.

Le système de soins de santé à Gaza s'effondre et il y a maintenant un risque de fermeture complète du système médical. Les femmes, en particulier les femmes enceintes et les femmes âgées, sont confrontées à des problèmes qui mettent leur vie en danger en raison du manque de fournitures et de soins adéquats. Les enfants souffrent de maladies évitables en raison du manque d'eau potable, d'électricité et d'infrastructures médicales. Il est de notre devoir de reconnaître la catastrophe humanitaire au sens large, le déplacement des familles, la destruction des maisons et le traumatisme psychologique à long terme infligé aux enfants de Gaza. Des organisations internationales comme UK-Med et Children for Europe accomplissent un travail vital dans des conditions extrêmes, mais l'aide humanitaire ne peut à elle seule résoudre la crise.

Un cessez-le-feu immédiat et durable est nécessaire pour permettre à l'aide humanitaire d'atteindre ceux qui en ont besoin et pour faciliter le retour des familles déplacées. Le Conseil de l'Europe doit plaider pour que toutes les parties à ce conflit suivent et respectent le droit international humanitaire, cherchent à limiter les effets du conflit armé, protègent les civils et garantissent l'accès aux soins de santé, qui est un droit humain fondamental. J'appelle l'Assemblée à séparer la question politique de la question humanitaire et à agir rapidement et efficacement afin de garantir un environnement de vie aussi sain et sûr que possible, en particulier pour les femmes et les enfants.

Les femmes et les enfants de Gaza ne peuvent plus attendre. Je pense et je crois qu'il est temps de sortir de la paralysie humanitaire dans laquelle nous nous trouvons pour le bien d'êtres humains qui sont vraiment au bout de leur vie.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

M. Piero FASSINO, vous avez la parole.

M. Piero FASSINO (Italie, SOC): À cette heure, les médias du monde entier évoquent les milliers de missiles envoyés par l'Iran sur Israël.

Un nouveau chapitre s'ouvre dans une tragédie qui a déjà fait des milliers et des milliers de victimes à Gaza, au Liban, dans le nord d'Israël et qui, dans les prochains jours, pourrait également faire des victimes dans les villes israéliennes.

Face à un tel tableau, il faut pouvoir distinguer la dimension purement politique de la dimension humanitaire, même si c'est difficile. Il est clair que, sur le plan humanitaire, nous devons travailler pour essayer d'être proches de la population, car c'est sur la population civile de Gaza, du Liban, des villes israéliennes, du nord d'Israël que cette guerre s'abat, mettant en danger la vie de centaines et de milliers de personnes, leurs conditions de vie quotidienne, leur droit à être soignés, leur droit à pouvoir se nourrir.

Tout cela doit nous émouvoir et nous pousser à faire en sorte que l'action humanitaire soit, d'une manière ou d'une autre, fortement soutenue. Sachant bien que lorsque nous parlons d'action humanitaire, nous devons aussi pouvoir appeler chacun à sa responsabilité. Ici, à juste titre, de nombreux appels sont lancés au Gouvernement d'Israël, et je joins également ma voix à cet appel.

Toutefois, je voudrais également souligner que si le nombre de victimes à Gaza est si élevé, c'est parce que le Hamas a consciemment, cyniquement, structuré son architecture militaire sous les écoles, sous les mosquées, sous les hôpitaux, sous les bâtiments civils, et cela a contribué à ce que le nombre de victimes civiles soit encore plus élevé qu'il n'aurait pu l'être en raison de l'offensive militaire israélienne, qui a été très violente.

De même, nous ne pouvons pas oublier que lorsque nous parlons d'humanité, nous devons penser aux familles, aux frères, aux sœurs, aux enfants, aux mères et aux pères, qui, depuis un an, pleurent le sort de leurs proches otages du Hamas. Aujourd'hui encore, ici, des membres des familles des otages sont venus nous rendre visite et nous ont rappelé cette tragédie.

Tous doivent être respectés dans leur dignité humaine et nous devons nous adresser à tous les acteurs de ce conflit.

Au Gouvernement d'Israël, dont nous exigeons le respect du droit international et du droit humanitaire. Au Hamas, à qui il faut demander une chose qu'on ne lui demande plus. Qu'elle respecte la Résolution 1701 des Nations Unies qui parle d'une « libération inconditionnelle des otages. » Jusqu'à présent, cette libération inconditionnelle des otages n'a pas eu lieu, et le Hamas continue à utiliser les otages pour faire du chantage.

Nous qui sommes là pour garantir les droits humains lorsqu'ils sont violés devons continuer à lancer ces appels à toutes les parties concernées.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): M. Joseph O'REILLY, vous avez la parole.

M. Joseph O'REILLY (Irlande, PPE/DC): Je vous remercie, Monsieur le Président.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter brièvement Mme Saskia KLUIT pour son rapport et pour l'excellente présentation qu'elle en a faite.

Permettez-moi de rappeler à tous que nous sommes avant tout une Organisation de défense des droits humain, où l'État de droit, la démocratie et les droits humains sont sacrés. Nous devrions suspendre les divisions géopolitiques et idéologiques, et nous unir autour de ces valeurs fondamentales.

Nous devrions reconnaître qu'à Gaza, nous avons assisté à un véritable génocide, avec la mort de 40 000 personnes directement, et de 120 000 personnes indirectement. En Cisjordanie, nous avons assisté à une escalade de la violence, maintenant au Liban, et tragiquement, et nous avons tous le cœur lourd à ce sujet aujourd'hui, à une nouvelle escalade.

La réponse d'Israël, et je le dis en toute délicatesse avec notre collègue ici présent, a été disproportionnée par rapport aux horribles événements du 7 octobre.

Personne dans cette salle ne condamne de manière équivoque ce qui s'est passé le 7 octobre, mais la réponse est totalement disproportionnée, illégale et immorale.

Nous devons revenir à nos principes fondamentaux sur ce point.

En Irlande, nous avons reconnu l'État palestinien et je suis très fier de notre Premier ministre et de notre vice-Premier ministre, le Taoiseach et le Tánaiste, M. Simon HARRIS et M. Micheál MARTIN, et de leur travail dans ce domaine. Nous croyons vraiment en Irlande, et je pense que c'est le cas de beaucoup de gens, en une solution juste et durable autour des frontières de 1967, et en une situation de respect mutuel.

Je pense donc qu'en tant qu'Assemblée, nous avons le devoir de dire clairement que nous suspendons toute préoccupation géopolitique particulière, toute idéologie particulière, et que nous reconnaissons ici une violation des droits humains, un génocide, une situation de massacre, alors que toute la région est désormais menacée d'embrasement.

En tant qu'Assemblée, je pense que nous devons nous exprimer sans équivoque à ce sujet et le dire clairement. Il n'y a pas de lignes floues ici et il s'agit d'une situation très grave.

Je vous remercie de votre attention.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Un nouveau Président.

Merci, Monsieur O'REILLY.

La parole est à Mme Theo CLARKE, du Royaume-Uni.

Mme Theo CLARKE (Royaume-Uni, CE/AD): Merci, Monsieur le Président.

En tant que membre de la délégation britannique au Conseil de l'Europe, j'interviens dans ce débat pour parler de la crise humanitaire qui s'aggrave à Gaza.

Je souhaite me concentrer aujourd'hui sur le contexte de la santé maternelle et néonatale à Gaza. En tant que membre récente de la commission du développement international du Parlement britannique, je souhaite attirer l'attention sur deux de nos récents rapports pertinents.

Le premier porte sur la situation humanitaire à Gaza et le second sur l'approche du Foreign Commonwealth and Development Office en matière de santé sexuelle et maternelle.

J'ai également présidé la récente enquête britannique sur les traumatismes liés à la naissance, qui a examiné en détail les risques auxquels les femmes sont confrontées lors de l'accouchement, et qui comporte des enseignements pour nous tous, en tant qu'États membres, sur la manière d'améliorer les résultats en matière de santé maternelle.

Le Royaume-Uni a fermement condamné les horribles attaques perpétrées contre Israël par le Hamas l'année dernière mais la situation à Gaza est devenue l'une des pires catastrophes humanitaires au monde. Le Secrétaire général des Nations Unies a lui-même déclaré : « S'il existe un enfer sur terre, c'est bien la vie des enfants à Gaza. »

Notre commission parlementaire s'est rendue en Égypte pour visiter un hôpital dans le nord du Sinaï, la région la plus proche de Rafa dans la bande de Gaza, et les députés britanniques ont entendu directement les défis auxquels est confronté le système de santé à Gaza, qui est en train de s'effondrer.

L'importance du personnel soignant qualifié dans la fourniture de soins de santé aux mères et aux nouveau-nés est essentielle. M. Sebastian TAYLOR, un médecin sur place, a déclaré à notre commission d'enquête que la plupart des décès de nouveau-nés surviennent dans les premiers jours suivant l'accouchement et que la plupart des décès maternels surviennent le jour même de l'accouchement. Cela signifie que l'endroit où la mère accouche et où le nouveau-né arrive doit être un lieu où la sécurité et la qualité des soins sont considérables. Mais comment cela sera-t-il possible alors qu'un tiers seulement des hôpitaux de Gaza fonctionnent encore et qu'ils n'emploient que 30 % de leur personnel ?

Près de deux millions de personnes sont déplacées et il devient de plus en plus difficile de fournir des soins médicaux aux femmes qui accouchent et à leurs nouveau-nés. Nous savons qu'il y a un manque d'infrastructures de santé, de personnel, d'équipements médicaux, de fournitures, y compris de lait et de médicaments. La quasi-totalité des décès maternels surviennent dans les pays à faible revenu et à revenu

intermédiaire, notamment dans les zones de conflit telles que Gaza, où les taux de mortalité maternelle sont particulièrement élevés. L'accès à des soins de santé de qualité est un moyen efficace de réduire la mortalité maternelle et les traumatismes à la naissance.

Aucune femme, ni aucun bébé ne devrait mourir à cause du manque de soins prodigués pendant la grossesse ou pendant l'accouchement. Je me félicite que nous ayons, au Royaume-Uni, augmenté notre aide pour les soins de santé maternelle et infantile. Il faut réduire le risque de mortalité maternelle et néonatale dans les zones de conflit, comme à Gaza.

Écoutons le cri de ces mères qui appellent à l'aide. Faisons tout pour sauver des vies.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci, Madame CLARKE. La parole est à M. Alfred HEER.

M. Alfred HEER (Suisse, ADLE): Monsieur le Président,

Un an s'est écoulé depuis l'attaque terroriste contre des innocents en Israël : des bébés, des enfants, des familles brutalement torturés et assassinés par des terroristes du Hamas. En tant que défenseurs des droits humains au sein du Conseil de l'Europe, nous devrions condamner ces horribles attaques du Hamas. Et en tant qu'institution des droits humains, nous devons défendre l'État d'Israël pour son droit à l'autodéfense.

Le Hezbollah a envoyé près de 10 000 roquettes sur l'État d'Israël. Et si M. Bernard SABELLA a dit que nous devons arrêter la guerre, il a raison. Mais comment arrêter la guerre ? Nous arrêterons la guerre si nous arrêtons le Hezbollah, le Hamas et le régime des mollahs en Iran. Le régime des mollahs et ses descendants, le Hamas et le Hezbollah, sont des tumeurs cancéreuses au Proche-Orient, dans les nations arabes et mettent en danger la vie des Juifs et des Arabes.

Israël est le seul État démocratique du Proche-Orient. Il partage nos valeurs de démocratie, de droits humains et d'État de droit. J'ai toujours parlé de la tragédie, des innocents qui meurent, des enfants qui meurent des deux côtés, également dans le monde arabe, dans le monde palestinien, ils souffrent, c'est vrai, mais ils ne souffrent pas à cause d'Israël. Ils souffrent à cause des mollahs, du Hamas et du Hezbollah.

C'est pourquoi je vous demande, et je vous appelle à prendre fermement position pour Israël. Ils défendent nos valeurs, nos valeurs fondamentales, les droits humains, l'État de droit. Nous devons défendre ces valeurs, et nous devons soutenir Israël, et nous devons soutenir Israël pour combattre le mal.

C'est le seul moyen d'instaurer la paix au Proche-Orient.

Je vous remercie.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur HEER. La parole est à M. Vladimir VARDANYAN.

M. Vladimir VARDANYAN (Arménie, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Il est vraiment très compliqué de prendre la parole ici, aujourd'hui, alors que nous sommes confrontés à l'escalade continue du conflit au Proche-Orient, pas très loin de ma région. Et ce n'est pas la première fois que l'on parle de l'escalade au Proche-Orient dans cet hémicycle. Mais je crains que ce ne soit pas la dernière car, régulièrement, nous revenons sur cette question.

J'ai entendu les discours très émouvants de mes collègues d'Israël et de Palestine. Je voudrais tout d'abord souhaiter la paix à la région, à vous tous et à tous vos proches, mais je vous prie également de tenir compte du fait que, très souvent, dans d'autres régions, les gens se trouvent également dans des abris parce qu'ils sont attaqués par des armes qui utilisent également des technologies produites par Israël. Il s'agit donc d'une question très complexe. Je tiens à dire d'emblée que rien ne justifie le terrorisme, quel qu'il soit. Rien ne justifie les prises d'otages. Rien ne justifie les actes répréhensibles, quels qu'ils soient, en vertu du droit international.

Chères et chers collègues,

Le terrorisme ne concerne pas seulement les personnes qui commettent ce type d'actes, mais aussi la méthodologie utilisée pour les commettre ou les attaquer. Car lorsque vous utilisez des technologies très sophistiquées mais que les méthodes, les moyens que vous utilisez s'apparentent à des méthodes terroristes, cela ne peut déboucher sur des choses positives.

Mesdames et Messieurs,

La paix dans la région est la seule solution possible et nous devrions nous concentrer sur les moyens d'améliorer les possibilités d'une paix durable à l'avenir.

Je voudrais simplement dire que si nous sommes si sophistiqués et si nous sommes capables de dépenser beaucoup d'argent pour créer des technologies de guerre aussi sophistiquées, il doit être facile de trouver des technologies de paix aussi sophistiquées.

Mon gouvernement a également reconnu la Palestine parce que nous pensons qu'une solution à deux États est l'une des meilleures options pour poursuivre la désescalade au Proche-Orient. Nous pensons que les Palestiniens et les Israéliens devraient reconnaître mutuellement le droit de l'État israélien à l'existence et à l'autodéfense. Il n'y a aucun doute à ce sujet et, pour Israël, nous devrions faire de notre mieux pour convaincre nos collègues israéliens de reconnaître le droit des Palestiniens à vivre dans leur propre État.

La paix est impérative et je crois, comme nous devrions tous le penser, qu'il est impossible de respecter les droits de l'homme, de garantir l'État de droit et de construire une société démocratique lorsque nous sommes engagés dans une guerre.

Je vous remercie.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci, Vladimir.

La parole est à Mme Nerea AHEDO.

Mme Nerea AHEDO (Espagne, ADLE)*: Merci, Monsieur le Président.

Je m'exprimerai en espagnol.

Je commencerai par condamner l'attaque du Hamas, l'attaque terroriste qui, il y a un an, a coûté la vie à plus de 1 200 Israéliens, ainsi que la prise d'otages. Je le dis, bien sûr, mais je voudrais aussi condamner l'action disproportionnée d'Israël. Plus de 40 000 morts à Gaza, plus de 14 000 enfants. Ils se trouvaient dans des écoles et des hôpitaux. Des travailleurs humanitaires et d'autres personnes ont été attaqués, tout cela dans le but de libérer des otages et de mettre théoriquement fin au Hamas. Tout cela a provoqué une terrible crise humanitaire, qui a provoqué une famine, forcé les gens à se déplacer et fait déborder les hôpitaux.

En outre, il y a eu des attaques en Cisjordanie et le bombardement du Liban. Dans ce cas, il s'agissait de mettre fin au Hezbollah, avec des dommages collatéraux parmi les civils, les personnes âgées et les jeunes enfants. Il s'agit maintenant d'une incursion terrestre, et ils ont bombardé la Syrie et le Yémen pour mettre fin aux Hutus. J'ignore s'il sera possible de bombarder tout cela, mais je me demande ce qui se passera dans l'hypothèse où l'on y parviendrait.

Ce n'est pas une question d'antisémitisme. J'ai vécu trop longtemps avec une organisation terroriste, dans mon propre pays, avec l'ETA, mais cette réponse disproportionnée, au lieu de la diplomatie, qui ne respecte pas le droit humanitaire international et les droits humains, se rabaisse au même niveau qu'un terroriste.

J'aurais attendu beaucoup plus d'un État de droit que d'une organisation terroriste, mais ils sont presque au même niveau, et ce qui se passe est très dangereux. La violence a fait de cette région une véritable poudrière. Elle a provoqué une énorme catastrophe humanitaire, une situation que personne ne souhaite, une situation où nous sommes proches d'une guerre ouverte.

Nous devons garder à l'esprit qu'il y a d'autres acteurs, comme l'Iran et les États-Unis. Je veux dire par là que fait la communauté internationale ? Que pourrait-elle faire ?

Pour l'instant, la diplomatie ne fonctionne pas. Je me demande donc si nous manquons d'outils, d'idées ? S'agit-il d'un manque de compétences dans la volonté de négocier ? N'y a-t-il pas de répercussions si nous n'essayons pas d'entamer des pourparlers de paix et si nous permettons des violations du droit international ?

Je pense que la communauté internationale doit agir de toute urgence pour apporter une réponse à cette catastrophe humanitaire en termes de soins médicaux et de nourriture, mais ce n'est qu'un emplâtre. La situation était déjà problématique auparavant et la Cisjordanie aussi. Ce dont nous avons besoin, c'est de mettre fin à cette barbarie et d'exiger une solution politique maintenant parce qu'au 21^{ème} siècle, nous ne pouvons pas résoudre les conflits de la même manière que les générations précédentes l'ont fait.

Je vous remercie de votre attention.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie. La parole est à Mme Zeynep YILDIZ, dernière oratrice.

Malheureusement, à ce stade, nous devons interrompre le débat et conclure la liste des orateurs.

Mme Zeynep YILDIZ (Türkiye, NI): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Mme Ayşenur Ezgi EYGI, défenseuse des droits humains turco-américaine de 26 ans, a été délibérément prise pour cible et assassinée par les Forces de défense israéliennes récemment à Naplouse, en Cisjordanie, au cours d'une manifestation pacifique contre les colons sionistes illégaux, tout comme Mme Rachel CORRIE.

Si une telle manifestation avait été entravée dans un État membre à part entière ou observateur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, elle aurait donné lieu à des discussions sur le droit de manifester. Pourtant, au cours de la seule année écoulée, Israël a tué 224 défenseurs des droits humains, volontaires humanitaires et 134 journalistes.

La doctoresse Jumann ARFE, une mère de famille, a également été prise pour cible par les Forces de défense israéliennes avec ses jumeaux nouveau-nés. S'il s'agissait d'un cas de violence domestique, nous en aurions parlé en long et en large.

Cependant, lorsque des femmes sont tuées par Israël, on l'ignore en disant confortablement que « la Palestine n'est pas l'Europe ». C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas réussi à documenter les violations des droits des femmes commises par Israël à Gaza.

L'église orthodoxe grecque Saint Porphyre, ainsi que plusieurs mosquées et églises de Gaza, ont été prises pour cible par Israël. S'il s'était agi d'une question de culture, nous aurions débattu de sa préservation pendant des jours. Mais lorsqu'Israël détruit l'Histoire, nous choisissons de tourner le dos à ce patrimoine commun de l'humanité.

Rim, âgée de trois ans, ainsi que des milliers d'autres enfants de Gaza, ont été pris pour cible et assassinés par Israël. Nous passons souvent des mois à débattre de la protection des enfants en ligne, des possibilités d'éducation pour les enfants, mais lorsqu'il s'agit des enfants de Gaza, nous n'avons même pas défendu leur droit à la vie et n'avons pas empêché le génocide en cours.

Dans cinq jours, la tentative de génocide du gouvernement du Président NETANYAHOU à Gaza aura duré un an, alors que l'occupation dure depuis des décennies. C'est la réalité que nous connaissons par cœur.

Plus nous restons silencieux, plus l'occupation s'étend. Aujourd'hui, plus d'un million de personnes fuient le Liban à la suite des opérations israéliennes sur le terrain, et cette incursion effrénée d'Israël menace la stabilité et la sécurité régionales et mondiales et nécessite des sanctions concrètes.

La Türkiye a été l'une des premières à rompre ses relations commerciales avec Israël. Les représentants des pays qui fournissent des armes à Israël doivent rappeler à leurs gouvernements qu'ils sont responsables devant l'Histoire de l'humanité.

Je salue une nouvelle fois le peuple palestinien, qui a résisté à des années d'embargo, de bombardements, de famine et même de génocide.

« Tout s'est passé de mon vivant, que les gens le sachent », dit un poète turc.

Le génocide en Palestine s'est produit de notre vivant et nous ne pouvons pas l'arrêter. Que les gens et l'Histoire le sachent.

Oui, nous avons là des valeurs communes. C'est la honte commune de notre hypocrisie. C'est notre honte commune de qualifier l'État d'Israël de démocratie. C'est donc notre honte commune de ne pas arrêter le génocide en Palestine.

Je vous remercie.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup pour ce discours passionné. Malheureusement, je dois maintenant interrompre la liste des orateurs.

Les interventions des membres inscrits sur la liste des orateurs qui ont assisté au débat mais n'ont pu s'exprimer peuvent être remises au Service de la séance en vue de leur publication au compte rendu officiel. Je rappelle aux collègues que les textes dactylographiés peuvent être déposés, si possible par voie électronique, au plus tard 4 heures après l'interruption de la liste des orateurs.

La liste des orateurs est close.

La parole est à Mme Saskia KLUIT. Saskia, vous disposez d'1 minute.

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier mes collègues pour ce débat civilisé. Je pense que de nombreux nouveaux sujets ont été abordés, comme les manifestants et leur sécurité, les journalistes. Et nous avons beaucoup de travail à faire au sein de ce Conseil sur le Proche-Orient et les situations qui découlent de ce conflit.

Je pense qu'il est vraiment bon que nous discutons de ce sujet. Je me réjouis d'en discuter à nouveau en janvier. J'espère vraiment que nous passerons ces mois à réfléchir, comme l'a déjà suggéré ma collègue espagnole, à des solutions, parce que pour moi, il est tout à fait inacceptable que des enfants qui rempliraient toute cette salle aient perdu leurs jambes, leurs mains. Nous devons nous battre pour eux. C'est une crise provoquée par l'homme. Ils meurent et sont blessés parce que nous ne donnons pas la priorité à nos lois humanitaires, à nos règlements humanitaires qui ont été élaborés après la seconde guerre mondiale, en particulier pour protéger les civils en temps de conflit.

J'espère donc que nous nous reverrons en janvier, que nous aurons une bonne discussion et que nous soutiendrons une bonne résolution, parce que c'est nécessaire.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup.

Je vous rappelle qu'à l'issue du débat d'actualité, l'Assemblée n'est pas appelée à se prononcer sur un texte, mais la question peut être renvoyée par le Bureau à la commission compétente pour rapport.

M. Graziano PIZZIMENTI (Italie, CE/AD): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en italien.*

Mme Gökçe GÖKÇEN (Türkiye, SOC): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

Chers collègues, Pour décrire ce qui se passe à Gaza, l'expression de crise humanitaire semble insuffisante.

Jusqu'à présent, 41 000 personnes ont été tuées, dont la majorité sont des civils.

Selon l'UNICEF, plus de 14 000 enfants ont perdu la vie. 1,9 million de personnes ont été déplacées de force.

Beaucoup d'entre elles doivent se déplacer de manière répétée, et l'accès à la nourriture, à l'eau et aux produits d'hygiène devient de plus en plus difficile.

Les enfants sont témoins des bombardements. Lorsqu'ils tombent malades, il n'y a plus d'hôpitaux pour les soigner. Hier, lors de la réunion de la commission, nous avons reçu des informations de la part des humanitaires indiquant qu'il y a le blocage de l'aide humanitaire.

Les humanitaires sont même diabolisées. Des attaques sont menées même contre des véhicules qui entrent avec autorisation des autorités israéliennes.

Chers collègues, les enfants de 5 ans à Gaza disent qu'ils préfèrent mourir.

Selon le Rapport mondial sur les crises alimentaires 2024, la bande de Gaza est devenue la crise alimentaire la plus grave de l'histoire de l'IPC (Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) et du GRFC, avec l'ensemble de la population de 2,2 millions de personnes confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë, dont 26 % en situation de Catastrophe entre décembre 2023 et février 2024. Cela correspond à 576 000 personnes.

Ayşenur Ezgi Eygi était une jeune militante turco-américaine qui souhaitait aider le peuple palestinien.

Elle a défendu les droits de l'homme pour tous, pendant toute sa vie. Et le 6 septembre de cette année, elle a été tuée par les forces israéliennes en Cisjordanie parce qu'elle défendait les droits des Palestiniens.

Je rends hommage à Ayşenur, tous les personnes qui ont été tués en Palestine et rappelle la responsabilité de la communauté internationale face à la plus grande crise humanitaire de notre époque.

Si nous n'agissons pas aujourd'hui, de nouvelles occupations et de nouvelles crises émergeront demain. Et c'est le résultat de 11 mois de silence international qui nous a conduits à cette situation. Nous le savons tous.

Je vous remercie.

Mme Luz MARTINEZ SEIJO (Espagne, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Sena Nur ÇELİK KANAT (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Namık TAN (Türkiye, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Valérie PILLER CARRARD (Suisse, SOC): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Lors de notre séance de la Commission des questions sociales, de la santé et d'un développement durable de septembre dernier, nous avons été informés sur la situation humanitaire à Gaza. Nous avons pu entendre des représentants d'ONG actives sur le terrain comme MSF, Save the Children ou UK Med. La situation humanitaire est catastrophique à Gaza, les humanitaires le dénoncent haut et fort, ils doivent travailler dans des conditions anormales, au risque de leur vie. La sécurité n'est plus garantie, l'accès aux soins n'est plus garanti pour la population civile, l'approvisionnement de médicaments et de biens de première nécessité ne sont plus garantis. Que fait la communauté internationale pour rétablir un peu d'humanité et faire respecter le droit international humanitaire ?

Les attentes du personnel humanitaire sur le terrain sont grandes, un cessez-le-feu doit entrer en vigueur le plus vite possible, sans quoi rien ne pourra changer et s'améliorer.

Mme Spoljaric, présidente du CICR, tirait la sonnette d'alarme en marge de l'Assemblée générale de l'ONU la semaine dernière. Avec 6 autres Etats (Brésil, Chine, France, Jordanie, Kazakhstan et Afrique du Sud), elle a lancé une plateforme afin que l'application des Conventions de Genève soit au centre des priorités politiques. Il est urgent de respecter, de mettre en œuvre et d'appliquer le droit international humanitaire.

Les Conventions de Genève sont des traités internationaux qui contiennent les règles essentielles fixant des limites à la barbarie de la guerre. Ils protègent les personnes qui ne participent pas aux hostilités (les civils, le personnel sanitaire ou humanitaire) ainsi que celles qui ne peuvent plus prendre part aux combats.

Aujourd'hui, plus de 800'000 enfants ont été déplacés (selon UNICEF) à l'intérieur de la bande de Gaza. Ils sont pratiquement à court d'eau, de nourriture et de médicaments. Leurs maisons ont été détruites, leurs familles déchirées. Un grand nombre d'enfants ont été déplacés à plusieurs reprises et ont perdu leur foyer, leurs parents et des êtres qui leur sont chers. Ils ont besoin d'être protégés, ainsi que les infrastructures restantes dont ils dépendent, y compris les installations médicales et les abris.

Les Etats membre du Conseil de l'Europe doivent prendre des mesures afin d'exercer toute leur influence sur Israël pour obtenir un cessez-le-feu et arrêter le massacre en cours à Gaza, et faire respecter le droit international humanitaire.

M. Paul GAVAN (Irlande, GUE): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Abdurrahman BABACAN (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Cemalettin Kani TORUN (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Pelin YILIK (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Mustafa CANBEY (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Debate: The situation in Iran and the protection of Iranian human rights defenders in Council of Europe member States

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de M. Max LUCKS, au nom de la commission des questions politiques et de la démocratie, intitulé « La situation en Iran et la protection des défenseurs iraniens des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe. » (Doc. 16035)

Nous entendrons ensuite Mme Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO qui présentera un avis au nom de la commission de l'égalité et de la non-discrimination (Doc. 16048).

Afin de terminer à 20 h 30, j'interromprai la liste des orateurs vers 20 h 20 pour laisser le temps de répondre et de voter.

La parole est à M. Max LUCKS, rapporteur.

Monsieur LUCKS, vous disposez de 7 minutes maintenant et de 3 minutes à la fin du débat pour répondre.

M. Max LUCKS (Allemagne, SOC, Rapporteur): Merci beaucoup, Monsieur le Président,

Chers collègues,

En septembre 2022, il y a deux ans, une jeune femme souhaitait commencer ses études en Iran. Jina MAHSA AMINI a enfin trouvé une place à l'université. Elle quitte Saqqez, sa ville natale kurde, pour se rendre à Téhéran afin de préparer son avenir dans cette ville. Mais elle commet une erreur. Dans le métro, elle ne porte pas le foulard comme le régime le souhaiterait. Elle est alors arrêtée par la police des mœurs, maltraitée, battue et meurt finalement des suites de cette violence.

Une jeune femme est tuée parce qu'elle ne porte pas son foulard comme les autres le souhaiteraient. Cette prétendue force du régime se transforme très vite en faiblesse. Depuis cette date, la majorité des Iraniens se rebelle plus que jamais contre ce régime. Le 22 septembre 2022, six jours seulement après la mort de Jina MAHSA AMINI, l'Iran connaît une vague de protestation sans précédent. Toutes les villes, toutes les régions,

toutes les ethnies ; toutes s'unissent derrière les mots « *Jin, Jivan, Azadi* » : femmes, vie, liberté. Et ils font de ces mots un appel à la justice pour Jina. Mais elles font aussi de la question des droits humains des femmes une alternative aux mollahs, à la charia et à la violence policière.

Depuis septembre 2022, les Iraniens, religieux ou non, manifestent pour une véritable alternative démocratique à leur régime. Ils déploient une force sans précédent. Mais cette force a également été reconnue par le régime – qui a répliqué très brutalement. Plus de 500 personnes ont été tuées, des milliers d'autres blessées, des jeunes ont reçu une balle dans l'œil. Ce n'est rien d'autre qu'une guerre contre sa propre population.

Nous ne devons pas détourner le regard, car cela se passe sous nos yeux. Et nous devons reconnaître honnêtement après ces deux années : lorsque nos États européens étaient les plus concernés, nous n'avons pas fait tout ce qu'il fallait pour être aux côtés de ces personnes. Et je me demande avec beaucoup de réflexion : que vaut notre liberté, que vaut ma liberté, si les représentants de l'Union européenne préfèrent par exemple serrer la main des représentants des mollahs plutôt que de tendre la main à ceux qui veulent avoir les mêmes valeurs que nous avons ici ?

Nous ne devons pas détourner le regard, car la liberté n'est pas simplement européenne ou persane, elle est universelle. Et ceux qui pensent que ce régime n'est un problème que pour l'Iran se trompent lourdement. Si nous pensons à l'incendie criminel de la synagogue de Bochum en Allemagne, si nous pensons aux attentats en Europe comme en France, si nous pensons à l'enlèvement et à l'assassinat d'opposants iraniens au cœur de l'Europe, nous voyons que ce régime est un danger pour nous et qu'il retient même en otage des citoyens de nos États membres, comme la Suède, la France ou l'Allemagne, la Colognaise Nahid TAGHAVI.

Nous devons enfin comprendre qu'une relation normale avec ce régime se paie au final par notre sécurité à tous. Et c'est pourquoi il est temps de changer fondamentalement notre politique à l'égard de l'Iran. Nous devons inscrire les Gardiens de la révolution sur la liste des organisations terroristes, nous devons agir de manière concertée en Europe pour libérer nos citoyens retenus en otage. Et nous devons agir ensemble avec détermination contre ce régime.

Mesdames et Messieurs,

Si nous suivons l'actualité de ces dernières heures, nous voyons une nouvelle dimension de l'escalade dans la région. Nous voyons des attaques de missiles du régime iranien sur Israël. Et ce rapport n'est pas le bon endroit pour classer toutes les conséquences et questions géopolitiques à ce sujet. Mais ce rapport est le bon endroit pour mettre une chose au clair : cette guerre n'est pas la guerre du peuple iranien. Pensez aux jeunes Iraniens à qui l'on met des drapeaux israéliens aux pieds – devant la porte, devant l'université – pour qu'ils marchent dessus, mais qui les contournent parce que, contrairement à leur régime, ils ne veulent pas la guerre.

Les Iraniens ne veulent pas de guerre au Proche et au Moyen-Orient. Ils ne veulent pas non plus financer l'organisation terroriste. Ils ne veulent pas non plus soutenir la guerre que le Kremlin mène contre l'Ukraine. Mais ils ne veulent pas non plus de la guerre que ce régime mène contre sa propre population.

J'ai eu la chance de grandir en liberté dans notre Europe. Les jeunes Iraniens n'ont pas cette chance. C'est le cas de Sepideh QOLIAN, que j'ai parrainée. Elle vient de fêter ses trente ans à la prison d'Evin. Et alors que je m'adresse à vous ici, dans le cadre de cette assemblée, cette jeune femme est derrière les barreaux. Et c'est pourquoi je vous lance un appel, chers collègues, soyez vous aussi actifs. Parrainez des défenseurs des droits de l'homme persécutés en Iran, pour leur liberté et pour notre sécurité.

Le nom de Jina est synonyme de vie. Deux ans après la mort de Jina MAHSA AMINI, son nom et son héritage ne sont pas oubliés. Son nom est synonyme d'une vie qui sera un jour libre en Iran. Et je pense qu'il est important qu'en Europe, nous nous engagions plus que jamais pour la situation des droits de l'homme en Iran et pour une autre politique envers l'Iran depuis l'Europe.

Je vous remercie. Je me réjouis de cette discussion.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur LUCKS, pour ce discours si passionné.

La parole est à Mme Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO pour l'avis de la commission de l'égalité et de la non-discrimination.

Vous disposez de 3 minutes, Madame.

Mme Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO (Ukraine, PPE/DC, Rapporteure pour avis): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Pour tous ceux qui participent à cet important débat dans cette salle,

J'ai l'immense privilège de présenter l'avis de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, qui est la commission alignée sur ce rapport.

Je voudrais dire que nous ne pouvons même pas parler de situation en Iran ; il s'agit d'une tragédie en Iran. C'est une vérité très crue, car M. Max LUCKS a joué un rôle très important. Ce rapport a été préparé depuis plus d'un an, mais les événements récents nous en ont fait comprendre l'importance.

Je voudrais souligner qu'en effet, de nombreuses violations des droits humains, omniprésentes et institutionnalisées, se poursuivent en Iran, le régime des mollahs au pouvoir étant bien sûr le cerveau de ces politiques. Ces violations divisent les défenseurs des droits humains qui résident dans les États membres du Conseil de l'Europe, 46 États permanents et de nombreux autres États observateurs.

Cela inclut les attaques, les menaces, le harcèlement, la violence perpétrés par les autorités iraniennes, les collègues, non pas en Iran, mais dans les États membres du Conseil de l'Europe. Ces personnes sont traquées, elles sont tuées, elles sont soumises à des politiques hostiles, et nous devons créer des politiques et un nouveau cadre international pour les protéger. C'est pourquoi je pense que ce document établit clairement un précédent pour s'adresser à nos gouvernements afin que nous puissions créer de telles politiques.

Je voudrais faire référence au rapport de la mission internationale d'établissement des faits des Nations Unies sur la République islamique d'Iran, publié en 2024, c'est-à-dire très récemment. Elle a constaté que les violations des droits humains en Iran avaient touché de manière disproportionnée les femmes, les enfants, les membres des minorités ethniques et religieuses, tandis que les persécutions fondées sur le sexe se sont conjuguées à la discrimination sur la base de l'appartenance ethnique et de la religion.

Dans nos amendements qui ont été soutenus par la commission des affaires politiques et de la démocratie, nous vous remercions d'avoir soutenu nos amendements, et cela enrichit le texte en ce moment, en rappelant notre résolution que nous avons votée récemment, comme la résolution 2054 protégeant les femmes défenseurs des droits humains en Europe. Il y a plusieurs suggestions courageuses, par exemple, pour que les États membres de la CPI modifient le statut et se réfèrent à la suggestion très importante d'avoir l'apartheid de genre et l'apartheid religieux dans le statut de la CPI.

Chers collègues,

La police de la moralité ne devrait pas exister. Elle ne doit pas vous dire à quoi vous devez ressembler, comment vos cheveux doivent être couverts ou non, comment vous devez marcher et comment vous devez parler, et si vous devez avoir accès à l'éducation. C'est pourquoi l'Europe doit défendre les personnes qui protègent les droits humains dans nos États membres, et l'Iran doit être libre.

Nous devrions voir sur les images des années 1960 les femmes telles qu'elles étaient, libres et indépendantes, au XX^e siècle.

Merci, Monsieur le Président.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame MEZENTSEVA-FEDORENKO, pour ce discours très fort de la part d'une femme très forte.

Je donne la parole au premier groupe d'orateurs.

M. Joseph O'REILLY, de l'Irlande.

M. Joseph O'REILLY (Irlande, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

J'ai le privilège, au nom du Groupe du Parti populaire européen, de saluer ce rapport qui porte à la fois sur la situation intérieure de l'Iran et sur la situation extérieure des Iraniens exilés en Europe. Dans mes brèves remarques, je me propose d'aborder ces deux questions.

Je tiens à féliciter M. Max LUCKS et Mme Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO. Il y a un léger fossé générationnel entre moi et M. LUCKS, mais je pense que ce qu'il a présenté était excellent.

Depuis le changement de gouvernement en Iran, 214 prisonniers ont été exécutés en 21 jours. En septembre 2024, deux exécutions ont eu lieu en public. Bien sûr, la peine de mort est une obscénité dans n'importe quelle culture ou situation. Les Iraniens qui contestent la situation sont immédiatement menacés de torture, d'emprisonnement et, bien entendu, d'assassinat ou de mort.

La Résolution 167 (2009) de notre Conseil de l'Europe dénonce la situation en Iran. Nous condamnons rétrospectivement la mort de Mme Amini par la police des mœurs en 2022.

Ainsi, la violence, la torture, les enlèvements et les condamnations à mort sont des caractéristiques de la situation interne en Iran.

Les femmes sont souvent suspendues ou exclues de l'université, l'accès aux banques leur est refusé, le port du voile est obligatoire, elles doivent se marier jeunes – les taux de mariage affichent un âge ridiculement jeune ou criminellement jeune – et elles ne sont pas censées travailler en dehors de la maison, ni rapporter de l'argent, ni jouir d'une dignité personnelle à cet égard.

Je voudrais maintenant évoquer brièvement l'importante population d'Iraniens exilés en Europe. Ils font également l'objet de violences, comme Mme RADJAVI – le Conseil national de la résistance en Iran a été touché à plusieurs reprises ; d'autres ONG et des objecteurs iraniens individuels sont touchés sur le continent européen, et cela doit être condamné.

Le soutien de l'Iran à la guerre en Ukraine est une obscénité. Leur soutien logistique au 7 octobre en Israël était une obscénité, tout comme leur soutien aux extrêmes à bien des égards.

Nos relations diplomatiques et la pression exercée sur l'Iran ne doivent pas se limiter à la menace nucléaire. Bien sûr, il s'agit d'un élément central. Mais nous devrions également, dans toutes nos relations avec l'Iran en termes de pression internationale, d'initiatives diplomatiques, de sanctions, etc., nous concentrer sur les droits humains.

Au nom du PPE, je suis donc très heureux de soutenir le rapport, de le saluer et de dire qu'il aborde correctement une situation criminelle à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iran. Et nous avons le devoir moral, en tant qu'Assemblée, d'être sans équivoque sur ce point.

Je vous remercie.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur O'REILLY, au nom du Groupe du Parti populaire européen.

La parole est à M. Oleksii GONCHARENKO, au nom du Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Porte-parole du groupe): Chers amis, en ce moment même, l'Iran bombarde Israël.

En ce moment même, des centaines de missiles tombent sur la tête des Israéliens.

Aujourd'hui, la Russie bombarde l'Ukraine, l'Iran bombarde Israël. Et nous sommes assis ici à discuter, oh, parlons de ce qui se passe au Moyen-Orient.

Je vais vous dire ce qui se passe au Moyen-Orient. Les barbares attaquent la civilisation. Israël, c'est les droits humains, la démocratie, l'État de droit. Le droit des femmes. L'Iran est une dictature folle. Une dictature folle qui traite les femmes comme des animaux.

Et nous sommes assis et nous décidons, nous discutons de ce que nous devrions faire. Il devrait y avoir une solution. La solution est très claire. Détruire le mal. C'est la solution. Détruire le mal.

L'Iran sous le régime des mollahs est le mal.

La Russie sous le régime de Poutine est diabolique.

C'est le mal. Le Hamas est le mal. Le Hezbollah est le mal. Les Houthis, c'est le mal. Tout cela est le mal. Le mal doit être détruit. C'est la solution. Pas du bla-bla, pas des discussions. C'est la solution. Le mal doit être détruit.

Nous devons être solidaires d'Israël en ce moment, parce qu'elle est attaquée. Ils sont le bastion de la civilisation là-bas. C'est un fait.

Peut-être qu'un jour, et j'espère que ce jour viendra bientôt, le peuple iranien sera libéré de cet horrible régime, parce qu'il le déteste aussi, mais aujourd'hui il ne l'est pas. Et tout l'espoir repose sur Israël, qu'ils défendront, qu'ils protégeront ces valeurs pour lesquelles nous nous battons ici. Et nous devons les soutenir sans discussion, sans débat et sans rien d'autre. C'est très clair. C'est très clair. Pourquoi ne le faisons-nous pas ? Nous devrions tous le faire maintenant. Dans ces débats sur le Moyen-Orient et l'Iran, nous devons soutenir les otages israéliens.

Nous savons tous que les Israéliens se battent pour leurs otages. Je le ressens de tout mon cœur. Nous avons en Ukraine plus de 50 000 otages, dont plus de 20 000 enfants, imaginez un peu. Et je comprends ce que ressent le peuple israélien. Nous devons tous dire ensemble « Am Yisrael Chai ». Telle est notre devise aujourd'hui.

Et je m'adresse à vous tous. Vous reviendrez dans vos pays, vous reviendrez dans vos parlements. Soutenons Israël. Arrêtons les barbares, car c'est la guerre des barbares contre la civilisation. Et tout cet axe du chaos, la Corée du Nord, l'Iran, la Russie, le Hamas, le Hezbollah, les Houthis et la Chine, qui les soutiennent, nous devons les arrêter ou ils nous attaqueront et ils nous détruiront.

Mais je crois en nous. Je crois que nous pouvons agir ensemble et mettre fin à ces horribles dictatures. Et ce sera un grand moment pour l'histoire du monde.

Je vous remercie de votre attention.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur GONCHARENKO.

La parole est à Mme Lesia VASYLENKO, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Mme Lesia VASYLENKO (Ukraine, ADLE, Porte-parole du groupe): D'accord, merci, Monsieur le Président.

Au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE), je voudrais remercier notre rapporteur, M. Max LUCKS, pour cet excellent rapport qui appelle à une action concrète.

En ce moment même, l'Iran attaque Israël, couvrant d'une pluie de missiles les villes paisibles de Jérusalem, Tel Aviv et bien d'autres. Au nom du groupe ADLE et en mon nom personnel, j'adresse mes plus sincères condoléances à toutes les familles israéliennes qui doivent vivre ce cauchemar en ce moment même.

L'Iran d'aujourd'hui est devenu synonyme de terrorisme, d'agression et de totalitarisme. Le régime écrase la dissidence, brutalise les femmes et réduit l'opposition au silence. L'Iran d'aujourd'hui est un maillon essentiel de l'axe du mal formé par la Russie, la Corée du Nord et d'autres puissances autoritaires qui menacent l'existence de la démocratie, la stabilité régionale et la paix mondiale. L'Iran d'aujourd'hui fournit des outils qui tuent des gens au Moyen-Orient et dans mon propre pays.

Chaque mois, 300 drones Shahed de fabrication iranienne sont lancés dans le ciel ukrainien. Ces drones frappent des maisons, des écoles et des hôpitaux. Ils ciblent nos infrastructures énergétiques, ils détruisent, blessent et tuent. Le nombre de morts ne se limite pas aux Ukrainiens et aux Israéliens. Comme nous en sommes témoins aujourd'hui, c'est la mort de la liberté que l'Iran d'aujourd'hui professe et apporte avec lui. Les ténèbres que l'Iran exporte à l'étranger se reflètent dans la brutalité qu'il inflige à son propre peuple. Le régime iranien a montré au monde ce qu'il était prêt à faire pour conserver son pouvoir : meurtre, emprisonnement, torture, viol.

Rien que cette année, plus de 500 Iraniens ont été exécutés, 500 vies anéanties dans une campagne de terreur. Depuis le mois d'août, 214 nouveaux meurtres ont été commis. L'oppression du peuple iranien, l'agression au Moyen-Orient, la fourniture d'armes à la Russie, la destruction de l'Ukraine. Il ne s'agit pas d'événements isolés. Il s'agit d'une vaste stratégie planifiée, d'un effort coordonné visant à démanteler la démocratie pour la remplacer par un contrôle totalitaire et à priver les peuples du monde de leur liberté, et cette menace grandit de jour en jour.

À ce stade, nous devons admettre que la communauté internationale n'a pas agi avec suffisamment de fermeté à l'égard des agresseurs. L'Iran et la Russie lancent librement attaque sur attaque. En reconnaissant où et comment nous avons échoué en tant que nations pacifiques et démocratiques, nous pouvons passer à l'action et veiller à ce que les mêmes erreurs ne se reproduisent plus.

Quelles sont donc les mesures concrètes que nous devons demander à nos gouvernements de prendre ? Nos gouvernements doivent enfin inscrire le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) et le ministère du renseignement et de la sécurité (MOIS) sur la liste noire des organisations terroristes. Les réseaux de soutien de ces structures doivent être interdits dans toute l'Europe et, par ailleurs, les forces d'opposition iraniennes doivent être pleinement soutenues. Nous pouvons commencer par reconnaître au moins la légitimité des unités de résistance de la défense iranienne. Le Canada et les États-Unis l'ont déjà fait. Il est temps que l'Europe fasse de même. Comme toujours, la solution au problème terroriste totalitaire auquel nous sommes confrontés ne viendra que si nous nous dressons ensemble contre l'axe antidémocratique du mal.

Nous devons agir maintenant avant qu'il ne soit trop tard.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci, Madame VASYLENKO.

La parole est à M. Emmanuel FERNANDES, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

M. Emmanuel FERNANDES (France, GUE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Le 16 septembre 2022, le décès de Jina Mahsa Amini, une Iranienne kurde de 22 ans, sous les coups de la police des mœurs pour un voile mal porté, a déclenché une vague de protestations sans précédent en Iran. Cet odieux féminicide constitue le symbole d'un puissant mouvement révolutionnaire auquel le régime a répondu et continue de répondre avec une brutalité et une violence inouïes, que mon groupe dénonce avec force. Le slogan « Femme, vie, liberté » contient en lui-même l'ardente aspiration, notamment de la jeunesse, à de profondes transformations de la société iranienne pour parvenir à l'idéal d'une démocratie sociale respectueuse de l'égalité des droits pour les femmes, les minorités sexuelles et de genre, les minorités ethniques et confessionnelles.

Oui, nous dénonçons fermement les exactions du régime des mollahs, la violence et la brutalité inacceptables envers les personnes qui manifestent et protestent. À cet instant, je pense également aux otages détenus en Iran. Je pense notamment à Cécile KOHLER qui, depuis désormais 879 jours, est détenue dans une des prisons du régime dans des conditions indignes. Nous appelons à sa libération immédiate, ainsi qu'à celle de tous les otages en Iran et dans le monde.

Alors, face à ces événements, la question que nous devons nous poser est toujours la même : que pouvons-nous faire pour promouvoir la paix et l'universalité des droits humains ? En tant qu'institution défendant ces droits humains universels, nous ne pouvons être pleinement écoutés que si nous sommes constants et cohérents.

Oui, il faut dénoncer et nous dénonçons le régime ultrareligieux et intégriste iranien, dont nous réprouvons les crimes. Et donc, nous dénonçons tous les États, parfois eux-mêmes gouvernés par des fanatiques ultrareligieux qui ne respectent pas le droit international, usant de réseaux ou de méthodes terroristes, discriminant ou persécutant une partie de leur population selon leur genre ou l'origine, voire pratiquant l'apartheid et bafouant l'intégrité territoriale des pays voisins. Nous pensons également qu'il convient de ne pas contribuer à alimenter la vision simpliste du monde selon laquelle un bloc démocratique occidental, intégralement vertueux, serait engagé dans une guerre de civilisation face à un ensemble d'États barbares ou démoniaques.

Oui, nous dénonçons fermement l'usage de méthodes terroristes et les régimes qui leur apportent leur soutien. Et nous connaissons également les périls induits par la notion de guerre contre le terrorisme, qui est un non-sens sémantique, le terrorisme n'étant pas une entité mais un mode d'action.

Nous demandons que cesse l'escalade guerrière dramatique au Proche-Orient et, de surcroît, en recevant les toutes dernières informations qui nous parviennent ce soir, évidemment, nos pensées sont tournées vers les populations israéliennes, palestiniennes, libanaises qui sont sous les bombes. Nous demandons que toutes les parties prenantes cessent le feu et respectent l'intégrité territoriale des États voisins.

« Femmes, vie, liberté » : avec ardeur, nous soutenons celles et ceux qui portent ce cri en Iran et à travers le monde. Ce cri a une vocation universelle, car toutes les femmes et tous les êtres humains ont un droit inaliénable à la vie et à la liberté, partout et en toutes circonstances.

Je vous remercie.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est à Mme Derya TÜRK-NACHBAUR, du groupe des Socialistes, démocrates et verts.

Mme Derya TÜRK-NACHBAUR (Allemagne, SOC, Porte-parole du groupe): Cher Monsieur le Président,
Chers collègues,

Les agissements de l'État injuste qu'est l'Iran n'ont pas seulement des répercussions sur les personnes qui vivent en Iran. Les personnes d'origine iranienne qui vivent chez nous, dans les États membres du Conseil de l'Europe, qui s'engagent pour les droits humains, la démocratie et l'État de droit, qui manifestent aussi dans nos rues contre l'oppression des femmes, ne sont pas non plus à l'abri des longs bras du régime iranien. C'est de cela que nous devons parler.

C'est pourquoi je remercie mon collègue, M. Max LUCKS, pour son rapport et le travail intensif qu'il y a consacré et qui nous offre une bonne base pour repenser notre approche de l'Iran. Merci également à Mariia pour son avis.

Ce n'est pas seulement depuis la mort de Jina Mahsa Amini que les protestations sont réprimées. Mais ce n'est que depuis sa mort que nous y prêtons plus attention. Elle est devenue la figure emblématique du mouvement de protestation iranien. Son nom, son visage et son destin représentent des milliers de personnes tuées, des milliers de personnes persécutées, des milliers de personnes emprisonnées, des milliers de personnes condamnées à mort dans cet État terroriste qui n'hésite pas à réprimer, torturer et tuer ses propres citoyens.

Quel est ce régime qui a si peur des cheveux dénoués des femmes ? Quel est ce système dans lequel la haine se paie d'or et d'honneur et le désir de liberté de la vie ? Quel est cet État dont les fondements sont l'intimidation, la surveillance et la répression ?

Le rapport de la mission d'établissement des faits du Conseil des droits humains de l'ONU ainsi que ce rapport confirment ce que nous savions déjà depuis longtemps ici. Pour la première fois, l'expression « crimes contre l'humanité » est utilisée dans des rapports officiels sur la situation en Iran. Et maintenant, c'est écrit noir sur blanc dans le rapport de l'ONU : le régime mène des violations généralisées et persistantes des droits humains contre son propre peuple, il enfreint les lois internationales et a spécialement pris les femmes pour cible. Meurtre, détention, torture, viol et autres formes de violence sexuelle, persécution, disparitions forcées et autres actes inhumains. Un régime qui terrorise ses propres citoyens n'hésitera pas à terroriser d'autres pays.

Nous avons tous détourné le regard trop longtemps. Nous aussi, nous avons laissé la torture, les abus, l'arbitraire et la corruption marquer ce pays. Nous ne sommes pas les seuls, tous les États démocratiques doivent se positionner. Et se positionner signifie dans ce cas également sanctionner. Les juges, les bourreaux, les Gardiens de la révolution doivent être sanctionnés, et les personnes qui se rebellent contre cette injustice doivent être protégées de la répression transnationale.

L'Iran a peut-être les armes les plus effrayantes mais nous avons la force du droit de notre côté.

Ensemble, nous y parviendrons.

Je vous remercie de votre attention.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est à Mme Petra BAYR.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC): Je vous remercie.

Je voudrais également féliciter M. Max LUCKS et Mme Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO pour le rapport et l'avis, tous deux extrêmement bien faits.

Je voudrais me concentrer sur deux aspects ou deux amendements émanant de la commission de l'égalité et de la non-discrimination, à savoir, d'une part, l'amendement 11 et, d'autre part, l'amendement 14.

L'amendement 11 demande d'envisager un dialogue de type processus de Vienne avec tous les interlocuteurs pertinents en matière de droits de l'homme en Iran et à l'étranger.

Qu'est-ce que le processus de Vienne ? Il s'agit d'un rassemblement de démocrates afghans, et non iraniens, et de représentants démocratiques de différentes organisations qui se réunissent deux ou trois fois par an à Vienne depuis environ trois ans. Ils parlent de ce à quoi pourrait ressembler un Afghanistan démocratique après le départ des talibans, [car] même si nous savons que ce régime est toujours en vigueur, nous savons aussi que le moment viendra où les démocrates auront leur mot à dire.

Il est donc important qu'ils se préparent dès à présent et réfléchissent à leurs points communs, à leurs valeurs, à ce pour quoi ils travaillent et se battent réellement, et à la manière dont il est possible d'intégrer toutes les forces démocratiques qui voudraient travailler à un Afghanistan démocratique et moderne. Nous pensons que cela pourrait également être un modèle pour l'Iran.

La toute première chose sur laquelle ils se sont mis d'accord a été d'appeler, et cela se reflète dans l'amendement 14, le Statut de Rome à consacrer un soi-disant paragraphe sur l'apartheid de genre, parce qu'il est très important de voir que l'apartheid n'est pas seulement contre les groupes ethniques. Dans ce cas, c'est également l'Iran et l'Afghanistan, ainsi que la diaspora iranienne, qui ont demandé l'inclusion de l'apartheid de genre dans le Statut de Rome, qui constitue la base juridique de la Cour pénale internationale.

Cela permet de considérer l'apartheid comme une infraction pénale et de s'attaquer à l'institutionnalisation de la discrimination fondée sur le genre, à l'exclusion des femmes et des filles de toutes les sphères publiques, de tout, de l'apprentissage, du travail, de la conduite de véhicules, de tout ce à quoi on peut penser.

Je suis donc très heureuse que toutes les suggestions de la commission de l'égalité et de la non-discrimination aient été acceptées à l'unanimité.

Je pense vraiment que l'avis apporte une valeur ajoutée en ce qui concerne les femmes, les minorités et les personnes particulièrement opprimées.

Je vous remercie donc pour ce brillant travail.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci, Madame BAYR.

La parole est maintenant à Mme Deborah BERGAMINI.

Mme Deborah BERGAMINI (Italie, PPE/DC): Je pense que ce débat est très important et que ce rapport l'est tout autant, et je regrette qu'il ait été programmé si tard dans la journée, alors que de nombreux collègues ne sont pas présents.

Je dis cela parce que je crois que notre Assemblée est extrêmement concentrée et déterminée à maintenir l'attention sur ce qui se passe en Iran.

Depuis des années, et plus particulièrement ces dernières années, le monde libre a été horrifié d'assister à une vague de répression et de violence sans précédent, dirigée principalement contre les femmes iraniennes. Nous avons rappelé le récent anniversaire de la mort de Jina MAHSA AMINI. Cet anniversaire doit constamment nous rappeler le sacrifice de tant de femmes et de tant d'hommes qui, ces dernières années, sont descendus dans la rue pour exiger le respect des libertés fondamentales, et l'ont fait à mains nues, et l'ont fait parce qu'ils n'ont pas perdu espoir.

Si nous regardons les images de ce qu'était Téhéran avant 1979, des images que l'on trouve partout, dans tous les médias sociaux, nous comprenons qu'il est possible de préserver les libertés individuelles même en Iran, parce que c'était ainsi à ce moment. Et nous aussi, nous ne devons pas perdre espoir. Bien sûr, l'attention du monde est aujourd'hui concentrée sur le conflit au Moyen-Orient. Au cours des dernières heures, vous l'avez mentionné, des centaines de missiles balistiques ont été tirés sur Israël par l'Iran. Mais ce sont les deux faces d'une même médaille, l'attaque violente à l'extérieur et la répression à l'intérieur, car c'est sur la répression que cette pieuvre géante construit son pouvoir depuis des années. Et abattre les mandataires de l'Iran, abattre le terrorisme, c'est couper le tentacule peut-être le plus important sur lequel repose le pouvoir de cette pieuvre.

Le 26 septembre, une nouvelle loi a été adoptée en Iran sur la protection de la famille par la chasteté, par la culture de la chasteté et le hijab.

Voyez-vous comment cela se passe ? Voyez-vous comment, chaque jour, chaque semaine, les répressions se multiplient ? Peut-être justement en profitant du fait que l'attention du monde libre se concentre sur les conflits. Mais il s'agit aussi d'un conflit, d'un conflit très violent. Et j'aimerais que ce que fait ce régime, le régime des mollahs, ainsi que le régime des talibans en Afghanistan, ne trouve jamais de justification intellectualiste dans le débat public.

C'est pourquoi notre attention et notre voix doivent être fortes, l'heure n'est plus aux blablas. Nous, en tant qu'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, avons le devoir de parler d'une voix forte, parce que cette voix est celle qu'ils ont enlevée aux femmes afghanes, qu'ils enlèvent aux femmes iraniennes, et que nous, grâce à Dieu, hommes et femmes du monde libre, pouvons encore utiliser pour défendre ceux qui se battent pour les libertés, non seulement dans leur pays, mais pour nos libertés à tous et toutes.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci, Madame BERGAMINI, pour cet excellent discours.

Il nous faut maintenant interrompre l'audition des orateurs.

Les orateurs inscrits qui, présents pendant le débat, n'ont pu s'exprimer, peuvent transmettre dans les 4 heures leur intervention dactylographiée au Service de la séance pour publication au compte rendu. Ce texte ne doit pas dépasser 400 mots et doit être transmis par voie électronique.

La parole est à M. Max LUCKS, rapporteur. Vous disposez de 3 minutes, Monsieur LUCKS.

M. Max LUCKS (Allemagne, SOC, Rapporteur): Merci, Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je tiens à vous remercier tout particulièrement pour les nombreuses remarques et indications concrètes, comme par exemple le processus de dialogue à Vienne. Je pense qu'il est extrêmement important que nous agissions plus que l'Europe dans notre politique vis-à-vis de l'Iran. Et je voudrais revenir sur un point.

Nous avons tous ici très bien analysé la situation. Nous sommes tous d'accord pour dire que le peuple iranien mérite notre soutien contre ce régime. Nous savons que ce régime est un danger pour nous. Nous savons que ce régime est un problème pour le Proche et le Moyen-Orient, car il a besoin d'une déstabilisation stratégique dans la région pour prospérer.

Et pourtant, après deux ans de la plus courageuse vague de protestation en Iran, nos gouvernements n'ont pas réussi à inscrire les Gardiens de la révolution sur la liste des organisations terroristes. Ces mêmes Gardiens de la révolution qui, il y a deux ans, ont contribué à ce que des jeunes gens reçoivent une balle en plein visage. Ces mêmes Gardiens de la révolution qui, il y a deux ans, ont contribué à l'attentat contre la synagogue de ma circonscription en Allemagne. Ces mêmes Gardiens de la révolution qui, ce soir, sont en grande partie responsables des tirs de roquettes sur Israël. Nos gouvernements en Europe n'ont pas encore réussi à faire cela. Et je pense que ce sont des domaines dans lesquels il nous incombe, en tant qu'Assemblée parlementaire, de faire avancer les choses et de lutter pour que cela arrive enfin, afin qu'une autre politique puisse se mettre en place.

Nous avons tant d'endroits où nous ne devons pas seulement analyser, mais où nous devons travailler dur. Et cela a également été évoqué ici : la question d'un mécanisme efficace de documentation des violations des droits humains ; la question de savoir comment nous pouvons également rassembler les différents membres de la diaspora iranienne en Europe et faire en sorte qu'ils puissent discuter ensemble de leur avenir ; et bien sûr la question de savoir comment nous pouvons contrer cette déstabilisation dans la région.

Au sein de la diaspora iranienne dans nos États membres, nous avons des personnes qui nous ont mis en garde, non pas depuis hier, ni depuis 2022, mais depuis des années, contre ce que nous vivons ce soir et depuis la nuit dernière.

Je pense qu'il y a une leçon à en tirer pour nous : la diaspora iranienne en Europe n'a pas seulement besoin de notre protection, nous devons aussi la prendre au sérieux, nous devons aussi l'intégrer. Et je suis très heureux de voir que tout le monde ici est pour.

Merci beaucoup.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur LUCKS.

La vice-présidente de la commission souhaite-t-elle s'exprimer ?

Madame GARDINI, vous disposez de 3 minutes.

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Au nom de la commission des questions politiques et de la démocratie, je tiens à remercier le rapporteur, M. Max LUCKS, pour l'excellent travail qu'il a accompli lors de la préparation du rapport.

Permettez-moi également de remercier la commission de l'égalité et de la non-discrimination, et en particulier sa présidente, Mme Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO, pour son avis très substantiel et ses amendements utiles que notre commission soutient pleinement.

Je remercie également tous les membres de l'Assemblée pour leur précieuse contribution au débat que nous menons aujourd'hui dans cet hémicycle.

Chers collègues, comme le rapporteur l'a clairement montré dans son rapport, le régime de la République islamique d'Iran menace notre stabilité et notre sécurité à bien des égards.

Tout d'abord, l'Iran contribue à la déstabilisation du Moyen-Orient. L'Iran fournit également des armes à la Russie et a des ambitions stratégiques en Méditerranée. Le régime iranien est également une menace pour ses propres citoyens. Face à un mouvement de protestation de grande ampleur, il a réagi avec une atrocité et une violence extrêmes. Enfin, le régime iranien s'en prend directement aux Iraniens qui ont trouvé refuge dans nos États membres et cherche à intimider et à faire taire les voix dissidentes. Il s'agit d'une menace majeure pour tous les Européens. Cependant, comme le rapporteur le souligne à juste titre, les États européens n'ont pas réussi jusqu'à présent à élaborer une stratégie coordonnée pour contrer la politique iranienne.

Le projet de résolution qui nous est présenté aujourd'hui appelle à l'élaboration d'une telle politique coordonnée.

Chers collègues, la commission a approuvé à l'unanimité l'approche de notre rapporteur. Je vous encourage donc à soutenir ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. Markus WIECHEL (Suède, CE/AD): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Reinhold LOPATKA (Autriche, PPE/DC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Saara-Sofia SIRÉN (Finlande, PPE/DC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Valérie PILLER CARRARD (Suisse, SOC): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à remercier notre collègue Lucks pour l'important travail accompli sur ce rapport, un rapport très critique vis-à-vis de l'Iran et de la République islamique en place depuis 1979 sous différents aspects : violations des droits humains dans le pays, traitement réservé aux femmes considérées comme citoyenne de seconde zone, rôle de déstabilisation non seulement du Moyen-Orient mais aussi de l'ordre international, sans oublier la persécution des opposants au régime établis à l'étranger, parfois dans des États membres du Conseil de l'Europe.

La persécution par le régime iranien des voix dissidentes de la société civile et des défenseurs des droits humains tant en Iran qu'à l'étranger constitue une menace pour la sécurité des sociétés européennes et la paix mondiale. C'est cet aspect qui est au centre du rapport, qui déplore que les pays européens n'aient pas encore élaboré de stratégie coordonnée pour contrer la politique iranienne.

Rappelons-nous de Jina Mahsa Amini, cette jeune Kurde décédée en garde à vue il y a deux ans pour avoir porté un foulard « mal ajusté ». Sa mort due aux mauvais traitements de la police des mœurs a déclenché un mouvement de protestation sans précédent en Iran. La réplique du régime a été d'une telle brutalité que de nombreux dissidents et dissidentes ont été contraints de fuir le pays, et ont obtenu l'asile et la citoyenneté dans des États membres du Conseil de l'Europe, gonflant encore les rangs de la diaspora iranienne.

Ces Iraniens et Iraniennes qui soutiennent le mouvement de protestation contre le régime, en se battant pour promouvoir la démocratie et les droits humains dans leur pays d'origine, font souvent l'objet de menaces, d'intimidations, de violences, d'enlèvements voire d'assassinat de la part des structures de répression de l'État iranien. Le Conseil de l'Europe étant la principale institution européenne ayant pour vocation de défendre et promouvoir la démocratie, les droits humains et l'État de droit, a un rôle primordial à jouer pour améliorer leur protection et mettre en place une politique cohérente et coordonnée entre les États membres.

Le projet de résolution propose d'introduire des mesures comme : des sanctions ciblées contre l'élite au pouvoir en Iran et les personnes qui violent les droits humains, en faisant en sorte qu'elles fassent l'objet de poursuites judiciaires à l'échelle internationale, l'envoi d'observateurs indépendants pour assister aux procès des manifestants,

En conclusion, je vous invite à soutenir ce rapport, en vous rappelant que les quelques améliorations obtenues en Iran ces 20 dernières années – par exemple l'abolition de la lapidation comme peine de mort - l'ont été grâce à la pression internationale.

M. Gonzalo ROBLES (Espagne, PPE/DC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Maria SYRENGELA (Grèce, PPE/DC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Christiana EROKORITOU (Chypre, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Georgios STAMATIS (Grèce, PPE/DC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Vote: The situation in Iran and the protection of Iranian human rights defenders in Council of Europe member States

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci, Madame GARDINI.

La discussion est close.

Examen des amendements (Doc. 16035) au projet de résolution.

La commission des questions politiques et de la démocratie a présenté un projet de résolution sur lequel 15 amendements ont été déposés.

Je vous rappelle que les interventions sur les amendements sont limitées à 30 secondes.

Tout amendement qui a été approuvé à l'unanimité par la commission saisie pour rapport ne sera pas mis aux voix en séance plénière et sera déclaré définitivement approuvé, sauf si 10 membres de l'Assemblée ou plus s'y opposent.

Je crois comprendre que la présidente de la commission souhaite proposer à l'Assemblée que les amendements 1 à 13 et 15 au projet de résolution, qui ont été approuvés à l'unanimité, soient déclarés approuvés.

Est-ce bien le cas, Madame GARDINI ?

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): Oui.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vous remercie. Je vous remercie.

Si personne ne s'y oppose, je considérerai que les amendements sont approuvés.

Y a-t-il une objection ? Si c'est le cas, nous devons vérifier que cette objection a le soutien requis de 10 personnes. Ceux qui s'y opposent peuvent-ils lever la main, s'il vous plaît ?

Il n'y a pas d'objection. Les amendements 1 à 13 et 15 au projet de résolution sont donc approuvés et ne seront pas appelés.

La parole est à Mme Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO, au nom de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, pour soutenir l'amendement 14. Vous avez 30 secondes, Mariia.

Mme Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO (Ukraine, PPE/DC, Rapporteuse pour avis): Merci, Monsieur le Président.

Je vais vous faire gagner du temps. J'ai parlé de l'amendement 14 et des amendements possibles au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) dans mon discours initial.

Je voudrais utiliser le temps restant pour dire que nos condoléances vont à toutes les victimes d'aujourd'hui. Il en va de même pour ma ville natale, Kharkiv, qui est la cible de drones iraniens en Ukraine.

Cet amendement soutient le droit international et l'amendement à la CPI.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci.

Est-ce que quelqu'un d'autre... Pardon.

La parole est à M. Claude KERN pour soutenir le sous-amendement.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il soutenir ce sous-amendement ?

Merci, Monsieur LUCKS.

M. Max LUCKS (Allemagne, SOC): Ce sous-amendement a été déposé parce que certains membres voulaient élargir le tableau et inclure l'aspect religieux. Je pense que c'est également très important, car les minorités religieuses sont très mal traitées en Iran, comme les Kurdes sunnites, les Bahaï ou la communauté juive restante en Iran. Il reste tout de même 10 000 juifs en Iran. Je pense qu'il est également important de mentionner leur situation et le fait qu'ils sont victimes de discrimination en vertu de la loi.

C'est pourquoi je voudrais vous demander de soutenir le sous-amendement.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur LUCKS.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre le sous-amendement ?

Non.

Quel est l'avis de l'auteur de l'amendement principal ?

Mme Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO (Ukraine, PPE/DC, Rapporteuse pour avis): Tout à fait d'accord, Monsieur le Président.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Quelle est la position de la commission sur ce sous-amendement ?

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): Favorable.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je sou mets maintenant le sous-amendement au vote.

Le vote est ouvert.

Le vote est à présent clos.

Je demande que le résultat soit affiché.

Le sous-amendement est adopté.

Nous en venons maintenant à l'amendement principal 14, tel qu'amendé.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement tel qu'amendé ?

Quelle est la position de la commission sur cet amendement ?

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CE/AD, Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): En faveur.

M. David MORRIS (Royaume-Uni, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement ainsi modifié.

L'amendement 14 est adopté.

Je mets aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 16035. La majorité simple est requise.

Le projet de résolution est adopté.

La prochaine séance publique de l'Assemblée aura lieu demain à 10 heures, conformément à l'ordre du jour prévu au calendrier.

La séance est levée.